

# **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS, PAYS SOSTRANIEN, BÉNÉVENT GRAND-BOURG**

## **CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020**

1 rue de l'Hermitage  
BP 46  
23300 La Souterraine



## Contrat de ruralité pour la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg

Établi entre

L'État, représenté par le Préfet de la Creuse

et

La Communauté de Communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg,  
représentée par son Président Etienne LEJEUNE

ci-après dénommés le porteur du contrat ;

et

Les communes de Arrènes, Augères, Aulon, Azat-Chatenet, Azerables, Bazelat, Bénévent l'Abbaye, Ceyroux, Chambon Sainte Croix, Chamborand, Chatelus le Marcheix, Cheniers, Colondannes, Crozant, Dun-le-Palestel, Fleurat, Fresselines, Fursac, La Celle Dunoise, La Chapelle Baloue, La Souterraine, Lafat, Le Bourg d'Hem, Le Grand-Bourg, Lizieres, Maison Feyne, Marsac, Mourioux-Vieilleville, Naillat, Noth, Nouzerolles, Sagnat, Saint Agnant de Versillat, Saint Germain Beaupré, Saint Goussaud, Saint Leger Bridereix, Saint Maurice la Souterraine, Saint Priest la Feuille, Saint Priest la Plaine, Saint Sébastien, Saint Sulpice le Dunois, Vareilles, Villard, représentées par M. Etienne LEJEUNE, Président de la Communauté de Communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg,

La Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Creuse, l'Agence Bassin Loire Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignation, la CAF, la MSA, Creusalis, l'ADEME, l'Etablissement Foncier Poitou-Charentes, l'ARS, représentés soit par leur président ou leur directeur.

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

### **Préambule :**

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Pour la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg, le Contrat de Ruralité facilitera la mise en œuvre du projet de territoire en soutenant les projets des acteurs locaux à partir des six grands axes définis par le Comité Interministériel aux ruralités. Ce projet intègre également les autres dispositifs de développement local existants (tant au plan de l'État que territorial : DETR, DSIL, Contrat de Cohésion Territoriale,...).

Aujourd'hui nouvelle intercommunalité, la Communauté de Communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg travaille depuis 2004 à l'échelle de ce même territoire. Par la Charte de Développement et la création du Syndicat Mixte du Pays Ouest Creuse, l'ensemble des Communautés de communes d'alors s'étaient reconnues comme participant au même bassin de vie et avaient souhaité le développement d'objectifs communs. À partir de 2005 plusieurs phases de contractualisation ont été engagées afin de favoriser le développement d'une stratégie de territoire transversale et durable. Les résultats et la dynamique de projet émanant de cette collaboration supra-communautaire avaient conforté la volonté politique locale de renforcer la démarche de travail en commun.

Avec la réforme des collectivités, les trois anciennes intercommunalités ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 matérialisant la Communauté de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent Grand-Bourg. L'évolution de ce périmètre établis sur celui du territoire de projet compte désormais 43 communes.

Dès 1984, soit depuis plus de 30 ans, une partie du territoire s'est constitué en charte de développement, avant d'être couvert en quasi totalité, depuis 2003, en communautés de communes. En 2013 conformément aux dispositions législatives, toutes les communes ont été inscrites dans un périmètre de coopération intercommunale.

**Synthèse des projets 2017 retenus**

**Contrat de ruralité /  
Axes nationaux**

**1 Accès aux services et aux soins**

**2 – Développement de l'attractivité  
(économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)**

**3 – Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des  
centralités et soutien aux commerces de proximité**

**4 – Mobilités**

**5 – Transition écologiques**

**6 – Cohésion sociale**

**Contrat de ruralité /  
Stratégie de la communauté de communes du Pays Dunois, Pays  
Sostranien, Bénévent-Grand Bourg**

**1 – Créer les conditions d'un développement économique territorial**

- 1.1 Maintenir, améliorer et développer les infrastructures de communication et de télécommunication
- 1.2 Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité
- 1.3 Maintenir l'agriculture comme composante du développement local
- 1.4 Favoriser une dynamique d'innovation territoriale

**2 – Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale**

- 2.1 Améliorer la gestion et le partage de l'espace
- 2.2 Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti
- 2.3 Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager
- 2.4 Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel
- 2.5 Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel
- 2.6 Connaître et transmettre les savoir-faire

**3 – Construire un territoire solidaire**

- 3.1 Maintenir ou créer des services au public
- 3.2 Accompagner les projets créateurs de solidarités
- 3.3 Organiser la concertation avec les habitants, les associations, les entreprises
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Favoriser la mobilité sur le territoire

**4 – Faire de la culture et du tourisme des leviers de développement local**

- 4.1 Qualifier les équipements culturels existants et créer des équipements manquants
- 4.2 Développer l'offre et l'accès à la culture
- 4.3 Définir et animer une politique culturelle à l'échelle territoriale
- 4.4 Développer une stratégie touristique tournée vers le client
- 4.5 Développer et valoriser l'offre touristique et de loisir

9. Réhabilitation de la salle La Palestel

33. Installation d'une antenne wifi gratuit au camping et dans les gîtes de la commune du Bourg d'Hem

49. Boulangerie de Grand Bourg

62. Construction d'une boucherie sur la commune de Fresselines

67. Habillage temporaire des vitrines des locaux vacants du centre-bourg de La Souterraine par un artiste plasticien

68. Mise en place de commerces éphémères dans les locaux vacants du centre-ville de La Souterraine

77. Développement d'un réseau de bornes électrique sur l'ensemble du territoire

84a. Eco-bourg de Lizières : éco-lotissement + aménagement bourg et reconquête logements vacants et services

84b. Eco-bourg de Saint Priest la Plaine : éco-lotissement + aménagement du bourg avec réhabilitation des logements vacants

101. Projet d'éco-bourg et d'éco-lotissement à Saint Priest la Feuille

105. Résidences intergénérationnelles à Fleurat et Arrênes / tranche 1

## Table des matières

### I) Présentation générale du territoire

7

A - Le territoire du contrat.....	7
B - Les enjeux du territoire.....	34
C - État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité.....	41

### II) Objectif et plan d'actions opérationnel

48

A - Objectifs.....	48
B - Enjeux.....	72
C - Plan d'actions.....	75

### III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

89

A - La gouvernance.....	89
B - L'ingénierie mobilisée.....	90
C - La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	90

### IV) Le suivi et l'évaluation

90

#### V) La durée du contrat

91

#### VI) Modification du contrat

91

## **I) Présentation générale du territoire**

### **A – Le territoire du contrat**

Le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg apparaît dans son environnement régional comme un espace structurant. Malgré une inscription dans un contexte de faibles dynamiques, parfois décroissantes, il présente une réalité d'ancrage et de différenciation.

Les 43 communes constituant le territoire de l'intercommunalité sont marquées de façon significative par le bassin de vie<sup>1</sup> de La Souterraine (21 des 44 communes). Ce bassin de vie s'étend au delà de la Communauté de communes et couvre une partie du Pays Haut Limousin en Haute Vienne.

La commune de La Souterraine constitue l'unique unité urbaine<sup>2</sup> sur le territoire. Elle constitue un petit pôle urbain dans la mesure où elle compte 3 368 emplois en 2010.

Le pôle de services de la commune de Dun Le Palestel est également un point d'attraction important (14 communes sur 43).

A la marge, certaines communes appartiennent aux bassins de vie de Guéret (2 communes), de Bourgneuf (4 communes) ou encore d'Aigurande (3 communes). Ceci souligne l'interdépendance des territoires de proximité et incite à une meilleure coopération entre les acteurs et structures administratives.

Par ailleurs, de par ces liens d'interdépendance, de par leur histoire commune et les volontés présentes sur le territoire, ce territoire de projet jouit d'une cohésion territoriale propre à renforcer la logique territoriale de la collectivité sur son secteur géographique.

#### **1°- Un territoire cohérent, structuré et identifié**

Sa situation est centrale sur le territoire national, en étant à la même distance de Paris que de Toulouse (350 km) ; l'autoroute A20 est gratuite sur plus de 300 km entre Vierzon et Brive.

Deux axes routiers majeurs et performants, l'Autoroute A20 et la RN 145, qui représentent un élément de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), drainent un trafic journalier très important de véhicules. Ils permettent un accès facilité au territoire.

L'A20, reliant Paris à Toulouse est un axe majeur sur le plan national et son tracé dans l'espace régional limousin a engendré des bouleversements, en positionnant le nord de la région comme point de transition entre le bassin parisien et le sud de la France. L'autoroute et la RN 145 traversent une partie du territoire de la Communauté de communes, et

---

1

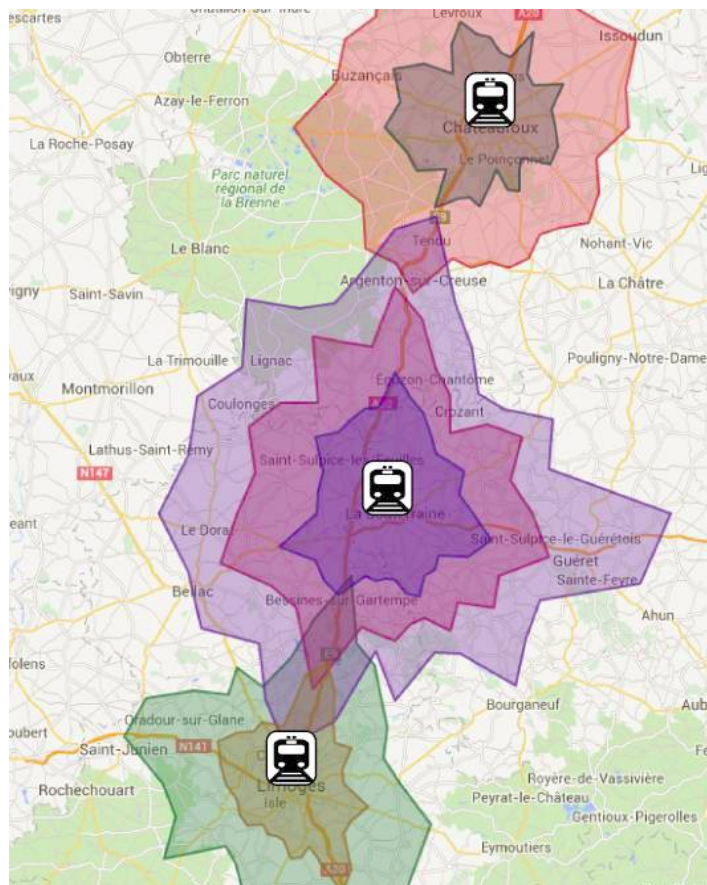
2

apportent des flux importants. La sortie de La Croisière constitue la principale porte d'entrée routière du territoire et une porte importante du département.

L'ensemble du territoire est ainsi bien irrigué, puisque qu'il est traversé dans sa totalité par la RN 145, desservant l'ensemble de l'EPCI par un réseau secondaire. Ainsi, des routes départementales importantes forment un maillage cohérent et assurent dans de bonnes conditions les trajets vers le réseau urbain

Le territoire bénéficie également d'une bonne desserte ferroviaire avec la présence de l'axe Paris – Orléans-Limoges-Toulouse (Ligne POLT) en gare de la Souterraine. La gare SNCF Grandes Lignes de La Souterraine est un service utilisé par une grande partie de la population du territoire, et dessert également l'ensemble de la Creuse et le nord de la Haute-Vienne.

Trois autres gares bénéficient d'une desserte en TER (Marsac, Vieilleville, Saint Sébastien)



Avec +/- 170 000 voyageurs par an, la gare de La Souterraine est particulièrement fréquentée. A titre de comparaison, la gare ferroviaire de Châteauroux enregistre chaque année environ 250 000 voyageurs pour un bassin de population agglomérée largement supérieur. La gare de La Souterraine offre une desserte ferroviaire qui assure une connectivité nationale au territoire et positionne La Souterraine comme la principale – la seule – porte d'entrée et de sortie ferroviaire d'un territoire situé entre Limoges et Châteauroux. La gare de La Souterraine innerve un vaste territoire au caractère rural. La gare est accessible à moins de 30 minutes de trajet en voiture par 47 650 personnes. L'abandon du projet de la LGV Poitiers Limoges confirme le maintien de la POLT et assure le maintien d'une offre en desserte ferroviaire attractive et efficiente : une trentaine de trajets



par jour vers Châteauroux, Vierzon, une quarantaine en direction de Limoges, une vingtaine vers Guéret et au niveau national, une quinzaine de trajets quotidiens La Souterraine-Paris.

Le réseau départemental de transports



Les lignes de Bus départementale (Source CD 23)

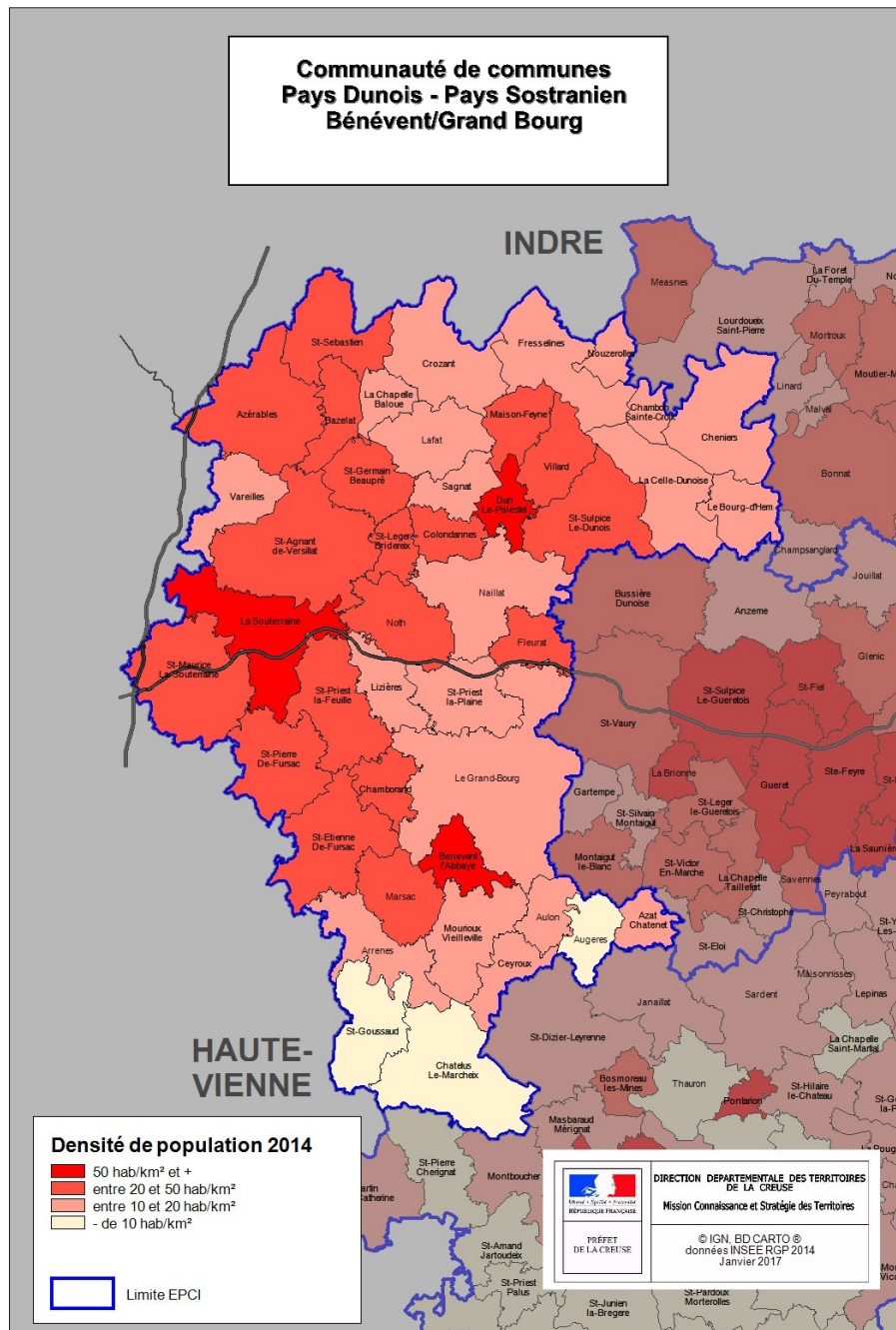
Les moyens de transport sont renforcés également par l'offre de transports collectifs routiers via des lignes de bus départementales. 5 lignes desservent le territoire de la Communauté de communes. Les transports collectifs restent un mode de déplacement marginal, même si les collectivités locales sont investies dans la mise en œuvre de systèmes de transport à la demande. Des systèmes de location de cyclomoteurs sont également en œuvre afin de répondre temporairement à des difficultés de mobilité pour se rendre sur un lieu de travail ou de formation. Ce service est géré par le Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse (MEFBOC) à l'échelle de Département.

## 2°- Indicateurs démographiques

Une population stabilisée sur les 10 dernières années qui reste vieillissante

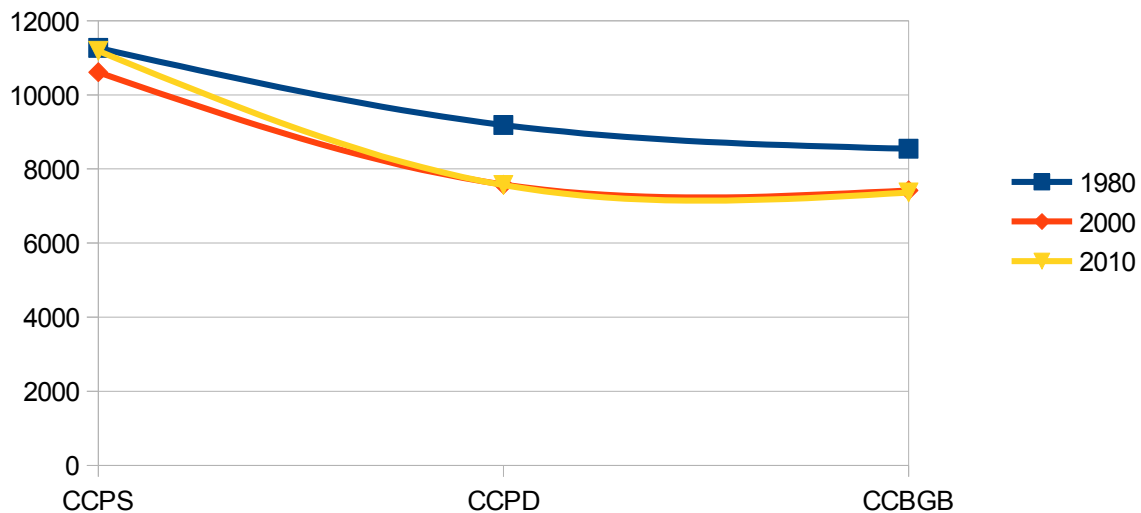
- Une faible densité de population

La densité moyenne de la population est de **25,3 habitants au km<sup>2</sup> en 2010**. Hormis les communes de La Souterraine (143,8 habitants/ km<sup>2</sup>), Dun le Palestel (115,3 habitants/km<sup>2</sup>) et Bénévent-L'abbaye (71,4 habitants/km<sup>2</sup>), les autres communes ont une densité proche de la moyenne départementale (21,6 habitants/km<sup>2</sup>), voire en-dessous pour bon nombre de communes du sud du Pays. La densité de population a faiblement évolué ces dix dernières années.



Ces dernières années, la tendance démographique de diminution de la population s'est arrêtée et l'évolution de la population est positive : + 0,2 % entre 1999 et 2010 (taux annuel moyen)

### Evolution de la population par EPCI



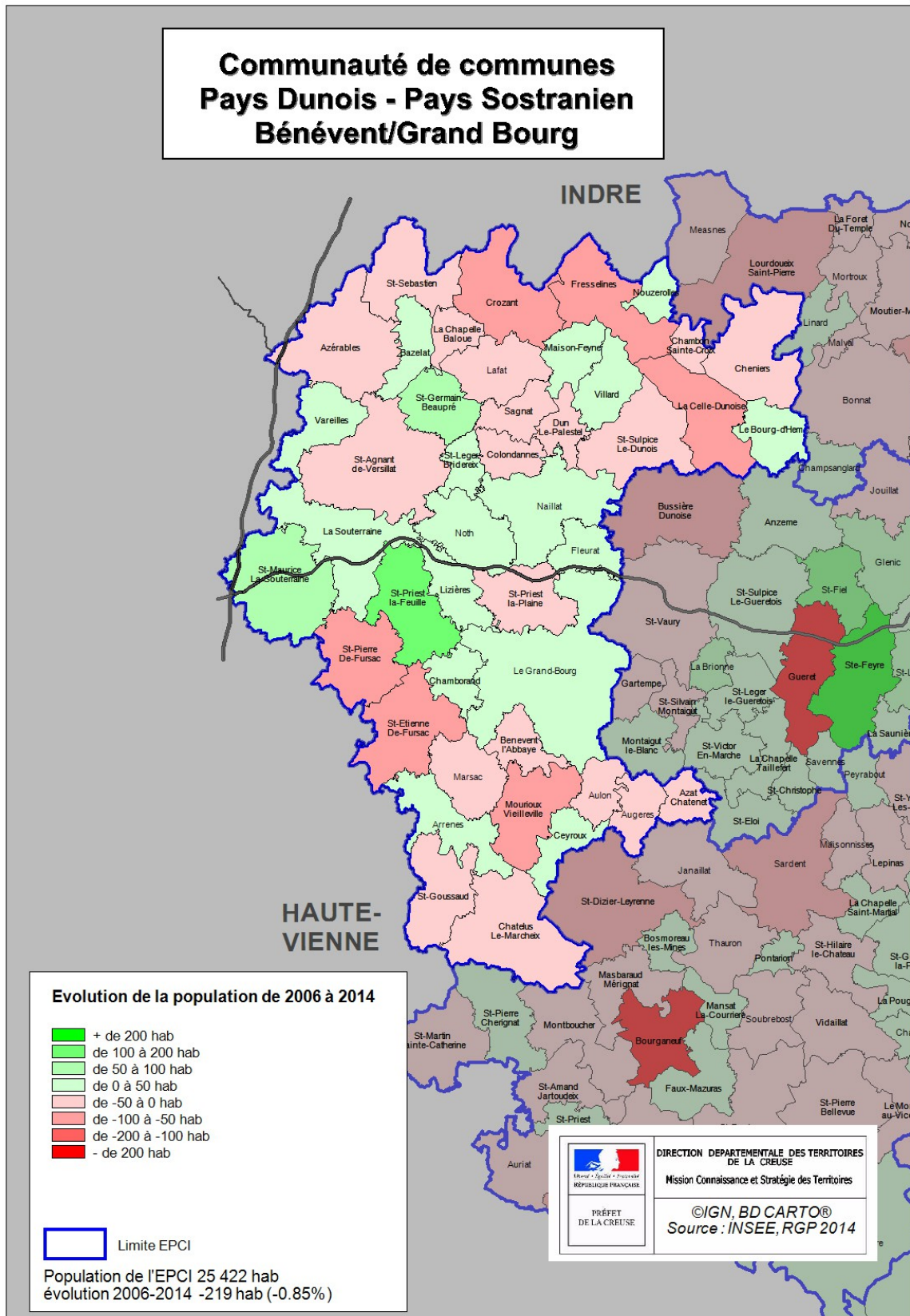
Ceci est lié à un solde naturel apparent de 1,1 % (flux migratoire venant de l'extérieur du territoire) qui permet de contrebalancer un solde naturel négatif -0,9 %. Ce phénomène démographique paraît s'amplifier au fil du temps, le regain de population étant lié à l'accueil de nouvelles populations sur le territoire.

De manière plus détaillée, la croissance démographique du territoire de l'ancienne Communauté de communes du Pays Sostranien s'inscrit à contre courant de la tendance des territoires voisins et du département de la Creuse qui perdent globalement des habitants. Depuis 1999, le territoire enregistre une croissance de population faible mais continue. La situation de l'ancienne intercommunalité sostranienne est inverse des territoires du Dunois et de Bénévent Grand Bourg qui poursuivent sur la période 1999-2007 leur inflexion démographique. Ces dynamiques opposées permettent de garder un seuil de population relativement stable sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes.

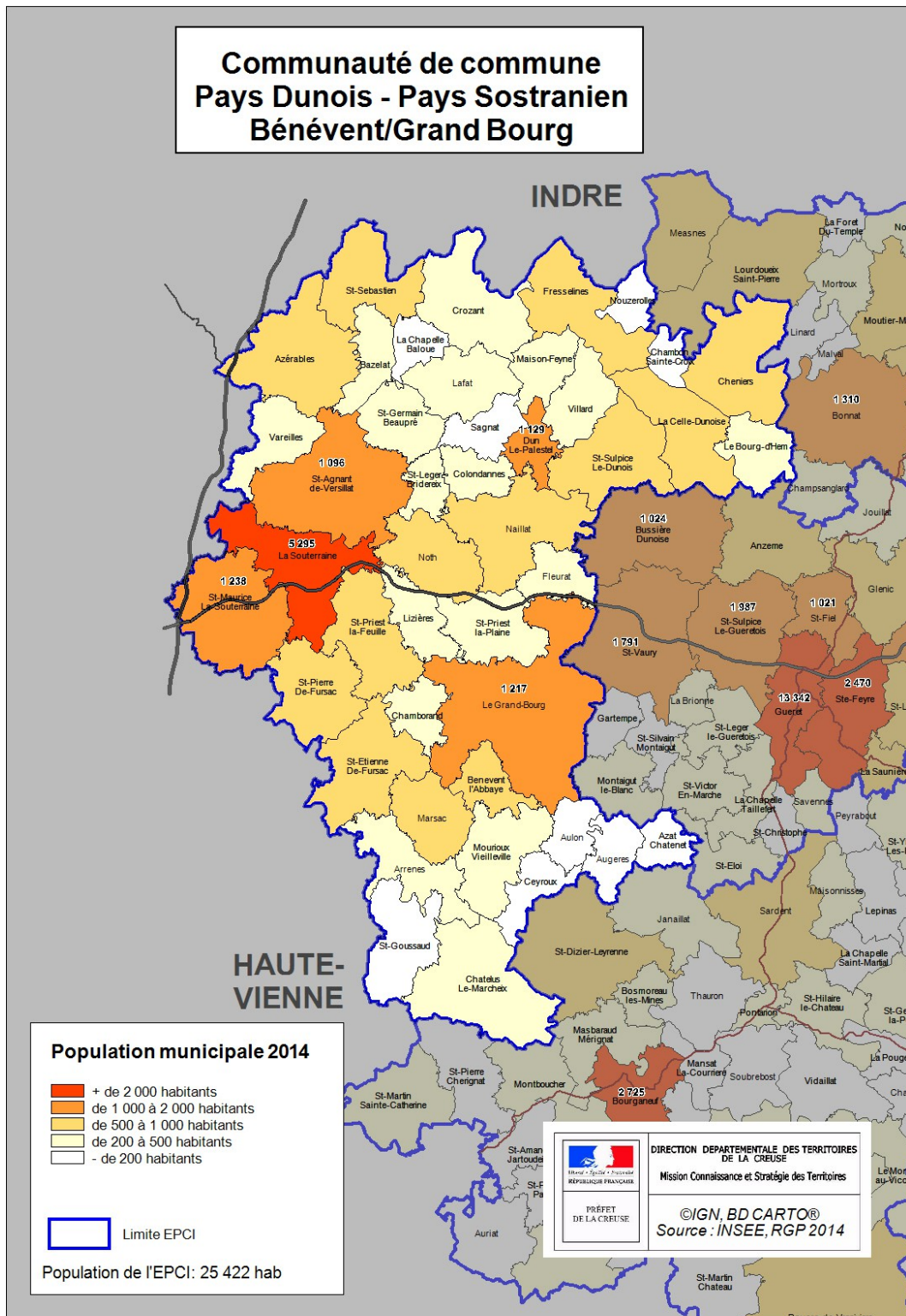
Structurellement, la population du territoire vieillit comme sur l'ensemble du département. L'indice de vieillissement sur l'ancienne Communauté de communes de Bénévent Grand Bourg est de 64,1%, loin devant l'ancien territoire Dunois, 60,9% et le pays Sostranien, 59,4%. La part des plus de 60 ans augmente plus vite de celle des moins de 20 ans. Mais globalement, au regard des territoires voisins, la nouvelle collectivité possède des indices de vieillissement bien moindre. Le caractère accueillant du territoire, l'offre en équipement, la connectivité du territoire et notamment aux pôles limougeaud et castelroussin, la dynamique de l'emploi concourent au phénomène de moindre vieillissement du territoire (source Insee).

Ces évolutions démographiques ne sont pas homogènes sur le territoire puisque certaines communes cumulent les déficits liés au solde naturel et au solde migratoire.

**Communauté de communes  
Pays Dunois - Pays Sostranien  
Bénévent/Grand Bourg**



Population de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg 2017



EPCI	Nom de la commune	Population municipale 2014	Total com com	Part en %	Population Totale
Communauté de communes Bénévent Grand Bourg	Arrènes	228	7111	28,00%	25422
	Augères	124			
	Aulon	158			
	Azat-Châtenet	109			
	Bénévent-l'Abbaye	839			
	Ceyroux	128			
	Chamborand	246			
	Châtelus-le-Marcheix	344			
	Fleurat	289			
	Le Grand-Bourg	1 217			
	Lizières	280			
	Marsac	675			
	Mourioux-Vieilleville	498			
	Saint-Étienne-de-Fursac	790			
	Saint-Goussaud	173			
Saint-Pierre-de-Fursac	756				
Saint-Priest-la-Plaine	257				
Communauté de communes du Pays Dunois	Le Bourg-d'Hem	215	7280	28,60%	25422
	La Celle-Dunoise	547			
	Chambon-Sainte-Croix	82			
	La Chapelle-Baloue	137			
	Chéniers	577			
	Colondannes	273			
	Crozant	465			
	Dun-le-Palestel	1 129			
	Fresselines	548			
	Lafat	361			
	Maison-Feyne	301			
	Naillat	682			
	Nouzerolles	103			
	Sagnat	197			
	Saint-Sébastien	665			
	Saint-Sulpice-le-Dunois	635			
	Villard	363			
Communauté de communes du Pays Sostranien	Azerables	834	11031	43,40%	25422
	Bazelat	284			
	Noth	523			
	La Souterraine	5 295			
	Saint-Agnant-de-Versillat	1 096			
	Saint-Germain-Beaupré	445			
	Saint-Léger-Bridereix	208			
	Saint-Maurice-la-Souterraine	1 238			
	Saint-Priest-la-Feuille	796			
	Vareilles	312			

### 3°- Indicateurs d'activités

En 2012, les territoires de la nouvelle collectivité bénéficiaient de la présence de 3000 établissements générant une activité économique sur le territoire répartis par secteur d'activités de la manière suivante :

- 36 % en agriculture
- 6 % en industrie
- 9 % en construction
- 38 % en commerce et service
- 11 % en administration, enseignement ...

Ces indicateurs relèvent la place importante que conserve l'activité agricole sur le territoire.

Une population totale plus active :

Le taux d'activité parmi les 15 ans et plus a augmenté (passant de 43 % à 46 %) et l'indicateur de concentration <sup>3</sup> d'emploi s'améliore également.

70,6% des actifs sont des salariés, soit 5 329 salariés sur 7 546 actifs.

	2010	1999
Ensemble	14 866	14 320
Actifs en %	69,1	67,5
dont :		
actifs ayant un emploi en %	61,8	59,2
chômeurs en %	7,3	8,0
Inactifs en %	30,9	32,5
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,1	8,8
retraités ou préretraités en %	14,7	12,7
autres inactifs en %	9,2	11,0

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

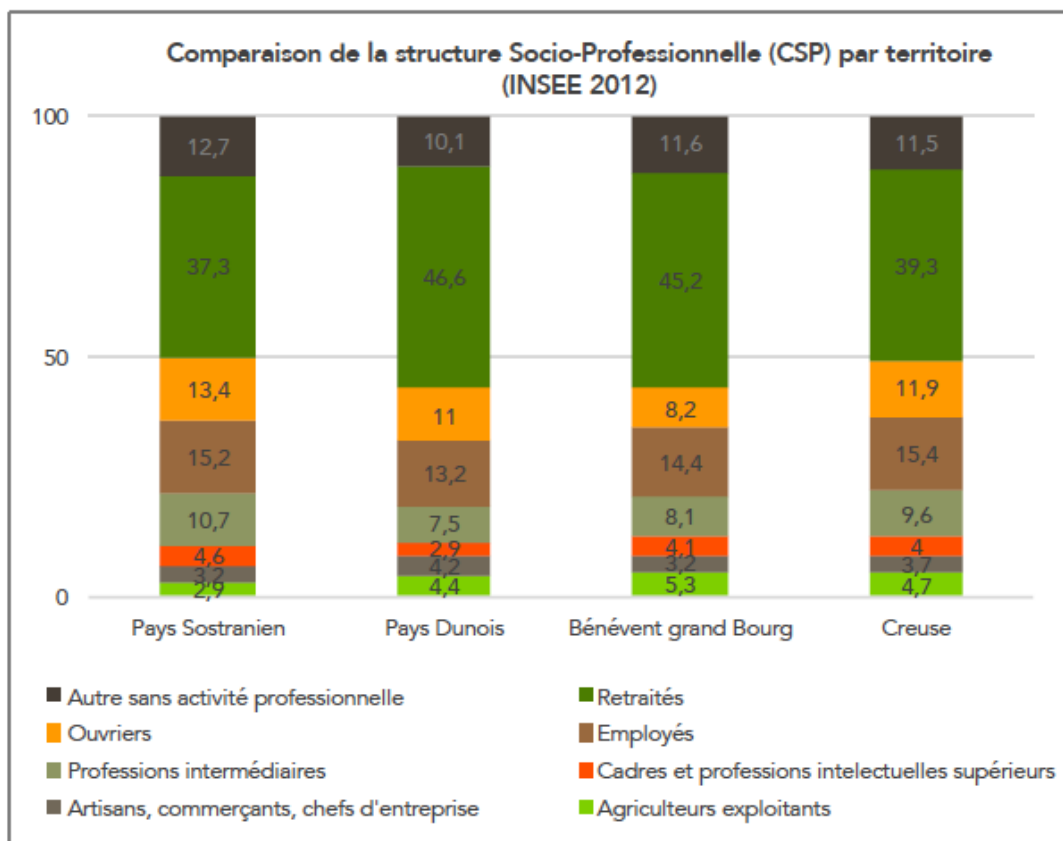
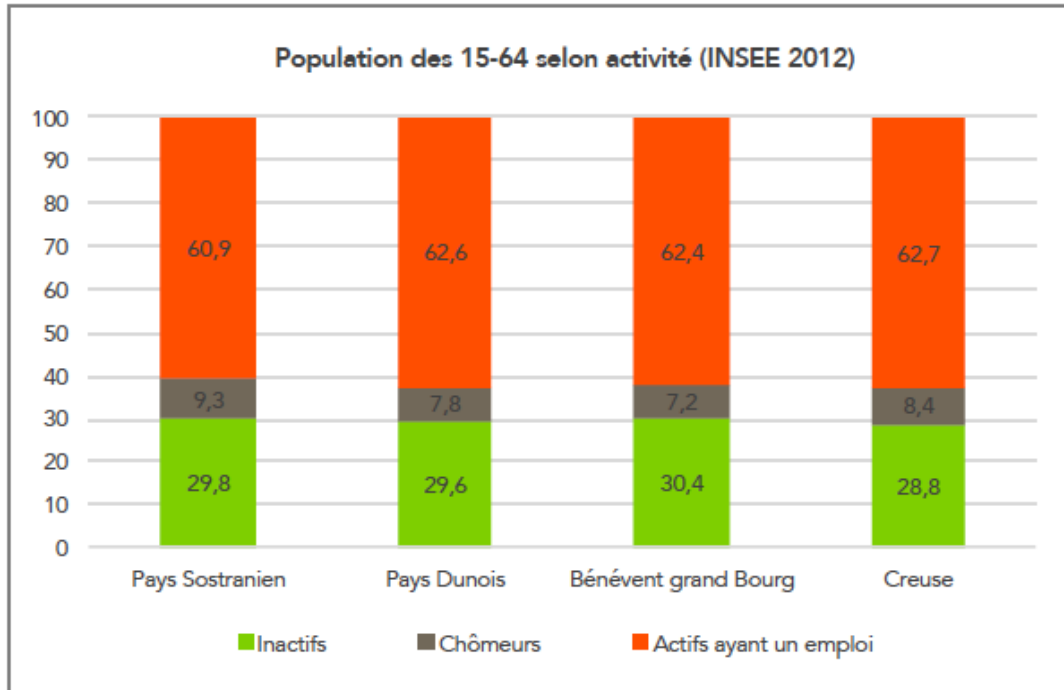
Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Le nombre d'actifs et le taux d'activité entre 1999 et 2010 se sont améliorés entre 1999 et 2010 ce qui apparaît comme un indicateur socio-économique favorable.

Dans le même temps, la part des retraités ou préretraités au sein des inactifs a augmenté.

Sur les 3 anciennes intercommunalités qui composent désormais le nouveau territoire, les actifs représentaient 70,2% pour l'ancien pays Sostranien, 70,4% pour en pays Dunois et 69,4% pour Bénévent Grand-Bourg (source INSEE 2012). Par ailleurs, les taux de chômage étaient bien plus bas sur le pays Dunois et Bénévent Grand-Bourg avec respectivement, 7,8% et 7,2% par rapport à l'intercommunalité sostranienne qui était de 9,4%. Néanmoins, le taux moyen rapporté à la nouvelle collectivité est légèrement plus faible que la moyenne départementale(8,1%contre8,4%).

<sup>3</sup> L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant sur la zone



Sans se distinguer de la situation des anciennes intercommunalités voisines formant la même collectivité à ce jour, et du département, les catégories socioprofessionnelles de la



sont des postes d'employés (14,2%), d'ouvriers (10,8%) et de professions intermédiaires (8,7%).

Sur le territoire de la Communauté de communes, les retraités (43%) représentent une part importante. Cette catégorie est plus importante que la moyenne départementale, notamment dans l'ancien pays Dunois (46,6%) et Bénévent Grand-Bourg (45,2%)

Les emplois de cadres et professions supérieures sont faibles sur le territoire (3,8%) mais reste à peu près équivalent au département.

#### 4°- Indicateur d'emploi

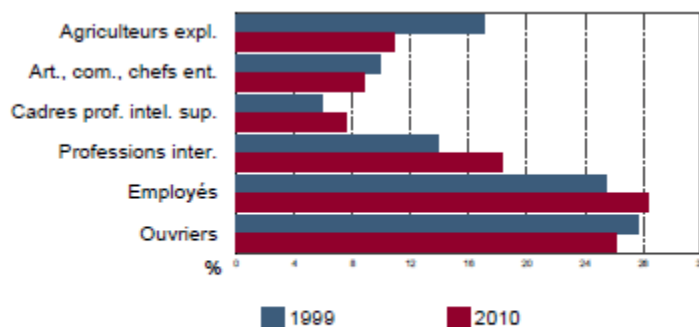
L'emploi total est en progression :

Le territoire actuel offrait 8464 emplois en 2010 dont les trois quarts sont des emplois salariés. L'emploi total a augmenté de 0,8% entre 1999 et 2010 (0,5 % en Creuse).

Le taux d'activité des 15-64 ans est de 69,1 % et un taux de chômage de 10,6 % ce qui correspond aux taux observés à l'échelle départementale.

Entre 1999 et 2010, le nombre total d'emplois a augmenté sur la zone avec une augmentation importante du nombre d'emplois salariés alors que les emplois non salariés diminuent.

La structuration de l'emploi a évolué entre 1999 et 2010 avec une diminution de la part des agriculteurs au profit des employés, des professions intermédiaires, et des cadres. Ceci s'explique notamment par la réduction de l'activité agricole au profit d'une tertiarisation de l'économie locale.

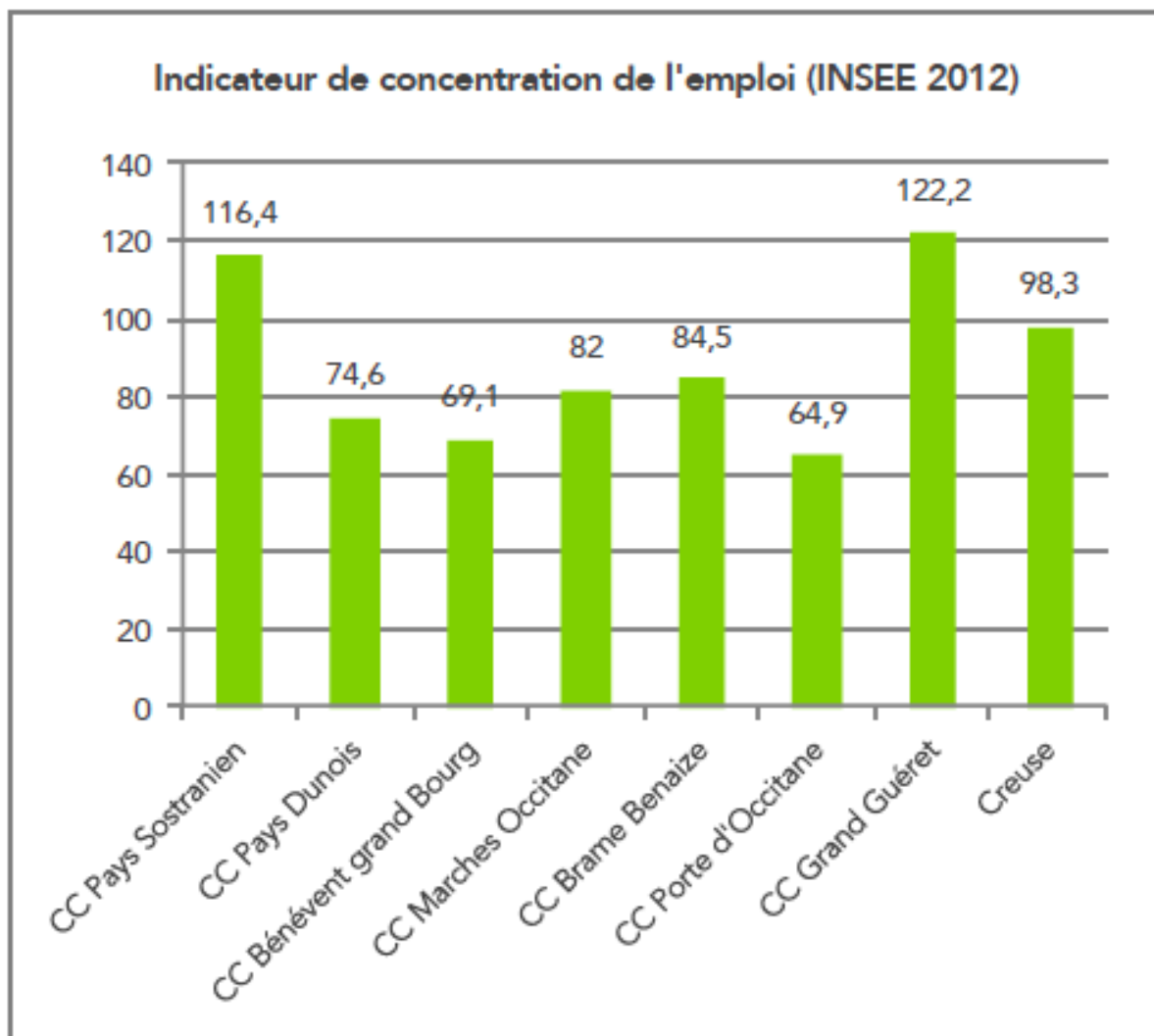


Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires lieu de travail.

#### Une polarisation de l'emploi sur La Souterraine

La commune de La Souterraine concentrait en 2010 3368 emplois, ce qui correspondait à 40% de l'emploi total, devant Dun le Palestel avec 878 emplois (10%) et Bénévent l'Abbaye 389 (5%).

Les évolutions en termes d'emploi marquent un gain d'emplois sur plusieurs communes du canton de la souterraine ce qui traduit là aussi une relative concentration de la dynamique de création d'emplois. L'indicateur de concentration est 15,5% plus élevé que celui du département. Il montre le dynamisme de cette partie du territoire en matière d'emploi. En effet, il démontre que le nombre d'emplois est supérieur au nombre de résidents ayant un emploi et vient compenser une dynamique de moindre importance sur le reste de la nouvelle intercommunalité.



Les activités de proximité sont quant à elles bien implantées. Les activités artisanales, commerciales et de services (inscrites au Registre des métiers et au Registre du Commerce et des sociétés) représentent environ 1100 entreprises (au 1<sup>er</sup> Janvier 2013).

L'économie du territoire est caractérisée par la présence de deux économies complémentaires ; d'une part, une économie résidentielle assurant, par son offre de services, le maintien de la population à son domicile en proposant les services de première nécessité en proximité (magasins en centre bourg ou tournées alimentaires) et, d'autre part, une économie de production, créatrice d'emplois, qui assure une fabrication ou une transformation pour la clientèle locale ou extérieure au territoire.

Grâce à sa position géographique, le territoire intercommunal a su attirer et maintenir cette économie de production et de fabrication, déclinée en grosses unités et créatrice d'emplois sur le territoire. Le territoire se caractérise également par la forte présence de très petites entreprises notamment artisanales, au sein desquelles, le chef d'entreprise travaille souvent seul.

Même si le territoire dispose d'un fort maillage économique, celui-ci reste inégalement réparti. En effet, le tissu économique se concentre autour du pôle de La Souterraine (près de

30 % des entreprises) et des centres bourgs importants comme évoqué précédemment (Dun le Palestel et Bénévent l'Abbaye). Certaines communes se trouvent fragilisées par un nombre très faible d'entreprises, voire une absence d'entreprises. En ce sens, il est important de soutenir les communes les plus fragiles dans leur souhait de maintenir et développer une activité économique.

Dans le cadre de la Démarche Collective Territorialisée menée entre 2009 et 2012 sur le territoire, il avait été identifié qu'une part importante des chefs d'entreprise sont âgés de plus de 55 ans. Un certain nombre de professionnels devant cesser leur activité dans les années à venir, des carences risquent d'apparaître sur des parties du territoire, plus spécialement en milieu rural.

La Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg représente un bassin industriel creusois avec la présence de 128 industries pour 973 emplois industriels. Alors que l'emploi industriel représentait en 1999 15% de l'emploi total, il représentait en 2010 moins de 9%. Les évolutions actuelles ne sont guère encourageantes et des situations comme celles de GM&S Industry restent très inquiétantes pour l'économie industrielle du territoire. Les unités industrielles de petite taille, nombreuses sur le territoire, sont notamment les plus exposées. La désindustrialisation de l'emploi et de l'économie locale suit la tendance générale observée à l'échelon national.

Les zones d'activités viennent renforcer la capacité d'accueil d'entreprises sur les territoires. Même si elles sont très disparates sur le territoire, la compétence économique dévolue à la Communauté de communes peut permettre de créer une dynamique positive et remplir des Zones d'Activités qui pour certaines ont pour le moment un taux de remplissage assez faible. De plus, devant le manque d'initiatives privées sur certaines parties du territoire, les anciennes intercommunalités ont parfois dû réaliser des investissements pour accueillir et réimplanter des activités qui n'étaient plus représentées sur le territoire.

Le territoire bénéficie de la présence de plus d'une dizaine de zones d'activités. La majorité d'entre elles sont de petites zones à vocation artisanales et commerciales. Des zones de plus grande taille existent à La Souterraine et également au Parc d'Activités de la Croisière sur la commune de St Maurice la Souterraine. Située à la limite départementale entre la Creuse et la Haute-Vienne, le Parc d'Activités de la Croisière (PAC) est un véritable atout pour le territoire. Stratégiquement situé sur le nœud routier A20-N145, et positionné sur les secteurs de la Haute Technologie, de l'environnement et des prestations de services et du E-commerce de logistique et de l'industrie, le PAC constitue un levier de développement positionné sur le marché économique du Grand Sud-Ouest. Il est un véritable outil de développement économique du territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg et plus largement du Nord Limousin. Ainsi la nouvelle Communauté de communes présente réel potentiel d'accompagnement de l'activité industrielle et de l'emploi en réponse aux attentes et aux besoins du maintien d'une base industrielle et d'une réalité économique locale liée à la production. Le PAC participe aussi à un effet de vitrine économique et positionne le territoire sur un marché foncier économique spécifique et recherché. La pertinence du maillage économique, la réalisation à terme des projets de développement (La Prade, extension du PAC et connexion directe à l'A20, ZA de Chabannes à Dun le Palestel, ZAE Ste Catherine à Fursac...) , sont essentiels car ils promettent une « autonomie » économique du territoire de la Communauté de communes et donc une liberté accrue dans la conduite de la stratégie globale de développement de l'intercommunalité.

Ce potentiel dans la capacité d'accueil des entreprises et leur accompagnement se traduit aussi pour la présence sur le territoire d'une pépinière d'entreprise à La Souterraine. Dotée

de 6 bureaux et 6 ateliers fonctionnels loués aux entreprises dans des conditions facilitant le lancement d'une activité. La pépinière propose des services mutualisés et un accompagnement personnalisé. Au 1<sup>er</sup> mars 2014, 7 entreprises étaient accueillies au sein de la pépinière. A noter que près de la moitié des entreprises implantées sur le territoire y sont depuis au moins 10 ans ce qui traduit une relative stabilité dans l'offre économique.

Par ailleurs, le territoire de la Communauté de communes est doté depuis plus de 20 ans d'outils de développement local venant soutenir le développement économique local par des actions de proximité en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle. Des structures comme la MEFBOC (Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse) offre un service de proximité efficace. D'autres acteurs publics et privés œuvrent localement pour soutenir le développement local par la formation et l'emploi.

Le dynamisme économique du territoire de la Communauté de communes se traduit également par une activité agricole importante. Bien que le territoire ne soit pas épargné par les tendances qui touchent le secteur agricole marquées par une diminution du nombre d'exploitations agricoles et l'agrandissement des exploitations existantes, l'activité agricole occupe une part significative sur le territoire. En effet, près de 70% de la superficie du territoire est agricole avec 60% de superficie toujours en herbe et 40% en terres labourables. Avec plus de 980 exploitations agricoles, 70 % de celles-ci sont des exploitations bovines représentant un cheptel d'environ 37 000 vaches en très grosse majorité de vaches allaitantes (35 254 vaches allaitantes et 1003 vaches laitières).

Le territoire agricole est donc promoteur d'une agriculture de qualité reconnue liée aux productions locales, aux labels et appellations :

- des parcelles agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales sur une large séquence Nord du territoire.
- une appellation d'origine contrôlée (OAP) Pomme du Limousin sur les communes de Saint-Germain Beaupré et Saint-Agnant de Versillat, Bénévent l'Abbaye, Le Grand-Bourg, Marsac et Nouzerolles.
- la présence d'agriculture biologique et de producteurs en circuits-courts et des points de vente directe

Ces démarches de qualité et cette stratégie de diversification apparaissent positives et porteuses d'adaptation.

En effet, Une tendance à la diversification des modes de commercialisation semble avoir lieu sur le territoire avec des systèmes de vente directe à la ferme même si ce système de reste marginal. Une étude réalisée en Limousin (DRAAF et Région Limousin /publication AGRESTE) en 2012 a mis en avant les perspectives de développement pour la commercialisation en circuits courts. Cette pratique relativement nouvelle en région Limousin apparaît comme une source de diversification sur les modes de commercialisation des produits. Elle apparaît également comme un moyen pour favoriser le lien social et le lien entre les acteurs agricoles et le territoire.

Cette offre de proximité se trouve principalement renforcée par la présence de foires et de marchés sur territoire de la Communauté de communes. La Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg compte 6 marchés localisés sur les communes de Dun Le Palestel, La Souterraine, St Maurice La Souterraine, St Etienne / St Pierre de Fursac, Bénévent l'Abbaye, Mourioux-Vieilleville, regroupant environ 120 exposants. Les principaux marchés sont organisés sur les communes de :

- Dun Le Palestel (jeudi) réunissant de 20 à 50 exposants selon la saison (50% des exposants sont dans l'alimentaire) ;
- La Souterraine (jeudi et samedi) réunissant de 10 à 30 exposants selon la saison (50% des exposants sont dans l'alimentaire) ;
- Bénévent l'Abbaye (mardi) réunissant 10 exposants (essentiellement dans l'alimentaire).
- 

Un septième marché bi mensuel (1er et 3ème dimanche du mois) a été créé sur la commune de La Celle Dunoise à l'été 2014 avec exclusivement des produits alimentaires locaux.

La Communauté de commune dispose également sur son territoire de 4 foires (Dun Le Palestel, La Souterraine, Le Grand-Bourg, St Sébastien).

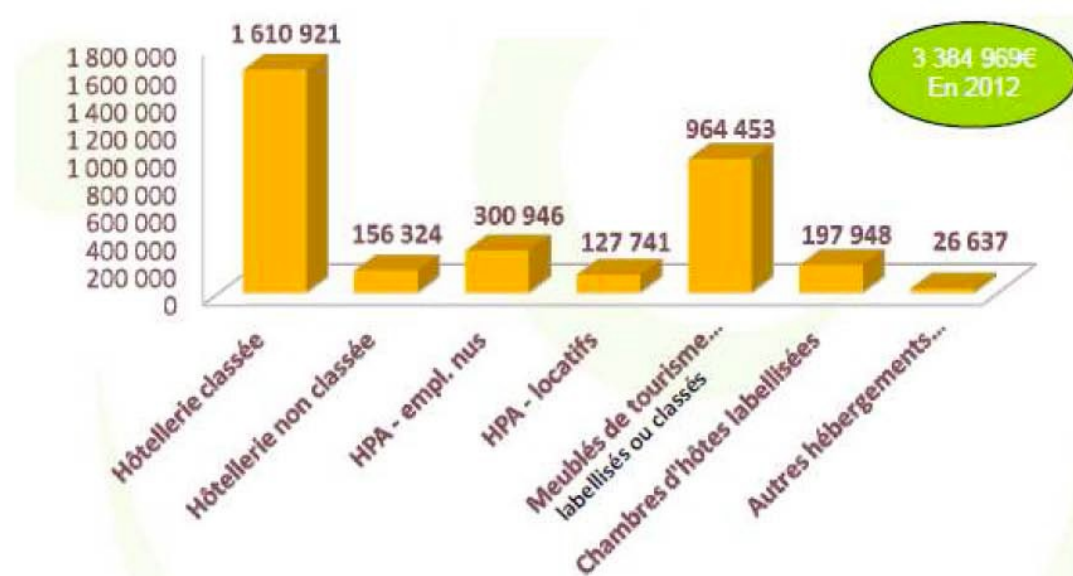
Par ailleurs, des marchés d'été et/ou marchés d'inatoires ont vu le jour ces dernières années venant à la fois renforcer l'offre commerciale et l'offre touristiques sur les communes de La Souterraine, Arrênes et Châtelus le Marcheix.



### Le tourisme, un secteur contribuant au développement économique :

Du fait de sa situation géographique, de son accessibilité et de son environnement, le territoire apparaît comme une destination touristique ayant une capacité de développement.

L'hébergement touristique engendre des retombées économiques directes pour le territoire avec plus de 3 millions générés par les nuitées en 2012.



(Source ADRT)

La répartition des hébergements sur le territoire montre l'importance de la présence de meublés de tourisme alors que l'hôtellerie est largement sous représentée. Les nuitées comptabilisées sur le territoire illustrent cependant l'importance de la fonction d'accueil de l'Hôtellerie classée puisque 31% des nuitées sont concernées.

Cette répartition sur le territoire de l'offre d'hébergements est marquée par une implantation forte du nombre de lits sur le territoire de l'ancien Pays Dunois puisque qu'elle représente 47 % de l'offre totale contre 31% sur l'ex Pays Sostranien et 23 % sur l'ancienne intercommunalité de Bénévent Grand Bourg.

Une forte concentration des chambres dans les hôtels classés s'observe sur les communes de La Souterraine et de Noth.

Un renforcement de l'offre touristique :

Au cours des dernières années, les anciennes collectivités définissant le territoire actuel de Communauté de communes ont travaillé de concert et notamment par les biais de leurs offices de tourisme à la réorientation de la structuration de l'offre touristique. Plusieurs grands chantiers ont notamment été entamés comme les travaux de restauration et d'aménagement du site de Bridier, le renforcement de l'offre de la Scénovision, ou encore l'émergence d'une dynamique autour de la Vallée des Peintres, identifiée comme une interdépartementale et interrégionale entre Berry Limousin. Dans la partie sud du territoire, une offre en lien avec le Paysage (création de pars paysagers / aménagement de sentiers de randonnée pédestre), et le chemin de Saint Jacques de Compostelle s'est renforcée.

Le territoire bénéficie du passage du Chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR 654) qui traverse le territoire du Nord au Sud. Les offices de tourisme proposent un événementiel annuel mettant à l'honneur le Chemin de Saint Jacques et la pratique de la randonnée, la Pérégrine Jacquaire.

A pied ou en vélo, la traversée de la Communauté de communes peut être réalisée par le biais d'itinéraires doux. En effet, la Véloroute "Ouest Creuse" permet aux cyclotouristes de découvrir le territoire par un itinéraire adapté sur 83 Km, une des deux véloroutes présentes en Creuse.

Le territoire, de part ces caractéristiques rurales, offrent un terrain favorable aux sports, activités et loisirs de pleine nature. Bien que n'ayant pas développé d'offre ou d'infrastructure favorisant le développement de ces activités, la clientèle touristique et locale consomme ces produits en lien avec les espaces naturels.

Le territoire dispose d'une base VTT, d'un important réseau de chemin pédestres, équestres, VTT et des lieux de baignade pour les pratiques aquatiques.

Le tourisme halieutique et la pratique de la pêche sont également des activités pratiquées sur le territoire grâce à la présence nombreuse d'étangs et cours d'eau.

Actuellement, une réflexion autour du développement des activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire a été engagée. Les potentialités semblent importantes sur le territoire notamment en matière de retombées économiques. Le territoire a la capacité de drainer des flux importants de pratiquants dans les domaines de la marche (randonnée pédestre, trail, marche nordique), du vélo (route et VTT), du canoë-kayak, des pratiques équestres de pleine nature, de la pêche ou encore des pratiques de niche et/ou innovantes (escalade, grimpe d'arbres, parapente, via ferrata).

Le territoire présente des zones à potentiels (Vallée de la Creuse, Val du Thaurion, Monts de St Goussaud) et des sites identifiés et reconnus (marche à Crozant, Grimpe à Roche Galet, Pêche sur l'étang de Chaume et de la Cazine, marche et vtt au bois de Chabannes, etc...).

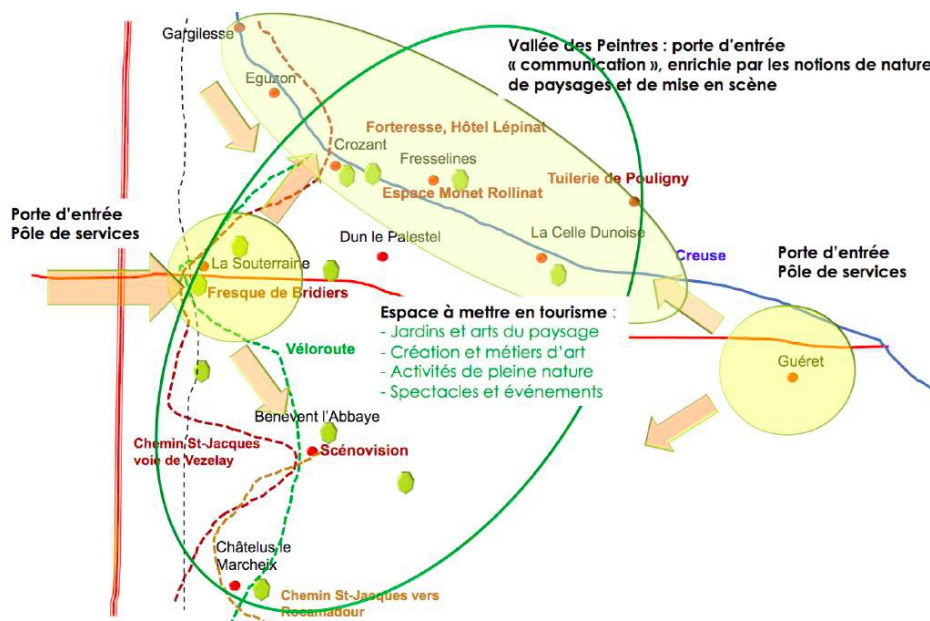




En termes d'organisation touristique, le Syndicat Mixte du Pays Ouest Creuse avait, dès 2008, impulsé une démarche de mutualisation des Offices de Tourisme. Les évolutions des périmètres intercommunaux avait permis notamment d'intégrer progressivement des sites à grand valeur touristique comme la Tuilerie de Pouigny à Chéniers.

2013	Sites/Événements	visiteurs en 2013
CDC Pays Dunois	Espace Monet-Rollinat	3 500
	Forteresse de Crozant	8 958
	Ecomusée de la Tuilerie de Pouigny	12 883
	Marché des potiers à la Tuilerie des Pouigny (1 jour)	2 155
	Arboretum de la Sédelle	2 550
	La médiévale de Crozant ( 1 jour)	2000
	« Journées des Plantes » à l'Arboretum de la Sédelle (2 week-ends)	1 935
	Festival de la Saison en pente douce ( 4 jours)	1000
CDC Pays Sostranien	Tour de Bridiers	3 300
	L'écureuil (1 jour)	1350
	Fresque des Bridiers (3 jours)	5700
CDC Bénévent – Grand-Bourg	Scénovision	10 166
	Les Moutonnades (3 jours)	7 000
	Le Festival du Lézar Vert	2000
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>59 497</b>

La démarche de réflexion, traduite par l'engagement d'un prestataire extérieur, sur la thématique des activités de pleine nature conduit les acteurs de la nouvelle collectivité à élaborer une stratégie touristique globale à l'échelle du territoire.



### Un patrimoine bien présent sur le territoire :

Le territoire peut compter sur un patrimoine remarquable tant sur le plan paysager, naturel que culturel.

Différentes structures paysagères se côtoient pour former un espace d'activités, de vie et de loisirs.

L'activité agricole marque fortement le paysage et l'évolution des pratiques agricoles ont un impact sur les éléments paysagers. Le paysage bocager fortement présent sur le territoire est une forme paysagère façonnée par l'activité agricole et notamment les activités d'élevage.

L'évolution des pratiques et des modes de vie, l'implantation des activités économiques, des nouveaux logements impactent également le paysage et le cadre de vie.

Le territoire reste marqué par des entités et structures paysagères : bocage, campagne-parc, forêt, vallées... dans lesquelles l'arbre (les structures arborées, les haies, les bois et les forêts...) ainsi que de l'eau (les rivières, les étangs...) occupent une présence importante.

Des sites naturels remarquables classés ou inscrits jalonnent le territoire et favorisent la préservation des milieux et du patrimoine paysager (vallées, combes, tourbières, landes...). Ces sites sont plus ou moins bien connus du grand public, visiteurs et habitants pour leur qualité environnementale ou pour le plaisir qu'ils procurent pour un instant de détente dans des espaces préservés. Certains font l'objet de plan de gestion porté par des communes dans une perspective de préservation et de valorisation des sites. Aucune communication spécifique n'est faite sur la présence de sites classés ou inscrits à l'échelle du pays à destination du grand public. Ces sites font l'objet cependant de sorties découverte-nature ou d'outils de communication spécifiques à chacun des sites.

Le territoire de la Communauté de communes se caractérise par un patrimoine bâti de grande qualité, caractérisé par la présence importante de la pierre. Dans les constructions et les aménagements, la pierre est le matériau dominant de la maison rurale traditionnelle sur le territoire : granites, schistes, micaschistes, gneiss.

Différents types de construction sont présents sur le territoire tels que les bâtis agricoles traditionnels (la grange limousine, la ferme-bloc, le bloc à terre, etc.) ou encore des maisons de type "retour de migrants" hérités des savoir-faire locaux et témoins des modes de vie. La pierre se retrouve également sur les éléments extérieurs et les murets (seuil de porte, escalier, muret de soutènement, etc.) mais également dans le patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs, puits, ponts, etc.).

Ces éléments en pierre marquent fortement le paysage rural et font partie du patrimoine identitaire local. Témoin de la vie d'autrefois, ils participent à la composition du cadre de vie et suscitent des dynamiques de conservation, de restauration et de mise en valeur.

Le petit patrimoine rural est un élément omniprésent sur le territoire. Avec l'appui des services de Conservation départementaux, des démarches d'inventaire du petit patrimoine ont été lancées. Ces projets sont menés afin d'engager des actions structurantes de conservation et de mises en valeur.

Le territoire est marqué par des sites et villages au patrimoine fort : le site de Bridiers à La Souterraine, le site des ruines de Crozant... ainsi que des bourgs et villages de caractère -

la ville de La Souterraine au passé médiéval, les bourgs de Bénévent L'Abbaye, La Celle Dunoise... Certaines communes ont engagé des actions de mise en valeur du patrimoine et mènent une réflexion pour l'obtention de label, gage de la présence d'un patrimoine local préservé (Petites cités de caractère). Une réflexion pour la constitution d'un Pays d'Art et d'Histoire est à l'œuvre et pourrait concerner tout ou partie du territoire de la nouvelle collectivité.

#### Une offre culturelle de qualité :

L'offre culturelle est également prégnante sur le territoire. Elle est construite par l'implication forte des acteurs publics et privés.

En effet, le territoire bénéficie d'une offre locale construite avec des actions de pratiques et de programmation développées par des structures associatives (théâtre, danse, musique...). Cette offre est également renforcée par les pratiques amateurs et professionnelles présentes dans les ateliers et galeries. De nombreuses galeries d'art sont réparties sur le territoire et permettent d'aller à la rencontre de peintres, de dessinateurs, de sculpteurs, de créateurs...

Cette dynamique est également nourrie par le dynamisme de l'action publique. Certains équipements concourant au renforcement de l'offre touristique contribuent également activement à l'offre culturelle sur le territoire par la mise en valeur du patrimoine culturel local ou des savoir-faire.

Un centre d'Art implanté à Fresselines au cœur de la Vallée des peintres de la Creuse met à l'honneur à la fois le patrimoine culturel et la création contemporaine par des expositions de peintures. Cet équipement intercommunal est animé en partenariat avec l'office de tourisme de la vallée des Peintres.

La Tuilerie de Pouligny, labellisée éco-musée est un lieu mettant à l'honneur la poterie par des ateliers et formations dispensés pour petits et grands mais également les vieux métiers. Le centre d'interprétation des peintres de la Creuse à Crozant propose de faire un voyage dans le temps auprès de peintres impressionnistes mais fait également découvrir les différentes techniques de peinture et engage les visiteurs dans une réflexion sur l'image.

La démarche interdépartementale et interrégionale de "La Vallée des peintres entre Berry et Limousin" concourt également au développement culturel territorial.

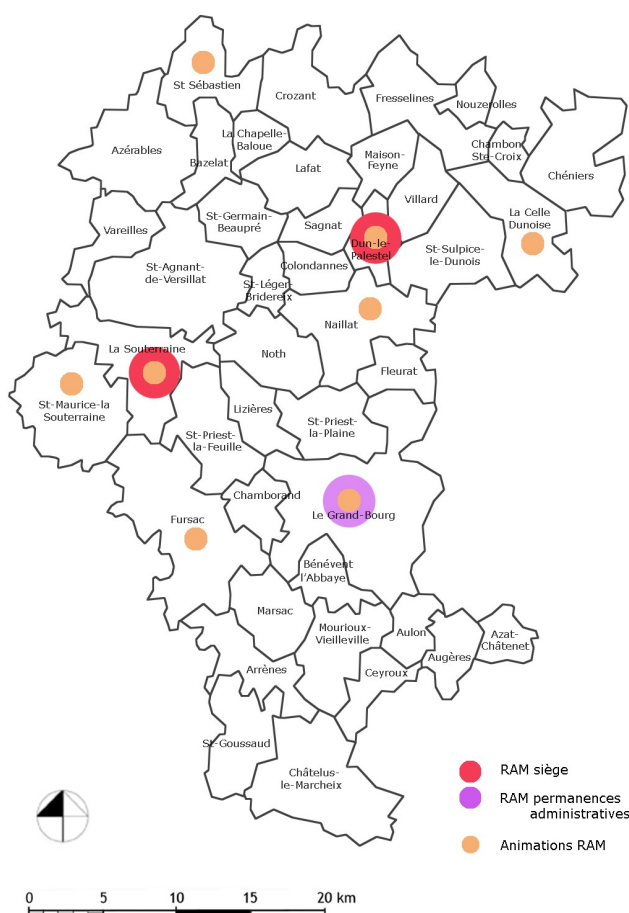
Le territoire compte également de nombreux projets et événements structurants sur son territoire (Festivals Jazz à La Sout' et Lézar Vert, Moutonnades Bénéventines, Saison en pente douce, etc.). Ces actions ponctuelles sont soutenues tout le long de l'année par des infrastructures culturelles comme le Centre culturel Yves Furet, géré par la Communauté de communes, qui propose tout au long de l'année scolaire une programmation culturelle de qualité avec des têtes d'affiche nationale ainsi que des découvertes artistiques. Cet équipement est un atout pour le territoire par la présence d'une salle réunissant une capacité d'accueil du public importante et un plateau technique permettant de diffuser des spectacles professionnels. Le cinéma Eden à La Souterraine et l'Appolo à Dun le Palestel (en cours de réhabilitation) viennent compléter cette offre culturelle participant au rayonnement local du 7<sup>ème</sup> art.

#### Une offre de service bien définie :

Un niveau d'équipement plutôt satisfaisant et assez homogène est observé sur l'ensemble du territoire, bien que certaines communes ne possèdent aucun commerce ou service.

Le maillage scolaire permet une scolarisation de relative proximité avec des déplacements limités sur le territoire pour accéder aux établissements du premier degré. En ce qui concerne le second degré, 3 collèges sont localisés sur le territoire de la Communauté de communes : à La Souterraine, à Dun-le-Palestel et à Bénévent-l'Abbaye et un lycée à La Souterraine.

Des structures d'accueil « petite enfance » sont implantées sur le territoire avec une crèche à La Souterraine et une micro-crèche à Dun le Palestel. Cette offre est complétée par la présence le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur l'ancienne Communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg.



Ces dernières années ont vu se développer des structures d'accueil de loisirs. Quatre accueils de loisirs sans hébergements fonctionnent sur les communes de Dun le Palestel, Fursac, le Grand Bourg et La Souterraine.

Deux instituts médico-éducatifs proposent en proximité des accueils spécialisés :

- L'IME La Roseraie à La Souterraine compte 50 lits dont 35 en internat et 15 en semi-internat pour enfants et adolescents de 6 à 17 ans en situation de déficience intellectuelle légère ou moyenne.
- L'IME La Ribe à Grand-Bourg de statut associatif possède 50 lits dont 45 en internat et 5 en semi-internat pour enfants et adolescents de 14 à 20 ans.

Des formations spécialisées sont également présentes localement notamment avec le Pôle Supérieur de Design en Limousin au lycée Raymond Loewy de La Souterraine proposant des formations supérieures : BTS en Design de produits, Design d'espaces, Design graphique ainsi qu'un Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués.

Le Centre National de formation aux métiers de l'eau proposé par l'Office international de l'eau basé à La Souterraine offre une large gamme de formation aux acteurs du traitement, de la préservation et de la gestion de l'eau.

Le territoire dispose également d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

#### Une offre de soins de premiers recours en phase de définition :

Une étude est en cours de réalisation avec l'aide d'un prestataire extérieur. Actuellement dans la tranche 2 de son processus, l'étude portant sur le projet territorial de santé, initiée par le Syndicat Mixte du Pays Ouest Creuse, permet aujourd'hui de définir les premières orientations sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois, Pays Sostranien et de Bénévent Grand Bourg.

Le diagnostic territorial de l'étude portée par la MSA en partenariat avec l'ORS et la Mutualité Française a permis de dresser un premier état des lieux de l'offre de santé sur la Communauté de Communes.

Les premières conclusions ont dressé un bilan peu flatteur, mettant en avant une dégradation globale des indicateurs de santé (mortalité générale, prématurée, pathologies cancéreuses, etc.) et les offres en courts séjours sont inexistantes sur le territoire (réorientation vers Guéret et Limoges).

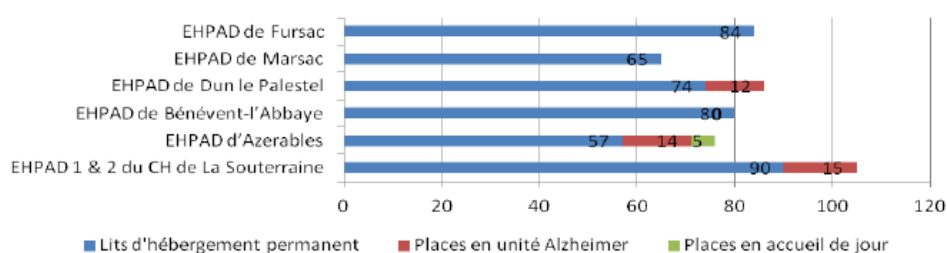
Les 152 professionnels de santé, recensés sur le territoire de la Communauté de Communes exercent principalement de manière monodisciplinaire. L'offre en regroupement pluridisciplinaire est pour le moment sous développée.

La densité en médecins est particulièrement alarmante, puisqu'elle est inférieure aux moyennes nationales, régionales et départementales. Depuis 2010, il a été recensé 10 départs pour 6 nouvelles installations, sans compter les 2 départs de décembre 2016 (médecins de Mourioux et de Bénévent). Il a été estimé une perte possible de 10 médecins, (soit 42% des effectifs sur le territoire de la Communauté de Communes) à l'horizon 2021. Les autres professions de santé, sont quant à elles, sous représentées à l'exception des infirmiers et des pharmacies.

En ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées dépendantes, le territoire de la Communauté de communes compte six Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sur son territoire :

- 2 EHPAD publics autonomes du CH de La Souterraine (105 lits, dont une unité Alzheimer de 15 lits) ;
- 1 EHPAD privé à but non lucratif d'Azerables (71 lits, dont une unité Alzheimer de 14 lits à laquelle est adossé un service d'accueil de jour de 5 places) ;
- 1 EHPAD public autonome de Bénévent-l'Abbaye (80 lits) ;
- Un EHPAD public autonome de Dun-le-Palestel (86 lits, dont une unité Alzheimer de 12 lits) ;
- 1 EHPAD de statut CCAS de Marsac (65 lits) ;
- 1 EHPAD de statut CIAS de Fursac (84 lits).

Capacité d'accueil des établissements pour personnes âgées sur le POC



Sources : FHF & Entretiens – Réalisation : EQR

Si certains champs, comme le médico-social ne sont pas les plus à plaindre, les conclusions du diagnostic de l'offre de santé sur le territoire, mettent en avant une réelle inquiétude vis à vis des perspectives professionnelles à moyen terme. Un professionnel 4 sur envisage une cessation d'activité certaine dans les 5 prochaines années et près de  $\frac{3}{4}$  des professionnels contactés dans le cadre de l'étude, estiment qu'il leur sera difficile de leur trouver un successeur. L'offre de santé est donc très déficitaire. Cela se ressent également, par la charge de travail de plus en plus importante qui oblige un professionnel sur 4 à refuser régulièrement des patients.

Face à ce constat, les conclusions du diagnostic territorial mettent en avant l'organisation en pôle de santé ou en maison de santé pluridisciplinaire comme étant une des solutions adaptées aux contraintes locales. Ces lieux de santé sont notamment perçus comme pouvant attirer plus facilement les jeunes professionnels, améliorer les conditions d'exercices, ou encore faciliter la prise en charge des patients. L'intérêt de la part des professionnels pour adhérer au moins, à un projet de santé (sans forcément participer à un regroupement physique) est réel. Il est très clairement mis en avant dans les premières conclusions de l'étude.

La nécessité du développement d'un projet de santé à l'échelle de la Communauté de Communes peut se traduire par le développement de structures d'accueil (Pôle Santé/MSP et antennes) mais aussi par des solutions alternatives intégrant l'action sanitaire et sociale (actions de prévention, éducation thérapeutique, campagnes de vaccination, veille sanitaire, ...), par une politique d'éducation (amélioration de l'état de santé de la population - le diagnostic interpelle sur les problèmes d'hygiène bucco-dentaire sur le territoire – conduite addictive,...), ou encore par le biais d'une politique du transport (stratégie de territoire pour l'accès aux soins).

### Le numérique, des infrastructures, des équipements et des services nécessaires au développement territorial :

En Région Limousin, les collectivités territoriales se sont unies, dès 2002, dans une démarche partagée d'inclusion numérique, conscientes de difficultés que le territoire rencontrait pour le déploiement des infrastructures numériques. Ce projet collectif vise l'accès au haut débit des Limousins aux meilleures conditions. Les territoires ruraux limousins doivent particulièrement être attentifs à ce projet pour ne pas louper le virage du numérique. A la ville comme à la campagne, la présence d'infrastructures et des services numériques sont des conditions à un développement économique et social.

Les caractéristiques initiales du marché du haut débit en Limousin (Source DORSAL)

- Le marché limousin était considéré comme "non attractif" par l'ensemble des opérateurs de télécommunications car il ne correspondait pas à leurs critères de rentabilité : marché des télécommunications modeste, pratique du haut débit peu développée, manque d'infrastructures sur lesquelles pourraient s'appuyer des opérateurs pour développer un réseau.
- Les services d'Internet n'étaient pas accessibles à haut débit sur l'ensemble du territoire du Limousin, ce qui a nécessité le développement d'infrastructures adaptées. Le haut débit, qui fait partie des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est étroitement lié aux télécoms. Les services haut débit sont proposés par les opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès à Internet.
- Les opérateurs ont concentré leurs investissements dans les plus grandes villes françaises, zones les plus rentables. Ils ne souhaitent pas financer les infrastructures nécessaires à l'acheminement des données numériques sur les territoires où la rentabilité n'était pas assurée.
- En Limousin, comme dans quelques autres régions françaises, les offres de haut débit étaient donc rares et très onéreuses, sauf dans l'agglomération de Limoges. Ailleurs, de nombreuses entreprises se disaient prêtes à changer d'implantation géographique en l'absence d'offre de haut débit satisfaisante.
- Parce que l'accès au haut débit au juste prix est une problématique d'aménagement du territoire, les pouvoirs publics ont décidé de se saisir de ce problème à la fois politique, social et d'intérêt général. Ils ont mis en commun leurs moyens au travers du projet DORSAL pour faire en sorte que le haut débit soit accessible à tous et dans les meilleures conditions sur l'ensemble de la région.

### Des avancées et des projets :

Notamment conditionnée par cette montée en débit, le territoire tente néanmoins de développer le numérique sur l'ensemble de son périmètre. A travers un fiche action dédiée sur son programme européen LEADER 2014-2020, comme par son souhait de s'intégrer au réseau des Tiers-Lieux du département, la Communauté de communes multiplie les projets liés au numérique.

L'accès aux services est notamment très important pour une population qui doit multiplier des démarches bien souvent dématérialisées. Ainsi, le centre de ressources du Pays Dunois, géré par le centre d'Animation, accueille au sein de l'espace multimédia le Visio Accueil II permet de contacter via une permanence virtuelle des administrations comme la Préfecture, la DDA, la DDE, la DDJS, le CAUE... mais aussi des organismes sociaux comme la CAF, la CPAM, la MSA, la CRAMCO... et d'effectuer ainsi les démarches administratives.



L'ancienne Communauté de communes du Pays Dunois avait été choisie par le Conseil Général et la Préfecture comme l'un des sites pilotes pour expérimenter un nouveau dispositif dans le cadre des actuelles MSAP. Dans une optique d'évolution et d'adaptation aux demandes et pratiques, le Centre d'Animation du Pays Dunois (CAPD) est désormais devenu un Tiers-lieu nommé « La Palette ». La création d'un FABLAB sur la commune de La Souterraine et d'un autre Tiers-Lieu sur la commune du Grand-Bourg est également à l'étude.

## **B – Les enjeux du territoire**

Thèmes	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux stratégiques
<b>AXE 1</b> <b>Accès aux services et aux soins</b>	<p>Un bon maillage des organismes de services à la personne</p> <p>Une dynamique naissante de structuration des professionnels de santé</p> <p>Une étude santé en cours</p> <p>Un développement du numérique en cours (Fibre et 4G)</p> <p>Services de repas à domicile</p> <p>Transport à la demande</p>	<p>Un défaut croissant de l'offre de santé</p> <p>Inégalité des soins quand l'éloignement est important</p> <p>Manque d'établissement spécifiques</p> <p>Des réseaux numériques et téléphoniques encore insuffisamment adaptés</p> <p>Maintient d'un maillage équilibré de l'offre de service</p> <p>Défaut d'accessibilité au numérique / Fracture numérique</p> <p>Transport à la demande qui ne couvre pas l'ensemble du territoire</p>	<p>Veiller à conserver la capacité de répondre aux besoins spécifiques des personnes les plus âgées</p> <p>Développement des compétences numériques du territoire, en renforçant les infrastructures Très haut débit (fibre optique) et 4G, mais aussi en mobilisant son image de territoire connecté, au fait des usages numériques</p> <p>Accompagner la restructuration de l'offre de santé</p> <p>Répondre aux besoins des jeunes actifs notamment en matière de premier emploi et de distractions</p> <p>Maintenir le maillage des organismes de services à la personne, ainsi que la mise aux normes et l'accessibilité</p> <p>Développer le transport à la demande</p>

Thèmes	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux stratégiques
<b>AXE 2</b> <b>Attractivité du territoire</b>	<p>Un territoire carrefour facilement accessible RN 145 et A20</p> <p>Une gare ferroviaire « Porte de la Creuse » Des infrastructures disponibles et qualifiées (parc d'activité de la croisière, ZA de la Prade et de Chabannes, pépinière d'entreprises)</p> <p>Un engagement important de la collectivité pour accueillir, accompagner et mobiliser les dispositifs économiques au bénéfice des entreprises</p> <p>Une volonté des collectivités de développer les circuits courts et l'emploi local.</p>	<p>Une image encore trop floue, voire négative du territoire qui reste à dominante rurale</p> <p>Une couverture numérique encore partielle</p> <p>Les évolutions des lignes ferroviaires</p> <p>Un besoin croissant en artisans qualifiés</p> <p>Saturation du marché : inadéquation offre et demande</p> <p>Mauvaise image des métiers historiques du bassin d'emploi</p>	<p>Maintenir la desserte ferroviaire Maintenir, améliorer et développer les infrastructures de communication et de télécommunication Améliorer la couverture mobile Développer les infrastructures et usages du numérique</p>
			<p>Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité Soutenir et accompagner l'initiative privée en faveur de la création d'activités Favoriser l'accueil de nouvelles activités sur le territoire Communiquer sur l'offre d'activités Favoriser la reprise d'activités économiques Dynamiser l'économie locale par la valorisation et la transformation des ressources du territoire Développer les circuits de proximité</p>
<b>Attractivité du territoire</b> <b>Tourisme</b>	<p>L'environnement physique et topographique La richesse de l'histoire locale Des potentiels très importants sur les sites naturels, le patrimoine bâti, le petit patrimoine, l'itinérance, la pêche, etc. Le dynamisme des mouvements associatifs Des offices de tourisme biens structurés Forte articulation entre le rural et l'urbain</p>	<p>Manque d'image et de notoriété autant envers l'extérieur qu'au niveau de la population locale Faiblesse de la signalétique Manque de structuration du potentiel touristique Valorisation du petit patrimoine trop partielle Capacité insuffisante de l'hébergement touristique et gîtes d'étapes Peu ou pas d'hébergement grande capacité</p>	<p>Maintenir l'agriculture comme composante du développement local Créer et renforcer le lien entre les acteurs agricoles Créer et renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs Créer et renforcer les liens entre les producteurs et les acteurs publics et privés.</p> <p>Favoriser une dynamique d'innovation territoriale Accompagner l'innovation dans le domaine des énergies vertes Accompagner les innovations dans le domaine du bien vieillir</p> <p>Doter le territoire d'une politique de développement culturel Qualifier les équipements culturels et en créer de nouveaux Développer et favoriser l'accès à la culture Favoriser la coopération et la mutualisation des acteurs culturels</p>

Thèmes	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux stratégiques
	<p>La Scénovision La Vallée des Peintres La Tuilerie de Pouligny Des activités de pleine nature à développer Une étude de préfiguration des activités de pleine nature en cours Valoriser le savoir faire</p>	<p>Accueil des commerçants et non prise en compte du fait touristique  Insuffisance de produits touristiques  Évasion des groupes vers Limoges</p>	<p>Développer une stratégie touristique tournée vers le client Promouvoir une offre globale Améliorer la destination touristique et travailler sur l'image Améliorer et structurer l'organisation touristique et la promotion des sites, des activités, des événementiels et des manifestations Développer et valoriser l'offre touristique et de loisirs</p>

Thèmes	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux stratégiques
<b>AXE 3</b>  <b>Revitalisation des bourgs centres</b>	<p>Une sensibilité croissante des élus aux enjeux d'aménagement durable (urbanisme de projet, politique foncière)</p> <p>Un intérêt marqué de la population pour la rénovation énergétique des logements</p> <p>Action économique de redynamisation des centres anciens</p> <p>Caractère ancien des centres-bourgs / Grande valeur patrimoniale</p> <p>Un Plan Paysage et un plan d'actions autour du paysage vu et vécu permettant de disposer des premiers éléments de planification sur le territoire de la Communauté de communes</p> <p>Deux PLUi en cours d'élaboration</p> <p>Une centralité retenue pour l'AMI Centre-Bourg</p>	<p>Perte d'attractivité des centres-bourgs</p> <p>Un parc de logements ancien, souvent vétuste et confronté à une forte consommation énergétique</p> <p>Prix des loyers commerçants</p> <p>Manque d'accompagnement des porteurs de projets</p> <p>Perte de l'influence des centralités</p> <p>Développement d'un habitat pavillonnaire standardisé</p>	<p>Poursuivre l'adaptation des logements existants aux enjeux énergétiques et sociaux détectés</p> <p>Répondre aux enjeux environnementaux et sociaux des opérations d'urbanisme</p> <p>Favoriser le développement des éco-quartiers / éco-bourgs</p> <p>Valoriser les espaces verts, les entrées de bourgs</p> <p>Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité (pépinières de commerces, circuits courts)</p> <p>Favoriser les nouvelles formes d'entreprendre et de travailler (fablab, coworking, télétravail...)</p> <p>Améliorer la gestion et le partage de l'espace</p> <p>Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti</p> <p>Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles</p> <p>Soutenir une rénovation durable du bâti ancien Agir pour le maintien des structures et entités paysagères</p>

Thèmes	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux stratégiques
<b>AXE 4</b>  <b>Mobilités</b>	<p>Gare ferroviaire « Porte de la Creuse » / Ligne POLT / Gares TER</p> <p>Autoroute A20 et RN 145</p> <p>Un service de transport en commun mis en œuvre et développé dans l'urbanité et surtout dans la ruralité des 22 communes du territoire</p> <p>Une demande croissante de la part des usagers pour ce type de services</p> <p>Service de Transport à la Demande</p> <p>Une offre intermodale en plein développement.</p> <p>Contrat TEPCV (mobilité douces et actives à La Souterraine)</p> <p>Offre de véhicules à destination des personnes en recherche d'emploi et à terme au travailleurs précaires via la MEFBOC (TEPCV CD23)</p>	<p>Une prédominance de l'usage de la voiture individuelle</p> <p>Une mobilité restant difficile pour certaines catégories de personnes</p> <p>Réseau routier secondaire de moindre qualité</p> <p>Modification de la ligne POLT`</p> <p>Insuffisance du transport collectif</p> <p>Peu d'aires de covoiturage</p>	<p>Maintenir la desserte ferroviaire</p> <p>Améliorer l'inter modalité</p> <p>Favoriser la mobilité sur le territoire</p> <p>Concevoir des outils ou services réduisant les freins à la mobilité</p> <p>Mise en place d'équipements spécifiques pour la mobilité durable (équipements urbains, équipements vélos, bornes de recharge électrique)</p> <p>Mobilités de biens sur le territoire</p> <p>Mise en place de signalétiques spécifiques</p> <p>Réduire l'impact des déplacements motorisés</p>

Thèmes	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux stratégiques
<b>AXE 5</b>  <b>Transition écologique</b>	<p>Deux contrats de rivières sur le territoire</p> <p>Problématiques environnementales intégrées aux projets de développement</p> <p>Engagement de la collectivité pour l'assainissement non collectif</p> <p>Volonté de meilleure maîtrise énergétique</p> <p>Un Plan Paysage</p> <p>Deux PLUi en cours sur le territoire</p> <p>Un PCAET fin 2018</p> <p>Deux contrats TEPCV (La Souterraine et CD 23)</p>	<p>Ressource en eau</p> <p>Des équipements publics et un bâti ancien très énergivores</p> <p>Un besoin de diversifier l'approvisionnement énergétique du territoire</p> <p>Une consommation importante de terres agricoles</p> <p>Un risque de banalisation des paysages, y compris bâti, faute de sensibilité suffisante des habitants</p>	<p>Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant</p> <p>Œuvre pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente avec le tissu urbanisé</p> <p>Engager des projets pilotes de mutation du tissu urbain</p> <p>Élaborer des documents de planification selon une approche paysagère et écologique</p> <p>Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative</p> <p>Réduire le gaspillage énergétique en soutenant une rénovation durable de l'habitat ancien</p> <p>Développer les nouveaux modes d'habiter plus respectueux de l'environnement</p> <p>Favoriser les démarches d'éco bourgs / éco lotissement</p>

Thèmes	Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux stratégiques
<b>AXE 6</b>  <b>Cohésion sociale</b>	<p>Une compétence solidarité largement déclinée par le département et un bon maillage des organismes de services à la personne</p> <p>Des élus et techniciens disponibles et qualifiés</p> <p>Le développement d'outils numériques facilitant l'action collective</p> <p>Des CCAS très actifs.</p> <p>Des services de repas à domicile bien rodés</p> <p>Un conseil de développement</p> <p>Une maison de la solidarité</p>	<p>Une augmentation du 4ème âge, avec les pathologies associées</p> <p>Une part toujours croissante de plus de 60 ans et vivant seul</p> <p>Risques d'isolement des populations</p> <p>Difficulté de trouver un premier emploi pour les jeunes</p>	<p>Accompagner les projets créateurs de solidarité</p> <p>Développer et soutenir les lieux de vie et de rencontres</p> <p>Favoriser les dynamiques associatives</p> <p>Accompagner les projets coopératifs et collectifs</p> <p>Organiser la concertation avec les habitants, les associations les entreprises</p> <p>Intégrer la participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'action publique</p> <p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle</p> <p>Veiller à conserver la capacité de répondre aux besoins spécifiques des personnes les plus âgées</p> <p>Répondre aux besoins des jeunes actifs notamment en matière de premier emploi ou de distraction</p>

Les différentes stratégies territoriales mises en place sur la période 2005-2014 ont permis de bénéficier de soutiens financiers des partenaires institutionnels. Une enveloppe de plus de 5 millions d'euros a été prévue pour la seule période 2008-2013. Cette enveloppe a notamment été apportée par le conseil départemental de la Creuse 2 287 700 euros, par l'État (FNADT) à hauteur de 1 621 882 euros et la Région Limousin pour 1 432 436 euros. Cette programmation a permis d'engager 4,6 millions d'euros dans la mise en œuvre de 72 projets locaux toutes thématiques confondues, ce qui représente un effort d'environ 30 euros par habitant.



## C - État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

### 1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison du tableau de bord du suivi départemental)

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement initial (début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département au 31 mars 2017	État d'avancement sur le territoire de la communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg, Pays Dunois, Pays Sostranien
Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTÉ PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 : 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	2 MSP et 4 pôles de santé	-3 MSP sur 4 sites (La Celle Dunoise, Boussac, Bourganeuf + St Dizier Leyrenne) - 1 MSP multi sites (Crocq, Mérinchal, Faux la Montagne, Royère de Vassivière,, La Courtine) - 4 pôles de santé (combraille réseau santé, Bourganeuf, la Ciate, Ouest Pays de Guéret) - 4 projets immobiliers de MSP en cours (St Vaury, Evaux, Chambon, Auzances) - 2 projets de santé en recherche de portage immobilier (Aubusson, Guéret) - 2 projets en cours d'élaboration sur 4 sites (La Souterraine/Fursac, Le Grand-Bourg/Marsac)	
		Mesure 2 : Faciliter l'installation de jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement de service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	7 contrats signés en 2016	Contrats signés en 2016	
		Mesure 3 : Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	100 équipes de soins rémunérées	% de maisons de santé signataires	2017	Les 3 MSP adhérent au règlement arbitral		
		Mesure 4 : Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée/ Accès aux urgences en 30 mn	Nbre de contrats et part pop couverte	2015	La rencontre du 6 décembre 2017 (ARS + Conseil de l'ordre + CH Guéret + SAMU + MCS) a permis de faire le point sur le dispositif « médecins correspondants SAMU » (MCS)  au 31 mars 2017 : 3 MCS		
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX RENDRE SERVICE	Mesure 6 : Ouvrir 1000 maisons de services au public d'ici la fin 2016 grâce au partenariat avec la Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	Nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau la Poste	Fin 2016	2 (RSP de Dun le Palestel et RSP de Bourganeuf)	8 MSAP au 15 octobre 2016 (Dun le Palestel, Bourganeuf, Chénéraillies, Chambon sur Voueize, Bénévent l'Abbaye, Royère de Vassivière, La Courtine, Saint Sébastien)  13 MSAP au 1 <sup>er</sup> avril 2017 : les 8 MSAP précédemment listées auxquelles se sont rajoutées la MSAP de Bonnat, la MSAP de Boussac, la MSAP de Crocq avec une antenne à Flayat, la MSAP/Poste de Mérinchal et la MSAP/Poste de Genouillac	3 MSAP (Bénévent l'Abbaye, Dun le Palestel, Saint Sébastien)
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 : Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en réseau	Nbre d'écoles connectées	Fin 2015 et 2016	Collège connecté : Bénévent l'Abbaye Ecoles connectées : Bénévent l'Abbaye, Marsac, Mourioux Vieilleville, Le Grand-Bourg	En cours	En cours
		Mesure 10 : Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Nbre de conventions	2015-2017	Convention départementale		
		Mesure 11 : Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire	Nbre de PEDT	2015	100 % des PEDT signés	7 PEDT renouvelés au titre de la période 2016-2019	
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU	Mesure 12 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	Nombre de conventions	2015-2017			
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les centres-bourgs	Créer 100 plates-formes de mobilité	Nbre de plates-formes opérationnelles/cofinancées				

	<b>COEUR DES RURALITES</b>	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	Fin 2017		Réflexion en cours sur le département dans le cadre du schéma des mobilités du conseil départemental de la Creuse	Projet 2017 : maillage du territoire de la CC en bornes de recharge électriques
<b>Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux</b>	<b>ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE</b>	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivité	fin 2015 et 2016	Depuis 2003 et le début de la phase 1 du plan « Zone Blanche », les investissements via le FEDER ( <b>493 283 €</b> ) et le FNADT ( <b>352 346 €</b> ) représentent pour les 27 communes creusoises traitées, <b>60 %</b> du total des travaux réalisés	convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur l'agglomération du grand Gueret entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1 : 62 opérations de MeD sur le 23 sont en cours, représentant un investissement de 7 M€ en 2016 pour un total 68 M€ entre 2016 et 2021 au bénéfice de 7000 lignes, 20000 foyers.	convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur le territoire de l'EPCI entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1
		Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	Depuis 2003 et le début de la phase 1 du plan « Zone Blanche », les investissements via le FEDER ( <b>493 283 €</b> ) et le FNADT ( <b>352 346 €</b> ) représentent pour les 27 communes creusoises traitées, <b>60 %</b> du total des travaux réalisés	Programme ZB 2016 : 3 communes reconnues ZB : CHARRON – CHAMBONCHARD - JANAILLAT Opérateur leader : FREE Télécom Contact avec les communes pour travail en amont de la phase de prise en charge par le programme national de déploiement - 100 000 € aide Etat par pylône. Nouvelle campagne de mesure 2016 : 61 communes ont demandé à être mesurées.  Programmes 800 sites : R.A.S.  Un appel à projet est lancé pour permettre aux 3 communes d'adhérer à un groupement de commande . Les 3 communes ont jusqu'au 28 avril pour répondre à l'AAP. Le syndicat mixte Haute-Saone Numérique est retenu par l'agence du Numérique pour prendre en charge ce groupement de commande. Parallèlement une nouvelle campagne de mesure s'est déroulée : 9 communes creusoises ont été retenues en ZB. La plate-forme France Mobile mise en route en février 2017 permet aux communes et autres EPCI de signaler un déficit de couverture. Une première vague de 6 dossiers ont été transmis au préfet de région pour expertise par les opérateurs.	Non concerné
	<b>UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	2	6 GIEE agréés (pour 43 exploitations concernées) fin 2016 Un septième GIEE agréé au 31 mars 2017 (11 exploitations concernées)	
		Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	0	0 Dispositif complexe et peu incitatif en l'état actuel : 1 seul GIEEF créé en France au 01.04.17 en Rhône-Alpes. Le CNPF va l'inscrire à son contrat d'objectif en 2017, si l'Etat améliore l'incitation par le biais d'aides. Ensuite, l'objectif du CRPF NA sera d'en susciter 1 en Creuse.	0
	<b>DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX</b>	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015			
	<b>LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX</b>	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	273 dossiers agréés en 2015	66 dossiers agréés au 16/11/2016 17 dossiers agréés au 29 mars 2017	X dossiers agréés

	<b>LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE</b>	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	1 territoire lauréat 2 territoires en devenir	5 territoires lauréats pour un montant d'aide de 4 100 000 €  A noter, le PNR Millevaches en Limousin est aussi lauréat à l'AAP TEPCV : les communes creusoises du PNR bénéficient à ce titre d'aides pour certaines actions	La Souterraine associée à la communauté de communes du Pays Sostranien, intégrée à la nouvelle EPCI au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 est lauréate TEPCV
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017			
	<b>AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE</b>	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	Mission AIDER lancée le 31 mars 2016 sur le tourisme et gouvernance du lac de Vassivière. Inspecteurs et contrôleurs généraux désignés : pour le CGEDD Bruno Faréniaux et Anne Florette, pour le CGAAER : catherine de Menhière, pour le CGEFI : Hubert Blaison et Marie Hélène Dupin	Réunion de lancement le 20 sept 2016. Ateliers les 15, 16 et 17 nov.  Plusieurs déplacements de la mission AIDER et rencontres avec les acteurs du lac de Vassivière de novembre 2016 à mars 2017. Deux rencontres avec les sous-Préfètes de Bellac et Aubusson Rapport attendu pour la fin de l'été 2017	Non concernée par l'opération
	<b>LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016			
	<b>LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES</b>	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	01/04/2015			
<b>Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires</b>	<b>VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE</b>	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016			
<b>Priorité 4 : Accompagner les collectivités et les territoires</b>		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			

## 2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire et déclinaison du schéma régional de développement économique , d'innovation et d'internationalisation se la région Nouvelle Aquitaine

### 2.1 – Stratégie de l'État

L'État, avec ses services préfectoraux, dans sa nouvelle forme de mise à disposition d'ingénierie territoriale est pleinement impliqué dans les territoires et notamment l'Ouest Creuse et ce, avec l'appui des directions départementales interministérielles (DDT et DDCSPP).

Cette implication de l'État au côté des élus se traduit aujourd'hui par une mobilisation importante des moyens d'intervention financiers au service des grandes priorités d'investissement définis par le gouvernement au service des territoires ruraux et qui se retrouvent aujourd'hui dans les 6 volets du contrat de ruralité.

En témoignent d'ailleurs, les plans de financement prévisionnels des projets présentés au contrat de ruralité. **Ces plans de financement prévisionnels, ont été, pour chaque projet, étudiés en concertation avec les services de la Préfecture de département qui présente les prévisions de financement à monsieur le Préfet de Région.**

L'État, soucieux de garantir à tous, un accès de qualité aux services publics, veille à un maillage du territoire dans ce domaine et accompagne, tant techniquement que financièrement, les élus et les porteurs de projets dans ce sens.

Les maisons de santé pluridisciplinaire, dont 1 en étude depuis 2016 (La Souterraine) offriront un cadre d'exercice collectif à même d'attirer les professionnels de santé.

L'élaboration du schéma départemental d'accessibilité des services au public associe les élus et les partenaires privés et publics, concernés, dans le but de résorber , dans l'ensemble du département de la Creuse, les difficultés d'accès relevés.

La conclusion d'un contrat de ruralité sur le territoire de la nouvelle intercommunalité serait donc la suite logique de l'intervention de l'État en faveur de la ruralité dans laquelle se retrouve pleinement les 6 volets du contrat de ruralité . Elle présente l'avantage de donner un cadre formel à une collaboration effective en plus de conférer un levier aux initiatives vers lesquelles seront fléchées les fonds dédiés au contrat.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au co-financement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifique, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL, etc. Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du Contrat.

## 2.2 – La Stratégie de la région Nouvelle Aquitaine

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine (SRDEII) s'articule autour de quatre principes politiques complémentaires :

- La création d'écosystèmes dynamiques
- L'innovation et la compétitivité
- le développement solidaire des territoires
- La complémentarité des efforts au service du développement économique

### 2.2.1 Le contrat de plan État Région Limousin 2015 – 2020

Les collectivités territoriales creusoises ont établi leurs projets en se basant sur les 6 volets affichés dans le CPER Limousin 2015 – 2020. :

- mobilité multimodale
- enseignement supérieur, recherche et innovation
- transition écologique et énergétique
- numérique
- innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- volet territorial

Ces différents volets sont repris globalement pour la région Nouvelle Aquitaine.

## 3. État des dispositifs concernant le territoire de la communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg en lien avec les thématiques du contrat

Fort de son expertise en la matière, la Communauté de Communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg a donc engagé une réflexion en vue de confirmer les priorités définies précédemment dans le Contrat de Cohésion Territoriale et de réactualiser le cadre stratégique de leurs interventions pour la période 2017-2020.

Un comité de pilotage s'est constitué au sein de la Communauté de communes avec les porteurs de projet pour formaliser la candidature.

Afin d'optimiser les chances de réussite des projets, il a été proposé de retenir les dossiers imminents en articulation avec le contrat régional (notamment les projets prévus en 2017) et également des projets qui n'étaient pas encore matérialisés au moment de l'élaboration du contrat régional. Tout ce travail a été élaboré pour permettre dans les années à venir d'accomplir des aménagements significatifs d'espaces et de services publics permettant au territoire de la nouvelle intercommunalité d'entamer une dynamique territoriale sous sa nouvelle forme, en impliquant les communes de son périmètre avec pour objectif de développer ses atouts et diminuer ses faiblesses.

Face aux défis des territoires ruraux d'aujourd'hui, la nouvelle Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg à travers de nombreuses initiatives, a engagé et entretenu une dynamique de projet en faveur du maintien et du

développement économique, de la valeur paysagère, environnementale et du tourisme, du patrimoine, de la culture ou encore du social, pour renforcer et développer son identité.

En ce sens, les axes définis dans le Contrat de Cohésion Territorial, axes déclinés en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels ont permis d'élaborer les projets correspondants aux besoins du territoire en termes d'accès aux services et aux soins, d'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité et de cohésion sociale

En s'appuyant sur la démarche de projet de territoire, le Plan Paysage, l'Agenda 21, et en ayant engagé plusieurs démarches de PLUi, la nouvelle intercommunalité caractérise son dynamisme qui permet de dégager une vision stratégique à l'échelle du nouveau territoire.

Cette dynamique est confortée par l'engagement du territoire dans l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour lequel La Souterraine est lauréat sur la thématique de la mobilité.

De même, la reconnaissance en 2017, de La Souterraine à l'AMI Attractivité des Centres bourgs lancé par le CGET Massif Central, permettra d'affiner les réponses des administrés et acteurs du territoire de la nouvelle intercommunalité.

Grâce aux dispositifs territoriaux mis à la disposition de la Communauté de communes, par, l'Europe, l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département..., la Communauté de communes peut traduire ses stratégies pluriannuelles en action et soutenir les porteurs de projet.

L'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) pour fin 2018, permettra d'aller plus loin dans la politique du territoire en matière de développement. Durable.

La Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg se positionne sur le dispositif « Contrat de Ruralité » et propose de décliner sur ses projets publics imminents (2017 puis 2018-2020) ses politiques locales de développement.

Dans le cadre de cette nouvelle intercommunalité il s'agit de mener un programme global sur le territoire de la nouvelle collectivité. Le dispositif du Contrat de Ruralité va permettre de développer des projets d'aménagement des espaces publics et de services, mettant en avant une image dynamique et attractive sur l'ensemble du territoire.

**La Communauté de communes s'est orientée dans un premier temps, pour l'année 2017, sur des projets s'attachant principalement à l'accès aux services et aux soins, à la redynamisation des bourgs centres et à la transition écologique, sans pour autant omettre les axes**

Le territoire de la communauté de communes, via l'ex Pays Ouest Creuse a réalisé son plan de paysage suite à l'appel à projet « plan de paysage 2014 » pour lequel il était lauréat. Ce plan de paysage ouvre des perspectives intéressantes pour afficher un projet de territoire en cohérence avec les objectifs de la communauté de communes.

L'ex communauté de communes du Pays Sostranien associée à son bourg-centre, la Souterraine, englobée maintenant dans la nouvelle intercommunalité après fusion des trois communautés de communes à l'échelle de l'ancien Pays Ouest Creuse est lauréat à l'appel à projet CGET « Attractivité des centres-bourgs » et bénéficie pour les années 2017-2020 d'une aide à l'ingénierie pour traiter ce sujet.

La ville de La Souterraine est aussi lauréate à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », ce qui permettra à l'ensemble du territoire de traiter du sujet des mobilités..

La ville de

La Souterraine a été le premier territoire de la Creuse à établir un agenda 21 reconnu

Les anciennes communautés de communes du Pays Sostranien et de Bénévent Grand Bourg sont engagées toutes deux dans un PLUi couvrant ainsi les deux tiers du nouveau territoire.

La communauté devrait s'engager prochainement pour la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (avec une échéance au 31 décembre 2018)

## **II) Objectif et plan d'actions opérationnel**

### **A – Objectifs**

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Ces objectifs et plan d'actions se traduisent en enjeux de développement qui ont pour objectifs de donner au territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent / Grand-Bourg une impulsion nécessaire pour un développement territorial global et cohérent.

#### **Axe 1 : Accès aux services et aux soins**

#### **Objectif 1 : Rétablir et développer l'accès aux services publics de proximité**

Depuis de nombreuses années, les services d'intérêt public du territoire tentent de répondre, de plus en plus difficilement, à un double objectif : servir le plus équitablement possible chaque citoyen et s'inscrire dans une logique d'ouverture du marché et de rentabilité.

Pourtant les acteurs du territoire veulent que le service public, les services publics, les missions de services publics, soient au cœur de leur projet de développement, car ils sont le pilier de la cohésion sociale pour le territoire (trésoreries, écoles, logements sociaux, gendarmeries, postes, services d'incendie et de secours, services déconcentrés...).

La Communauté de communes s'attache donc à tisser des liens de partenariat pour maintenir et même développer la présence de ces services.

#### **→ Contribuer au maintien du maillage existant des services publics et à son développement**

Les services publics doivent reconquérir le milieu rural. De nouveaux modes d'organisation et de modernisation doivent être recherchés, mettant en avant un maillage équilibré du territoire, une multifonctionnalité des lieux et un multi partenariat associant privé et public.

Cette stratégie globale de maintien et de développement des services s'attachera à promouvoir une approche intégrée, une approche solidaire, une approche partagée.

#### **→ Faciliter l'action des collectivités locales pour la mise en place de services de proximité**



En matière de services de proximité, la collectivité doit contribuer à l'amélioration de la lisibilité de l'offre et de la demande. Les services aux personnes (soins à domicile, repas à domicile...), compte tenu de la situation démographique du territoire, sont primordiaux sur la Communauté de communes. Il s'agit pour la collectivité de compléter l'existant, par exemple par le service de portage au domicile des livres pour créer un lien social de proximité.

### → Encourager une coordination des établissements d'enseignement et appuyer le développement de l'enseignement supérieur

La présence d'établissements d'enseignement, quel que soit le niveau (primaire, secondaire, supérieur) est un atout pour des territoires ruraux, signe d'un territoire, d'une ville, d'un bourg qui vit. C'est pourquoi, une coordination et des échanges permanents entre eux doivent être accompagnés pour offrir un enseignement de qualité à tous.

Concernant l'enseignement supérieur, le territoire ne peut concurrencer les villes universitaires proches que sont Limoges ou Clermont-Ferrand. Néanmoins, depuis quelques années, le rayonnement géographique et la demande d'admissions à certaines formations en sur le territoire s'accroissent. Ainsi, il doit définir sa spécificité propre, en étant capable de proposer des formations très ciblées et correspondant à des niches du marché du travail. De même, la création d'un environnement de qualité pour les étudiants est à rechercher.

## **Objectif 2 : Améliorer, compléter, développer, structurer et faire connaître l'offre de services aux personnes âgées et / ou handicapées**

La qualité de vie des personnes âgées, dans le contexte de vieillissement de la population, doit rester une préoccupation constante du territoire. Il est indispensable d'adapter les services aux populations âgées et/ou handicapées. Pour cela, il est nécessaire d'évaluer les besoins de services de santé et de renforcer les services d'accueil, que ce soit en établissement ou à domicile.

### → Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

Le travail des associations fait qu'aujourd'hui l'offre de services à domicile est jugée satisfaisante sur le territoire. Cependant, ces actions doivent nécessairement être soutenues et renforcées, à l'échelle intercommunale, pour qu'elles s'adaptent en permanence à l'évolution des besoins. Il s'agit en particulier :

- D'accroître la capacité à prendre en charge les personnes âgées dépendantes à domicile sur tout le territoire. Le passage du domicile historique de la personne âgée à un domicile proche des services et des commerces doit être accompagné par une offre adaptée (création de logements en centre-ville dans le cadre de la redynamisation des bourgs).
- De former le personnel nécessaire à l'aide à domicile,
- D'adapter le transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes : transport des personnes et des biens.

### → Rénover, diversifier et développer l'offre d'accueil en établissements

La Communauté de communes doit permettre aux établissements d'accueil (d'hébergement, centre d'aide par le travail...) du territoire de répondre aux différentes demandes de types d'hébergement, mais également de types de pathologies.

→ **Créer un service de gestion des tutelles adapté aux personnes âgées**

Face aux difficultés actuelles pour trouver un tuteur pour les personnes âgées, la collectivité doit aider des associations à élaborer des projets de service des tutelles.

→ **Promouvoir un hôpital local par transformation du centre hospitalier**

La médecine de proximité est quasi-inexistante sur le territoire ouest creusois. Ainsi, l'existence d'un hôpital local, par transformation du centre hospitalier de La Souterraine, est à encourager en tant que service de proximité.

→ **Favoriser l'implantation de professionnels de santé sur le territoire**

A l'image des difficultés existantes sur le plan national concernant le nombre de professionnels de santé, le territoire n'échappe pas à cette tendance. C'est pourquoi, la Communauté de communes doit favoriser l'implantation de ces professionnels, par la création, à titre d'exemples, de maisons médicales de garde réunissant un certain nombre de ces professionnels sur le même lieu.

**Objectif 3 : Maintenir et développer l'offre de services auprès des jeunes et des parents pour rester attractif**

L'avenir d'un territoire ne se conçoit pas si ce dernier n'est pas en mesure de fournir à la petite enfance et aux jeunes des services de qualité. L'objectif est donc bien de parvenir à produire une réelle valeur ajoutée en matière éducative ; ce qui suppose de mettre l'accent sur les synergies et les coopérations entre secteur public (comme l'Éducation Nationale, Jeunesse et Sports, les collectivités locales...) et secteur privé (parents, associations...).

→ **Aider à la formation / qualification des acteurs**

Les professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, encadrants des structures d'accueil) ne bénéficient pas toujours d'une bonne image de leur métier. Il est important que le territoire développe une politique de formation / qualification de ces acteurs, afin que l'accueil soit de qualité.

→ **Développer et diversifier les modes de garde de manière équilibrée**

Les équipements pour la petite enfance ainsi que le personnel sont actuellement insuffisants sur le territoire. Il s'agit de parvenir à un maillage cohérent des structures d'accueil en faveur de la petite enfance. Les initiatives devront assurer une diversité des types de structures et garantir une mixité, une souplesse, une polyvalence et un partenariat.

→ **Rendre accessible et structurer des animations et des activités**

La Communauté de communes doit permettre une approche globale de la problématique « jeunesse ». Cela suppose ainsi un traitement transversal des problèmes de transport, de loisirs, de coût et de communication par exemple. Les animations et les activités doivent être possibles pour tous.

→ **Encourager et développer la mise en réseau**

Afin de conforter le maillage sur le territoire, des rencontres et des échanges doivent être organisées avec les différents types d'intervenants de ce secteur d'activité et les parents. L'objectif est de permettre l'enrichissement et la mutualisation des connaissances :

- Des acteurs (relais d'assistantes maternelles ; associations sportives (écoles de sport et autres),
- Des parents (relais d'équipe et d'accompagnement des parents ; de façon moins informelle,...).

→ **Accompagner la mise en œuvre de contractualisation : contrats petite enfance, enfance, temps libre, éducatif local...**

Dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, les contrats petite enfance et enfance constituent des outils permettant de compléter les services existants (en qualité, par des financements et en partenariat) par le biais d'une contractualisation.

Ces outils doivent améliorer l'offre de services aux jeunes publics.

→ **Faire émerger des lieux d'accueil et d'écoute pour les adolescents**

Les attentes des adolescents sont peu connues aujourd'hui et cette lacune n'est pas propre à l'Ouest Creuse. La création de lieux d'accueil, d'échanges, d'écoute doit être accompagnée pour favoriser l'intégration et la prise d'autonomie des jeunes. De plus, ces structures pourraient permettre de les accompagner dans leurs projets personnels ou collectifs.

### **Enjeux 2017-2020**

- Veiller à conserver la capacité de répondre aux besoins spécifiques des personnes les plus âgées
- Accompagner la restructuration de l'offre de santé.

**Ces deux points sont primordiaux dans un territoire qui compte un part importante de sa population qui a 60 ans ou plus.**

- Développement des compétences numériques du territoire, en renforçant les infrastructures Très haut débit (fibre optique) et 4G, mais aussi en mobilisant son image de territoire connecté, au fait des usages numériques

**La mise à niveau des services du numérique est une question transversale sur les territoires ruraux. Il se retrouve aussi dans les thématiques qui concernent l'attractivité et le développement du territoire, que sur la redynamisation des centres**

**bourgs ou encore la cohésion sociale.**

- Répondre aux besoins des jeunes actifs notamment en matière de premier emploi et de distractions
- Maintenir le maillage des organismes de services à la personne, ainsi que la mise aux normes et l'accessibilité

**Savoir répondre aux besoins des populations et être en capacité de le faire est un enjeu central dans le maintien et le développement des territoires ruraux. La mise aux normes des bâtiments publics (mairies, salles polyvalentes, etc.), en termes énergétique et d'accessibilité sont des priorités pour les communes les plus petites. Ces structures sont bien souvent les premiers relais de service auprès des populations.**

## **Axe 2 : Attractivité du territoire**

### **Objectif 1 : Valoriser l'existant développer une politique volontariste d'initiation et d'accompagnement des projets**

Au vu de la richesse du tissu économique (artisanat, commerces, services, industries) du de la Communauté de communes et afin d'assurer sa pérennité, des mesures pour le soutenir devront être mises en place.

De plus, dans le contexte économique actuel, les territoires se trouvent de plus en plus mis en concurrence du fait de la mondialisation. Pour répondre à ce facteur, les acteurs publics et privés du territoire se doivent d'offrir les meilleures conditions possibles aux entreprises désireuses de s'implanter sur ce territoire.

#### **→ Maintenir et développer un maillage équilibré de qualité et de proximité à la population**

En tout point du territoire, la population doit pouvoir bénéficier des services dont elle a besoin dans sa vie de tous les jours.

#### **→ Favoriser un maillage équilibré du territoire en offre de services**

Il y a deux approches possibles :

- d'une part, renforcer les rôles et l'influence des principaux bourgs centres du territoire au travers des fonctions résidentielle, économique et sociale qu'ils assurent.
- d'autre part, favoriser une bonne répartition géographique des professionnels sur l'ensemble du territoire, quel que soit leur statut (artisan, commerce...).

#### **→ Maintenir et renforcer le tissu existant**

Il est primordial pour le développement de l'EPCI de conserver un tissu économique riche. Ainsi, un certain nombre d'actions visant à encourager un développement endogène pourront être menées, telles que :

- Faciliter la transmission reprise,
- Favoriser la création de nouvelles activités,
- Favoriser l'intégration des nouveaux créateurs repreneurs dans la vie de la Communauté de communes ;
- Organiser un suivi de ces créateurs (au moins sur les 3 premières années),

#### **→ Favoriser un environnement favorable à l'implantation d'industries et des zones d'activités sur le territoire**

Afin de conforter cette stratégie de développement et d'aménagement, le territoire doit se donner les moyens pour soutenir la création de nouvelles activités industrielles, en s'appuyant en particulier sur ses points forts (Parc d'Activité de La Croisière et autres zones, pôles de compétence...).

### → Développer l'attractivité du Parc d'Activités de La Croisière

Il convient de donner au Syndicat Mixte du Parc d'Activités de La Croisière les moyens d'atteindre sa fonction de véritable zone économique.

- Améliorer l'accès (voies, signalétique, accès direct à l'A20...),
- Dégager une véritable politique de promotion/communication,
- Renforcer les services aux entreprises (boucle haut débit, restauration, services communs...),
- Accompagner les projets en cours et ceux à venir.

### → Soutenir l'essor des zones périphériques existantes

Parmi les autres zones existantes, certaines disposent encore de terrains et peuvent ainsi accueillir des activités. Leur essor est à encourager pour éviter le phénomène de concentration d'une part, mais également pour répondre à des projets d'envergure moindre.

### → Développer les activités autour des pôles de compétence

Le diagnostic a fait ressortir que la Communauté de communes dispose de véritables filières porteuses. Les arts appliqués, l'eau ou encore la viande devront être confortés dans leur activités.

### → Favoriser les structures d'accueil

Afin de faciliter la création de nouvelles activités (artisanales, de service, industrielles...), le territoire va devoir se doter de structures conférant des conditions optimales de lancement aux porteurs de projets et aux créateurs, l'objectif étant de leur permettre de « tester » la viabilité de leur activité avant d'envisager une implantation dans le tissu économique local. Ces structures, conçues comme un outil de développement local peuvent revêtir plusieurs formes, du type pépinières d'entreprises ou couveuses, pour ne citer que ces exemples. ns), recherche des potentiels d'innovation, formation et certifications éco-technologiques, et bientôt pépinière de commerces.

## **Objectif 2 : Valoriser les potentialités de production agricoles, afficher et promouvoir la qualité**

L'agriculture participe pleinement à l'aménagement du territoire. Pour cela, elle doit non seulement développer ses fonctions économiques, mais aussi ses fonctions environnementales et sociales, ceci en vue d'un développement plus durable et responsable.

C'est ainsi que l'agriculture, véritable outil de production de richesses du territoire, continuera d'être un maillon essentiel de notre société locale et de notre activité économique.

### → Soutenir l'activité agricole

Il est important de soutenir l'installation d'agriculteurs et notamment des jeunes. A ce titre, la transmission reprise d'exploitations devra être recherchée et accompagnée.

→ **Promouvoir les métiers de l'agriculture et son image**

Auprès :

- Des jeunes,
- Des touristes,
- De la population locale,
- Du consommateur...

→ **Encourager et finaliser les projets de valorisation**

- Promouvoir des plus-values sur le territoire,
- Encourager la diversification,
- Développer des outils de transformation,
- Afficher et développer la qualité

→ **Favoriser l'émergence d'une politique de l'emploi agricole**

- Emploi salarié individuel,
- Formes sociétaires et des groupements d'employeurs,
- Entrepreneurat (pour l'entretien des haies par exemple),
- Coopératives de types CUMA...,
- Prise en compte de la saisonnalité (emplois bivalents à trouver par exemple : bâtiment / agriculture)

→ **Optimiser la production agricole dans le respect de son environnement**

- Optimiser la gestion des déchets agricoles,
- Concilier production agricole et protection de l'eau,
- Concilier production agricole et protection des paysages (haies, abords de ferme par exemple)

**Objectif 3 : Mobiliser collectivement les forces vives autour de l'emploi**

La collectivité se doit d'anticiper les évolutions futures, d'améliorer l'existant pour mieux répondre aux besoins des actifs mais aussi des entreprises, et ne pas se contenter d'attendre, donc de subir des changements économiques.

→ **Améliorer la réactivité**

En effet, répondre aux besoins des entreprises, mais également des salariés et des demandeurs d'emploi, sera un des objectifs majeurs du territoire, en tant que véritable condition de l'efficacité économique du territoire.

→ **Mutualiser les compétences et les ressources humaines**

- Encourager les mises en réseau (dans la même branche d'activité, dans des branches complémentaires, dans des activités transversales),
- Développer les regroupements pour partager des compétences ou en acquérir de nouvelles (type groupement d'employeurs par exemple)

→ **Faciliter la transmission des savoir-faire**

- Recueillir des savoir-faire spécifiques (existants ou disparus),
- Encourager leur préservation,
- Permettre leur acquisition par des jeunes.

**Objectif 4 : Tourisme, stimuler et valoriser les potentialités du développement touristique**

L'espace de la Communauté de communes recèle de nombreuses ressources qui sont souvent peu valorisées faute d'une organisation cohérente, même si les initiatives en cours sont encourageantes.

Afin d'adapter le tourisme aux évolutions perpétuelles du marché et des pratiques de consommation, les acteurs du tourisme doivent pouvoir anticiper les changements, améliorer les services proposés à la clientèle touristique et locale.

Pour cela, le tourisme doit devenir un secteur économique fort du territoire notamment sur les activités de pleine nature.

→ **Renforcer les thématiques fortes du territoire et leurs animations**

- Les activités de pleine nature
- L'itinérance,
- Le patrimoine,
- Les arts, jardins et paysages,
- Saint Jacques de Compostelle,
- L'eau.

→ **Favoriser conjointement la promotion et la mise en réseau des sites structurants et les renvois de clientèle**

En s'appuyant notamment sur le Pôle d'Economie du Patrimoine de la Vallée des deux Creuse, il s'agit d'une part de coordonner les actions de promotion, qu'elles soient internes ou externes, et d'autre part de multiplier les renvois entre EPCI en s'appuyant sur :

- Les sites en tant que tels,
- Les animations diverses,
- Les sites structurants dans la même zone de chalandise (à voir avec les thématiques de la Communauté de communes et les EPCI voisins).



### → Accompagner les Offices de tourisme dans leur mission

Il faut améliorer la connaissance de l'offre et de la demande du personnel des Offices de tourisme, mais également développer l'appartenance et les réflexes d'identification à la Communauté de communes par une meilleure reconnaissance des structures entre elles.

### → Accompagner l'émergence de projets touristiques et la professionnalisation des prestataires

A partir des nombreux projets existants et ceux à venir, et afin de renforcer l'identité touristique du territoire, il est impératif de développer l'offre de tourisme. Pour y contribuer, les prestataires devront se professionnaliser.

### → Améliorer l'offre d'hébergement touristique et favoriser son adaptation à la demande et aux thématiques développées sur le territoire

Une politique d'amélioration de l'hébergement touristique (labels, classement...) doit être poursuivie en assurant le maintien de la qualité, en adaptant les équipements à la demande (exemple : les groupes) et en s'appuyant sur les thématiques du Pays.

### En résumé :

#### Enjeux 2017-2020

- Maintenir la desserte ferroviaire
- Maintenir, améliorer et développer les infrastructures de communication et de télécommunication
- Améliorer la couverture mobile
- Développer les infrastructures et usages du numérique

**Les déplacements des Hommes, des marchandises, des données et de l'information sont une avancée dont ne peut se passer un territoire s'il ne souhaite pas être à l'abandon. Il s'agit donc de maintenir un dynamisme autour des ces axes pour ensuite développer de nouvelles synergies bénéfiques à l'ensemble du territoire et sa population.**

- Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité
- Soutenir et accompagner l'initiative privée en faveur de la création d'activités
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités sur le territoire
- Communiquer sur l'offre d'activités
- Favoriser la reprise d'activités économiques
- Dynamiser l'économie locale par la valorisation et la transformation des ressources du territoire
- Développer les circuits de proximité

**Différents leviers d'action ont été identifiés afin de concourir au**

**développement économique de la Communauté de communes. L'enjeu est donc d'assurer une efficacité économique tout recherchant l'innovation que ce soit au niveau industriel comme agricole.**

- Maintenir l'agriculture comme composante du développement local
- Créer et renforcer le lien entre les acteurs agricoles
- Créer et renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs
- Créer et renforcer les liens entre les producteurs et les acteurs publics et privés
- Favoriser une dynamique d'innovation territoriale
- Accompagner l'innovation dans le domaine des énergies vertes
- Accompagner les innovations dans le domaine du bien vieillir

### **TOURISME**

- Doter le territoire d'une politique de développement culturel
- Qualifier les équipements culturels et en créer de nouveaux
- Développer et favoriser l'accès à la culture
- Favoriser la coopération et la mutualisation des acteurs culturels

**Le développement et la promotion de l'offre culturelle est une composante essentielle du rayonnement touristique du territoire. A travers des offres telles que La Vallée des Peintres, le territoire de la Communauté de communes dispose d'atouts primordiaux pour développer une politique culturelle et touristique de premier plan.**

- Développer une stratégie touristique tournée vers le client
- Promouvoir une offre globale
- Améliorer la destination touristique et travailler sur l'image
- Améliorer et structurer l'organisation touristique et la promotion des sites, des activités, des événementiels et des manifestations
- Développer et valoriser l'offre touristique et de loisirs
- 

**Matérialisé par une étude en cours sur la thématique des activités de pleine nature, le territoire de l'ouest creuse possède des potentialités très importantes qui peuvent permettre, à terme, si elles sont correctement développées, d'avoir des avantages comparatifs en matière de tourisme qui peuvent être des leviers très importants du développement du territoire.**

### **Axe 3 : Redynamisation des centres-bourgs**

Pour remédier à la fragilité de l'équilibre existant des territoires ruraux, la Communauté de communes doit faire du cadre de vie un enjeu pour les générations futures.

Conscient qu'un projet intercommunal doit s'inscrire et se traduire dans une programmation de l'urbanisme à long terme, en mettant notamment les centres bourgs au cœur du projet, la Communauté de communes souhaite avoir une approche transversale pour rendre les centres bourgs attractifs et favoriser le développement d'un cadre de vie unique.

Dans cette perspective, les acteurs locaux ont défini plusieurs pistes de développement au travers du Plan de Paysage et des PLUi en cours qui s'articulent autour :

- De la valorisation du patrimoine local bâti ;
- De la valorisation du patrimoine local naturel ;
- De l'amélioration de la qualité de vie ;
- D'une prise de conscience collective.

#### **Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti local**

Devant la diversité et la qualité du patrimoine architectural du territoire de la Communauté de communes, une stratégie de valorisation territoriale doit être envisagée. Une attention toute particulière sur l'aspect visuel est devenue primordiale.

Les priorités retenues, doivent s'inscrire dans une approche globale :

##### **→ Faire revivre le patrimoine bâti**

Le diagnostic fait ressortir un nombre important de bâti vacant. Ainsi, il s'agit, eu égard à la richesse du bâti, d'inciter les propriétaires à faire revivre ce patrimoine. La réhabilitation, si elle respecte le cadre rural et les éléments caractéristiques du territoire, est le meilleur moyen.

##### **→ Encourager le développement à l'accession dans un cadre réglementaire**

L'accession à la propriété, au plus grand nombre de foyers, doit être strictement encadrée. De nombreux outils existent et permettent de fixer un cadre réglementaire.

##### **→ Promouvoir une Charte de qualité du bâti**

Afin de concourir à la réalisation de ce sous-axe, la Communauté de communes doit promouvoir la rédaction d'une Charte de qualité du bâti, qui pourra être retranscrite dans le volet développement durable des PLUi. Ainsi, les actions soutenues devront être conduites dans le respect de cette Charte.

### → Utiliser le patrimoine bâti pour l'organisation de manifestations

Comme pour les paysages, le patrimoine bâti doit être utilisé pour l'organisation de manifestations, qu'elles soient culturelles ou sportives, afin de le mettre en valeur.

## **Objectif 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel**

Redynamiser les centres-bourgs de la Communauté de communes implique la valorisation de leur image et l'émergence d'une identité forte. Le paysage, au même titre que l'architecture précédemment abordée est un vecteur de communication extrêmement puissant. Il s'agit donc de mener, dans la continuité du Plan Paysage, les actions sur le développement des centres bourgs en harmonie avec les objectifs fixés dans ce plan.

### → Préserver l'aspect bocager des paysages

Le paysage du territoire est multiple et varié. Il se compose principalement de bocages, mais aussi de vallées, de forêts, de zones humides ainsi que de villages. Il s'agit de préserver les caractéristiques du paysage de l'Ouest Creusoise, son aspect bocager.

### → Encourager la suppression des points noirs

Afin de rendre les paysages du territoire plus attractifs, la suppression des points noirs (lignes électriques, antennes de télévision...) doit être encouragée. Des moyens existent aujourd'hui et leur mise en œuvre devra être facilitée (enfouissement des réseaux électriques dans les bourgs et les villages par exemple).

### → Utiliser le patrimoine naturel pour l'organisation de manifestations

Un autre moyen de valoriser les paysages, c'est les utiliser pour l'organisation de manifestations, qu'elles soient culturelles ou sportives. Un événement annuel d'envergure peut contribuer à l'émergence d'une identité territoriale.

## **Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'environnement**

Il est impératif pour le territoire d'assurer une gestion partenariale des ressources naturelles. Pour répondre à cet objectif essentiel de développement durable, plusieurs enjeux doivent être clairement identifiés :

### → Assurer la compétence GEMAPI

La gestion durable des cours d'eau est un des enjeux de la Communauté de communes, puisque ceux-ci sont très présents sur le territoire. De plus, la compétence GEMAPI devenant compétence obligatoire pour les EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il appartient à la collectivité d'appréhender la problématique de l'eau de façon rigoureuse. Il s'agit donc de :

- Soutenir les deux contrats de rivière existants,
- Favoriser l'émergence de nouveaux contrats de rivière,
- Assurer une gestion économe et rationnelle de l'eau potable.

### → Optimiser la gestion des déchets

La capacité de traitement et de valorisation des déchets d'un territoire fera, à terme, partie des principaux critères de localisation des entreprises. Face à ce défi, il est indispensable d'optimiser la gestion des déchets du territoire. Il s'agit alors de :

- Prévenir la production des déchets,
- Détourner les déchets des solutions illégales,
- Favoriser la valorisation des déchets collectés.

### → Intégrer la problématique environnementale dans les projets de développement

Le développement économique du Pays est un des objectifs à atteindre pour les dix prochaines années. Cependant, tout projet, qu'il soit agricole, artisanal ou encore industriel par exemple, doit dorénavant respecter l'environnement. Il s'agit de prendre en compte l'impact que le projet peut avoir sur l'environnement. C'est pourquoi, l'EPCI doit favoriser des méthodes respectueuses de l'environnement pour :

- La sylviculture,
- L'agriculture,
- L'artisanat, le commerce et l'industrie.

## **Objectif 4 : Encourager une prise de conscience collective**

La protection du patrimoine naturel et bâti doit se faire pour et par la population elle-même, qu'elle habite ou non dans l'Ouest Creuse. Il faut donc accroître l'information et la sensibilisation de tous les publics, puisque les nouveaux enjeux environnementaux appellent une modification nécessaire des pratiques. Ces mutations ne se décrètent pas, mais elles s'opèrent progressivement pour peu qu'elles soient suscitées et accompagnées. C'est ce à quoi va s'attacher l'EPCI avec ses communes.

### → Développer le sentiment d'éco-citoyenneté

Toute démarche pédagogique de sensibilisation et de prise de conscience permettra de développer le sentiment d'éco-citoyenneté. Tous les publics sont concernés. Une mutualisation des moyens concourant à une meilleure circulation des informations semble indispensable. Les actions portées au niveau des territoires sont sources d'exemple pour tous les acteurs.

### → Soutenir, développer et favoriser les structures de connaissance du milieu naturel

Les structures de connaissance du milieu naturel, le plus souvent des associations, doivent être soutenues dans leurs actions de défense de la faune et de la flore. Il est préférable de

s'appuyer sur l'existant, pour l'EPCI prenne toute la mesure de cette action (notamment en prévision de la prise de compétence GEMAPI en 2018).

**En résumé :**

**Enjeux 2017-2020**

- Poursuivre l'adaptation des logements existants aux enjeux énergétiques et sociaux détectés
- Répondre aux enjeux environnementaux et sociaux des opérations d'urbanisme
- Favoriser le développement des éco-quartiers / éco-bourgs
- Valoriser les espaces verts, les entrées de bourgs
- Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité
- Favoriser les nouvelles formes d'entreprendre et de travailler (fablab, coworking, télétravail...)
- Améliorer la gestion et le partage de l'espace
- Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti
- Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles
- Soutenir une rénovation durable du bâti ancien
- Agir pour le maintien des structures et entités paysagères

## **Axe 4 : Mobilités**

En secteur rural, le problème de mobilité limite l'accès des populations aux différents services proposés dans les différents bourgs centres du territoire de la Communauté de communes. Cette barrière est un facteur clé de l'exclusion sociale. La mobilité des personnes et des biens est aujourd'hui un enjeu du contrat de ruralité. Cet enjeu a été ciblé au préalable sur le territoire. A l'image des contrats de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV), la mobilité est un sujet qui s'inscrit pleinement dans la redynamisation des centres-bourgs et sur le territoire de la Communauté de communes dans son ensemble. Cette question touche chaque classe d'âge, mères au foyer, adolescents, personnes âgées, demandeurs d'emploi et doit donc être travaillée afin d'en réduire les facteurs aggravants.

### **Objectif 1 : Favoriser un accès à tous pour l'ensemble du territoire aux services et aux biens**

#### **→ Évaluer les besoins**

- Analyser la demande dans ce domaine afin de corréliser l'offre aux besoins. En s'appuyant sur les travaux déjà effectués et en cours et en lien avec le Schéma des Mobilités porté par le Conseil Départemental de la Creuse.

#### **→ Compléter les transports collectifs**

Concernant les transports collectifs, qui sont faibles sur le territoire, la Communauté de communes doit soutenir les liaisons et la modernisation du réseau TER, maintenir les arrêts sur la ligne POLT. De plus, il doit accompagner tout projet permettant de compléter l'offre actuelle.

#### **→ Maintenir et diversifier le transport à la demande**

Il s'agit de :

- Favoriser la généralisation de l'offre de transport à la demande à l'échelle du territoire,
- Compléter ou favoriser le transport des biens en complément du transport des personnes.

#### **→ S'orienter vers la valorisation et l'adoption des mobilités douces et actives**

- Définir les points d'intérêts dans les bourgs et villes et mettre en place des zones de circulation apaisées favorisant la mixité des déplacements ;
- Mettre en place des principes de pédibus dans les commune possédant une école ;
- Inciter les familles à recourir aux transports scolaires ;
- Mettre en place des équipements de co-voiturage sur l'ensemble du territoire ;
- Se mobiliser pour le maintien et le développement du transport ferroviaire sur les gares du territoire (TGV et TER) ;
- Mettre en œuvre les conditions d'utilisation de véhicules propres (bornes de recharge électrique, stationnement cycle, etc).

- Inciter les particulier à utiliser le réseau de transport scolaire dans la limite des places disponibles ;
- Réaliser et mettre en place un réseau de voies cyclables ou partagées.

## **En résumé :**

### **Enjeux 2017-2020**

#### **Une amélioration des infrastructures et une volonté de complémentarité :**

- Maintenir la desserte ferroviaire
- Améliorer l'inter modalité
- Favoriser la mobilité sur le territoire
- Concevoir des outils ou services réduisant les freins à la mobilité

#### **Travailler sur l'évolution des mobilités sur le territoire, au sein des bourgs et entre les bourgs pour la population et les marchandises. Développer des modes de déplacements alternatifs et ainsi tendre vers une mobilité douce et active :**

- Mise en place d'équipements spécifiques pour la mobilité durable (équipements urbains, équipements vélos, bornes de recharge électrique)
- Mobilités de biens sur le territoire
- Mise en place de zones de circulation apaisée (voies vertes, chemin de l'eau, etc)
- Réduire l'impact des déplacements motorisés



## **Axe 5 : Transition écologique**

Très tôt engagé en faveur de l'environnement naturel et bâti comme un facteur identitaire et vecteur d'attractivité majeure du territoire, le territoire de la Communauté de communes souhaite matérialiser ses engagements en faveur du développement durable, par une approche transversale sur la question de la transition écologique. En ce sens, les objectifs du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du Limousin tablent à l'horizon 2020 sur une réduction de 25% des consommations énergétiques, une réduction de 18% de gaz à effet de serre, une production d'énergie renouvelable à hauteur de 55% des consommations régionales. Aujourd'hui, 4 éoliennes sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes. Le territoire possède un bon potentiel de développement en ce qui concerne l'éolien et la ressource bois-énergie.

### **Objectif 1 : Poursuivre les engagements en matière de transition écologique**

#### **→ La rédaction du PCAET**

Le territoire souhaite structurer cette démarche de transition écologique par une politique de énergétique et climatique sur l'ensemble de son périmètre. Cela se traduit par la rédaction du PCAET (Plan Climat Aire Energie Territorial) dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. La collectivité coordonnera et animera les actions de ce document cadre sur son territoire. Les actions de la Communauté de communes porteront sur un plan opérationnel qui soutiendra :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, et de chaleur et de froid ;
- L'augmentation de la production des énergies renouvelables ;
- La valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération ;
- Le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie ;
- Le développement des territoires à énergie positive ;
- La limitation de gaz à effet de serre ;
- L'anticipation des impacts du changement climatique ;
- Lutter contre la précarité énergétique.

Engagée dans cette démarche en concertation avec la population, la Communauté de communes se placera au cœur de la politique climat-air-énergie tout en s'articulant avec les autres démarches volontaires de développement durable (Agenda 21, TEPCV, etc.). Elle permettra à l'ensemble du territoire et en particulier à ses habitants de s'adapter au mieux au changement climatique.

#### **→ Une démarche éco-responsable déjà effective**

Des actions sont déjà planifiées notamment dans la réhabilitation de bâtiments énergivores ou dans la requalification de bourgs sur le territoire de la Communauté de communes (démarche collective d'éco-bourgs et éco-lotissements sur les communes de St Priest la feuille, St Priest la Plaine et Lizières), l'éco-quartier du PuyCharraud à La Souterraine.

**En résumé :**

## **Enjeux 2017-2020**

**Le territoire de la Communauté de commune dispose d'un potentiel architectural important, contribuant à marquer une identité forte sur son périmètre. La réhabilitation de l'architecture identitaire avec des restaurations de qualité adaptées aux matériaux anciens favorisera la redynamisation de l'habitat existant.**

- Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant
- Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente avec le tissu urbanisé
- Engager des projets pilotes de mutation du tissu urbain

**Ces mises en pratique sont matérialisées par de nombreux documents de planifications et de contrats complémentaires qui visent à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à encourager la réhabilitation et la réduction des besoins d'énergie.**

- Élaborer des documents de planification selon une approche paysagère et écologique et environnementale
- Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative
- Réduire le gaspillage énergétique en soutenant une rénovation durable de l'habitat ancien
- Développer les nouveaux modes d'habiter plus respectueux de l'environnement
- Favoriser les démarches d'éco bourgs / éco lotissement

## **Axe 6 : Cohésion sociale**

Sur un territoire où le niveau de vie des habitants est relativement bas, la solidarité et la cohésion sociale sont d'une grande importance. La mixité et l'animation sociale ont donc une place prépondérante sur la Communauté de communes.

Les associations sociales et caritatives ont également un rôle majeur sur le territoire. C'est pourquoi la création d'une maison de la solidarité est en cours. L'objectif étant d'offrir à ces associations, et à leurs bénéficiaires, des locaux fonctionnels, décents et adaptés.

La politique de cohésion sociale sur le territoire de la Communauté de communes se traduit par des objectifs englobant s'attardant principalement sur la mixité sociale, l'insertion socio-professionnel et les démarches participatives avec la population dans les processus de décision.

### **Objectif 1 : faciliter la mobilité résidentielle pour les différentes catégories de demande sur l'ensemble du territoire**

Aujourd'hui, l'offre de logements sur le territoire de la Communauté de communes répond mal à la demande malgré les efforts entrepris, en particulier à celles des jeunes ménages et des personnes les plus âgées. L'habitat est donc le secteur sur lequel il faut agir en priorité pour attirer des populations jeunes et de sortir de l'isolement les personnes âgées qui sont les plus touchées. Des actions ont été définies dans ce sens là :

#### **→ Encourager la diversification des statuts locatifs**

Le développement de l'offre locative augmentera la fluidité des parcours résidentiels et permettra aux habitants du territoire d'accroître les possibilités de choisir leur logement. Il faut ainsi développer une offre locative de logements aussi bien en loyers encadrés, conventionnés, que libres.

#### **→ Encourager la diversification des types de logements locatifs**

- Petits logements pour revenus modestes,
- Logements de taille moyenne pour familles avec enfants,
- Logements sociaux pour des ménages à très faibles ressources,
- Grands logements pour des familles nombreuses,
- Saisonnière de type « gîtes ruraux » ...

#### **→ Favoriser l'accession à la propriété**

A côté de l'offre locative, la collectivité doit également soutenir l'accession à la propriété, que ce soit par des opérations de réhabilitation ou de construction de logements.

#### **→ Adapter le logement pour répondre à l'évolution des besoins**

L'adaptabilité des logements est une question essentielle sur le territoire, eu égard à la tendance au vieillissement de la population. Le maintien à domicile est souvent recherché aujourd'hui, mais il s'agit alors de lutter contre l'isolement. La nécessité d'une adaptation technique des logements est réelle. C'est pourquoi, les acteurs doivent favoriser l'aménagement intérieur des logements (locatif ou en propriété) pour des personnes à mobilité réduite. Les collectivités doivent pouvoir proposer des logements adaptés (personnes âgées, étudiants, jeunes actifs) proches des commerces et services.

## **OBJECTIF 2 : SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF ET L'OFFRE DE PARTENARIATS**

La vie associative est particulièrement développée sur la Communauté de communes, tant à La Souterraine qu'en milieu rural. Ces associations, essentielles pour la dynamisation et l'animation du territoire, doivent être soutenues dans leurs actions. Des partenariats doivent être recherchés.

Il faut en effet favoriser un développement structuré des activités sportives, culturelles et de loisirs. La pratique du sport par exemple contribue à la qualité de vie des populations et il convient de s'adapter à la demande toujours croissante.

### **→ Soutenir les projets et les événements structurants à l'échelle de la Communauté de communes**

Des événements d'envergure existent déjà sur le territoire, mais il doit être envisagé de les rendre encore plus attractifs en leur apportant un soutien matériel et/ou immatériel.

### **→ Soutenir le tissu associatif et développer les partenariats**

- Favoriser les échanges, mutualiser les savoir faire,
- Soutenir des actions de formation (d'éducateurs par exemple...) et des actions d'aide à l'emploi,
- Contribuer à la mise en place de centres de ressources (maison des associations, pour du matériel, ...).

### **→ Encourager et coordonner les activités sportives, culturelles et de loisirs à l'échelle de l'intercommunalité**

Il s'agit de :

- Structurer le territoire en équipements appropriés,
- Favoriser l'émergence de pôles pour faciliter les échanges notamment pour les jeunes.

## En résumé

### Enjeux 2017-2020

- Accompagner les projets créateurs de solidarité
- Développer et soutenir les lieux de vie et de rencontres
- Favoriser les dynamiques associatives
- Accompagner les projets coopératifs et collectifs
- Organiser la concertation avec les habitants, les associations les entreprises
- Intégrer la participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'action publique
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Veiller à conserver la capacité de répondre aux besoins spécifiques des personnes les plus âgées
- Répondre aux besoins des jeunes actifs notamment en matière de premier emploi ou de distraction

## Tableau des axes de développement

AXES DE DÉVELOPPEMENT	ENJEUX DU TERRITOIRE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>AXE 1</b> <b>Accès aux services et aux soins</b>	Enjeu 1 Créer les conditions d'un développement économique territorial	2- Un territoire doté d'une économie ancrée localement	2.3. Favoriser une dynamique d'innovation territoriale  2.3.1. Favoriser et accompagner l'innovation dans des domaines tels que les énergies vertes, la domotique, le bien vieillir  2.3.3. Développer des formations vers l'emploi en lien avec l'innovation territoriale
	Enjeu 3 Construire un territoire solidaire	1- Un territoire doté d'une offre de services de proximité	1.1. Maintenir ou créer des services au public
<b>AXE 2</b> <b>Attractivité du territoire</b>	Enjeu 1 Créer les conditions d'un développement économique territorial	1- Un territoire accessible et attractif	1.1. Maintenir, améliorer et développer les infrastructures de communication et de télécommunication 1.1.1. Améliorer la couverture mobile 1.1.2. Développer les infrastructures numériques et les usages
		2- Un territoire doté d'une économie ancrée localement 2.3. Favoriser une dynamique d'innovation territoriale	2.1. Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité  2.2. Maintenir l'agriculture comme composante du développement local  2,3, Favoriser une dynamique d'innovation territoriale
	Enjeu 4 Faire de la culture et du tourisme des leviers du	1- Un territoire doté d'une politique de développement culturel	1.1 Qualifier les équipements culturels existants et créer des équipements manquants

	développement local		1.2. Développer l'accès à la culture
			1.3. Définir et animer une politique culturelle à l'échelle territoriale
			2- Un territoire doté d'une stratégie de développement touristique
			2.1 Développer une stratégie tournée vers le client
			2.2. Développer et valoriser l'offre touristique et de loisirs
<b>AXE 3 Redynamisation des centres bourgs</b>	Enjeu 2 Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territorial	1- Un territoire doté d'une politique d'aménagement de l'espace	1.1. Améliorer la gestion et le partage de l'espace
			2- Un territoire doté d'une politique de valorisation des richesses identitaires et patrimoniales
			2.1. Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti.
			2.2. Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager
			2.3. Conserver préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager
<b>AXE 4 Mobilités</b>	Enjeu 1 Créer les conditions d'un développement économique territorial	1- Un territoire accessible et attractif	1.1. Maintenir la desserte ferroviaire
			1.2. Améliorer l'inter modalité
	Enjeu 3 Construire un territoire solidaire	2- Un territoire facilitateur d'intégration sociale	2.4. Favoriser la mobilité sur le territoire Concevoir des outils ou services réduisant les freins à la mobilité

<b>AXE 5 Transition écologique</b>	Enjeu 2 Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territorial	2- Un territoire doté d'une politique de valorisation des richesses identitaires et patrimoniales	2.1.2. Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles
			2.1.3. Soutenir une rénovation durable de l'habitat ancien
<b>AXE 6 Cohésion sociale</b>	Enjeu 1 Créer les conditions d'un développement économique territorial	2- Un territoire doté d'une économie ancrée localement	2.2.3. Créer et renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs
			2.2.4. Créer et renforcer les liens entre les producteurs et les acteurs publics et privés
	Enjeu 3 Construire un territoire solidaire	2- Un territoire facilitateur d'intégration sociale	2.1. Accompagner les projets créateurs de solidarités  2.2.2. Organiser la concertation entre les habitants, les associations, les entreprises.  2.2.3. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

## **B – Enjeux**

### **Enjeux 1 : Créer les conditions d'un développement économique territorial**

#### 1 - Orientation Stratégique : un territoire accessible et attractif

- 1.1. Maintenir, améliorer et développer les infrastructures de communication et de télécommunication
  - 1.1.1. Maintenir la desserte ferroviaire
  - 1.1.2. Développer l'inter modalité
  - 1.1.3. Améliorer la couverture mobile
  - 1.1.4. Développer les infrastructures numériques et les usages

#### 2 - Orientation Stratégique : un territoire doté d'une économie ancrée localement

- 2.1. Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité  
Soutenir et accompagner l'initiative privée (associations, entreprises) en faveur de la création d'activités (économiques, culturelles, touristiques, ...)  
Accompagner les chefs d'entreprise et les porteurs de projet dans leur démarche individuelle et dans des démarches collectives



Favoriser l'accueil de nouvelles activités

Accompagner et mener des prospections ciblées des porteurs de projet exogènes  
(filières, métiers en tension...)

Communiquer sur l'offre d'activités

Favoriser la reprise des activités économiques (artisanat, commerce, agriculture)

Dynamiser l'économie locale par la valorisation et la transformation des ressources  
du territoire

Développer les circuits de proximité

Favoriser de nouvelles formes d'entreprendre et de travailler (Fablab, coworking,  
télétravail...)

2.2. Maintenir l'agriculture comme composante du développement local

2.2.1. Créer et renforcer les liens avec les acteurs agricoles

2.2.1.1. Conforter une cellule agricole pour l'animation et la mise en  
œuvre de projets interdisciplinaires

2.2.1.2. Mener des actions d'information et de sensibilisation sur le  
monde agricole auprès du grand public et notamment les jeunes (ex  
fermes ouvertes)

2.2.1.3. Recenser les initiatives existantes contribuant à la construction  
d'un lien entre agriculture et développement local (Filières courtes,  
animation, sensibilisation, installation, commercialisation, e-  
commerce...)

2.2.2. Créer et renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs

2.2.3. Créer et renforcer les liens entre les producteurs et les acteurs publics  
et privés (artisans et commerçants)

2.3. Favoriser une dynamique d'innovation territoriale

2.3.1. Favoriser et accompagner l'innovation dans des domaines tels que les  
énergies vertes, la domotique [lien à développer avec le pôle domotique de la  
communauté d'agglomération du Grand Guéret], le bien vieillir

2.3.2. Développer des formations vers l'emploi en lien avec l'innovation  
territoriale.

## **Enjeux 2 : Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale**

1 - Orientation Stratégique : un territoire doté d'une politique d'aménagement de l'espace

1.1. Améliorer la gestion et le partage de l'espace

1.1.1. Développer des outils de planification et de cohérence spatiale (PLUi, SCOT,  
Plan Paysage...)

1.1.2. Renforcer la sensibilité aux problématiques d'aménagement de l'espace

2 - Orientation Stratégique : un territoire doté d'une politique de valorisation des richesses  
identitaires et patrimoniales

2.1. Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti

2.1.1. Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti des bourgs et  
villages

- 2.1.2. Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles (logements, activités...)
- 2.1.3. Soutenir une rénovation durable de l'habitat ancien
- Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager
- Agir pour le maintien des structures et entités paysagères (vallée, bocage, forêt...)
- Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel
- Valoriser les sites naturels remarquables pour développer l'offre touristique (sentier d'interprétation, inventaire, éducation à l'environnement)
- Améliorer la connaissance et la préservation des sites
- Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel
- Connaître et transmettre les savoir-faire

### **Enjeux 3 : Construire un territoire solidaire**

- 1 - Orientation Stratégique : un territoire doté d'une offre de services de proximité
  - 1.1. Maintenir ou créer des services au public
    - 1.1.1. Définir collectivement une stratégie globale d'accès et d'offre de services
    - 1.1.2. Renforcer la politique à destination de la jeunesse
      - 1.1.2.1. Développer les services aux familles
      - 1.1.2.2. Renforcer l'offre d'accueil et d'activités
    - 1.1.3. Définir collectivement une stratégie globale d'accès et d'offre de soins
      - 1.1.3.1. Favoriser l'émergence d'un projet territorial de santé (réflexion sur l'offre de soin et la demande en lien avec les nouvelles pratiques et nouveaux besoins)
      - 1.1.3.2. Accompagner les projets de santé permettant d'assurer un accès aux soins
    - 1.1.4 Favoriser le bien vieillir sur le territoire (activités, services, logements...).
- 2 - Orientation Stratégique : un territoire facilitateur d'intégration et de cohésion
  - 2.1. Accompagner les projets créateurs de solidarités (échange, mutualisation...)
    - 2.1.1. Développer/soutenir les lieux de rencontres, les lieux de vie
    - 2.1.2. Favoriser la dynamique associative
    - 2.1.3. Accompagner les projets coopératifs et collectifs
  - 2.2. Organiser la concertation avec les habitants, les associations, les entreprises
    - 2.2.1. Intégrer des méthodes participatives dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des projets publics locaux
  - 2.3. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
    - 2.3.1. Favoriser l'accès à l'emploi
    - 2.3.2. Accompagner et/ou animer des actions visant à accueillir les nouveaux arrivants, à favoriser leur intégration et implication à la vie locale
  - 2.4. Favoriser la mobilité sur le territoire
    - 2.4.1. Concevoir des outils ou services réduisant les freins à la mobilité

### **Enjeux 4 : Faire de la culture et du tourisme des leviers de développement local**

- 1 - Orientation Stratégique : un territoire doté d'une politique de développement culturel
  - 1.1. Qualifier les équipements culturels existants et créer des équipements manquants
  - 1.2. Développer l'offre et l'accès à la culture
    - 1.2.1. Favoriser l'accès et l'éducation à la culture

- 1.2.2. Soutenir les projets, activités et évènementiels culturels et sportifs (Fonds de soutien)
- 1.3. Définir et animer une politique culturelle à l'échelle territoriale
  - 1.3.1. Mettre en lien les acteurs culturels pour favoriser les coopérations et mutualisations

## 2 - Orientation Stratégique : un territoire doté d'une stratégie de développement touristique

- 2.1. Développer une stratégie tournée vers le client
  - 2.1.1. Caractériser et qualifier l'offre touristique
    - 2.1.1.1. Poursuivre les projets et actions en lien avec des thématiques : Vallée de Peintres, Saint Jacques de Compostelle, Médiéval, Histoire des hommes et lieu de mémoire
    - 2.1.1.2. Engager des démarches de labellisation, marqueur d'une identité et d'une qualité de l'offre : Pays d'Art et d'Histoire, Petite cité de caractère ©...
  - 2.1.2. Promouvoir une offre globale
    - 2.1.2.1. Favoriser la cohérence et la complémentarité des offres, la mise en réseau des sites
    - 2.1.2.2. Améliorer et structurer la promotion et la communication
  - 2.1.3. Améliorer la destination touristique et travailler sur l'image
  - 2.1.4. Améliorer et structurer l'organisation touristique et la promotion des sites, des activités, des évènementiels et des manifestations
- 2.2. Développer et valoriser l'offre touristique et de loisirs
  - 2.2.1. Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade...)
    - 2.2.1.1. Soutenir les actions de préfiguration de création ou de renforcement de l'offre
    - 2.2.1.2. Soutenir les investissements
  - 2.2.2. Soutenir les évènementiels touristiques, culturels, sportifs (pendant et hors saison estivale)
  - 2.2.3. Compléter et Réaliser des inventaires du petit patrimoine et élaborer des outils de valorisation touristique
  - 2.2.4. S'appuyer et alimenter la démarche de développement et de dynamisation sur la " Vallée des peintres entre Berry et Limousin" (projet interdisciplinaire Art, Paysage, Nature)

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

## **C – Plan d'actions**

### **Axe 1- Accès aux services et aux soins**

#### **Objectifs stratégiques**

- Un territoire doté d'une politique de santé autour d'un projet de santé commun et de maisons de santé pluridisciplinaires labellisées.

- Développer les services, notamment en lien avec le vieillissement de la population
- Maintenir et garantir un maillage suffisant de services et d'équipements sur le territoire de façon adaptée aux populations cibles (jeunes, personnes âgées, néo-ruraux, ménages modestes, visiteurs, etc.)
- Permettre à la population et aux visiteurs de disposer de biens et services attractifs, et a minima de première nécessité, maintenir les commerces de base dans des communes où ils existent déjà.

### **Objectifs opérationnels**

- Soutenir le développement des services à la personne en particulier à destination des seniors
- Maintenir les services de proximité
- Atténuer les freins à la mobilité en favorisant le développement des maisons de services au public

### **Typologie de projets**

Les projets envisagés pour cette actions sont ceux qui permettent le maintien ou le développement des offres de services à la population et l'indispensable évolution de la thématique de la santé sur le territoire de la Communauté de communes. Une attention particulière est portée sur la réhabilitation et l'accessibilité pour tous des lieux de services, voire, leur transformation ou leur extension.

Les actions envisagées dans le cadre du Contrat de Ruralité touchent toutes les catégories de population sur l'ensemble du territoire. Ainsi, pour les plus jeunes, les projets vont principalement porter sur l'accès aux structures scolaires ou les services de garde comme les micro-crèches.

En ce qui concerne les personnes les plus âgées et/ou possédant une mobilité réduite, bon nombre d'actions soutiennent l'accessibilité au lieux de services et notamment les mairies qui sont souvent des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour accueillir les personnes possédant des problèmes de mobilité. Il en va de même pour tous les lieux de service du territoire qui se situent bien souvent dans des bâtiments d'un certain âge.

L'accès aux soins se caractérise de façon concrète dans les actions du Contrat de ruralité. Plusieurs actions envisagent, en ce sens, le développement de structures pouvant accueillir des personnes âgées, comme des résidences intergénérationnelles, ou répondre aux problématique liées à leur mobilité grâce aux services de transports à domicile ou le développement de tournées alimentaires pour les personnes les plus isolées.

### **Projets identifiés 2017 :**

**Action 9 : Réhabilitation de la Salle La Palestel**

**Action 10 : Mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la salle polyvalent sur la commune de Saint Sulpice le Dunois**

## **Action 11 : Mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la mairie de la commune de Chambon Sainte-Croix.**

### **Pilotes et partenaires / animation**

Maîtres d'ouvrages : Communauté de communes et communes de Saint Sulpice le Dunois, et de Chambon Sainte Croix

Partenaires : Communauté de communes, Etat

### **Indicateurs d'évaluation :**

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mises aux normes d'accessibilité</li> <li>• Nombre de professionnels de santé sur le territoires</li> <li>• Nombre de maisons de santé pluridisciplinaires</li> <li>• Nombre de commissions thématiques « Santé »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la saturation ou non des professionnels de santé.</li> <li>• Nombre de patients par médecins</li> </ul>

## **Axe 2- Développement de l'attractivité**

### **Objectifs stratégiques :**

- Maintenir et œuvrer pour un territoire accessible et attractif
- Posséder une économie ancrée localement
- Soutenir une politique culturelle concrète sur l'ensemble du territoire
- Développer le tourisme pour en faire un des axes prioritaire de l'attractivité du territoire aussi pour les acteurs économiques que pour les touristes de passage.
- Créer ou maintenir des emplois de proximité
- Accueillir des porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire et les accompagner
- Faciliter les reprises et transmissions d'entreprises

### **Objectifs opérationnels :**

- Maintenir, améliorer et développer la couverture numérique du territoire, garante d'une compétitivité et d'attractivité pour les entreprises
- Maintenir les activités de proximité
- Maintenir l'agriculture comme composante du développement local
- Qualifier les équipements culturels existants et en créer de nouveaux
- Développer l'accès à la culture
- Définir et animer une politique culturelle à l'échelle du territoire de la Communauté de communes
- Développer une stratégie touristique tournée vers le client
- Développer et valoriser l'offre touristique et de loisirs
- Favoriser les projets multi activités garantissant une viabilité aux exploitants
- Animer le tissu de commerces de proximité et proposer des événementiels coordonnés (exemple forum sur les circuits courts)
- Accueillir les porteurs de projet, les conseiller et les suivre pendant et après leur installation

### **Typologie de projet :**

La politique économique de la Communauté de communes est centrale en tant que compétence obligatoire.

Dans un premier temps, il s'agit d'avoir une uniformisation à l'échelle du territoire de la couverture numérique. Sans une couverture numérique du territoire efficiente, de nombreux freins vont venir ralentir le développement du territoire en le rendant moins attractif par rapport aux territoires voisins. La couverture numérique devient essentiel pour l'économie locale et la qualité de vie des habitants. En particulier pour les territoires ruraux, pour qui le très haut débit permet d'effacer les frontières à travers 3 objectifs majeurs :

- Le renforcement de la compétitivité économique ;
- Améliorer le quotidien des habitants ;
- Accompagner l'évolution des nouveaux usages.

Parallèlement, il s'agira d'encourager et de soutenir les programmes d'animation, de formation et d'appuis à l'adaptation aux mutations économiques pour que les acteurs économiques du territoire et les nouveaux arrivants (numérique donc, mais aussi commande groupées, livraisons immédiates sont autant d'évolutions auxquelles doivent faire face les acteurs économiques). Le benchmarking sur ces thématiques, le partage de l'information et éventuellement des propositions de formations dédiées aux nouvelles pratiques commerciales et aux nouveaux modèles économiques doivent être recherchés sur la nouvelle intercommunalité.

Enfin, l'accompagnement de projets, de petits commerces de proximité dans les centres bourgs du territoire, doivent être portés par les communes et une attention toute particulière de la part de l'intercommunalité. Il faudra que ces projets s'inscrivent dans un contexte global de promotion des services de proximité, de rénovation des centres-bourgs et de politique touristique. L'exemple de l'ouverture des petits commerces le dimanche en période estivale est un bon exemple.

### **Projets identifiés 2017 :**

**Action 33 : Installation d'une antenne wifi gratuit au camping et dans les gîtes du la Commune du Bourg d'Hem**

### **Pilotes et partenaires / animation**

Maîtres d'ouvrages : Communes

Partenaires : Etat, Communauté de communes, Office de Tourisme, Fonds Parlementaire

Coordination du dispositif de montée en débit avec Dorsal, suivie par la commission thématique du numérique de la Communauté de communes et du chargé de mission développement économique de l'intercommunalité.

### **Indicateurs de réalisation**

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commission thématiques « Economie », « Numérique » et « Tourisme » par an</li> <li>• Nombre de commerces en activité</li> <li>• Nombre de commerce en création / en accompagnement</li> <li>• Nombre de développement commercial utilisant les commerces en ligne/les usages numériques</li> <li>• Nombre d'opérations de promotion du commerce local (démarche collective)</li> <li>• Nombre d'hébergements touristiques</li> <li>• Nombre d'équipements structurants l'offre touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre d'activités / entreprises sur le territoire de la Communauté de communes.</li> <li>• Nombre d'activités pérennisées</li> <li>• Nombre d'emplois créés</li> <li>• Nombre d'emplois confortés</li> <li>• Nombres de nuitées touristiques</li> <li>• Fréquentation des sites et activités touristiques</li> </ul>

## **Axe 3 – Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximité**

### **Objectifs stratégiques :**

- Doter le territoire d'une politique d'aménagement de l'espace
- Avoir une politique de valorisation des richesses identitaires et patrimoniales
- Agir pour la réhabilitation commerciale dans les villages et les centres-bourgs (favoriser la reprise des commerces, des outils innovant du type pépinière , la reprise collective, l'harmonisation des vitrines et des signalétiques les animations favorisant l'attractivité commerciale
- Coordonner des actions globales émanant des préconisations du Plan Paysage pour donner au territoire de la Communauté de communes une image dynamique avec des bourgs réinvestis et vivants.
- Créer et maintenir des emplois de proximité

### **Objectifs opérationnels :**

- Améliorer la gestion et le partage de l'espace
- Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti
- Mettre en valeur le patrimoine paysager tout en le préservant
- Coordonner et animer les centres-bourgs
- Encourager les opérations de mise en valeur du petit patrimoine
- Mettre à profit les opérations d'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs et de restauration du patrimoine identitaire pour conduire le territoire et ses habitants vers une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »
- Permettre la réappropriation du patrimoine local par les habitants et sa mise en valeur coordonnée par les Offices de Tourisme.

### **Typologie des projets :**

Les investissements soutenus permettront de mettre en place des requalifications d'équipements structurants permettant la reprise ou la création d'activité au sein des centres-bourgs. Les actions envisagées ont toutes pour objectif de recréer de l'activité dans les bourgs tout en favorisant une reprise économique. C'est le cas notamment pour des commerces d'artisanats (boucherie, boulangerie).

L'objectif suivant est le souhait de voir au sein de bourgs se recréer du lien entre les habitants. Ces lieux d'échanges ont pour objectifs d'apporter de la vie tout en permettant aux habitants qu'ils soient natifs ou néo-ruraux de mieux s'approprier leur lieu de vie. Les aménagements, pourront permettre la création d'espaces de vie sociale et commerciale qui auront donc plusieurs fonctions.



Enfin le dernier axe porté par les actions du Contrat de ruralité s'attachera notamment à un travail d'image. Il s'agit de faire en sorte que les centre-bourgs soient plus actifs. Des actions comme des commerces éphémères, des habillages de vitrines, des réaménagements de voies permettront de donner une image plus dynamiques à certaines centralités en perte de dynamisme.

La redynamisation des centres-bourgs passe notamment par une réorientation des activités présentes. La création d'espace de mixité sociale entre les habitants mais aussi entre eux et les personnes de passage (touristes, pèlerins, etc.) peut permettre d'apporter de nouveaux besoins et de nouvelles activités au sein des bourgs. La mise en œuvre d'une commercialisation à des fins touristiques respectueuse de l'environnement tout comme le fait d'être en capacité de répondre aux attentes de services de ces clientèles sont autant de facteurs déterminants pour le développement et la redynamisation des centres-bourgs.

#### **Projets identifiés 2017 :**

**Action 48 : Création d'un espace de vie sociale et commercial sur la commune d'Arrènes**

**Action 49 : Boulangerie de Grand-Bourg**

**Action 62 : Construction d'une boucherie sur la commune de Fresselines**

**Action 67 : Habillage temporaire des vitrines des locaux vacants du centre-bourg de La Souterraine par un artiste plasticien**

**Action 68 : Mise en place de commerces éphémères dans les locaux vacants du centre ville de La Souterraine.**

#### **Pilotes et partenaires / Animation :**

Maîtres d'ouvrages : Communauté de communes, Communes

Coordination des actions avec la Communauté de communes, l'achat du bâtiment pour l'action 49 se fera conjointement avec la commune.

#### **Indicateurs d'évaluation :**

<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aménagements patrimoniaux à vocation touristique ou culturelle</li> <li>• Nombres de projets réalisés</li> <li>• Nombre de communes conseillées</li> <li>• Nombre de réunions de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres d'aménagements d'espaces publics réalisés</li> <li>• Nombre de revalorisation du petit patrimoine</li> <li>• Classement par typologie (animation commerciale / Espace de convivialité ou de rencontre / valorisation du patrimoine)</li> </ul>

## **Axe- 4 Mobilités**

#### **Objectifs stratégiques :**

- Un territoire accessible et attractif
- Un territoire facilitateur d'intégration sociale
- Instaurer des mobilités durables pour les personnes et les biens
- Développer la mobilité douce et active dans les centre bourgs
- Maintenir la desserte ferroviaire sur le territoire (Ligne POLT et TER)
- Développer l'intermodalité

### **Objectifs opérationnels :**

- Concevoir des outils et des services réduisant les freins à la mobilité
- Développer les aires de covoiturages sur le territoire et encourager la pratique
- Développer le service de transport à la demande sur tout le périmètre de la Communauté de communes
- Développer, uniformiser et étendre le dispositif d'aide au permis de conduire sur l'ensemble du territoire
- Poursuivre une politique de mobilité douce et active au sein des centres-bourgs et notamment à La Souterraine
- Faire de la gare de La Souterraine le point central de la mobilité dans l'Ouest Creuse
- Développer la mobilité des biens via la MEFBOC et des personnes par le biais des transports scolaires et du transport à la demande
- Développer les circuits-courts
- Encourager l'acquisition de véhicules propres dans les services publics
- Participer à la mise en place de bornes de recharge pour véhicule électrique en cohérence sur tout le département

### **Typologie de projets :**

Le Contrat de ruralité est attendu comme un levier permettant de développer les mobilités sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui centrale, la thématique de la mobilité est particulièrement prégnante sur le territoire de la Communauté de communes. Identifiée comme porte d'entrée du Département avec une situation géographique privilégiée, le territoire est parfaitement desservi par les axes routiers (RN145, A20, ligne POLT, etc.). Les actions de mobilités se justifient donc pleinement dans pour l'ensemble des habitants et des acteurs de ce territoire.

Autour d'un pôle structurant comme la ville de La Souterraine, doit se développer un maillage permettant au plus grand nombre d'être aisément mobile. Les actions déjà en place vont en ce sens. Les anciennes intercommunalités composant le nouveau territoire avaient déjà mis en place des services comme le transport à la demande qui permet aujourd'hui, pour les personnes les moins mobiles de faire face à cette problématique. Dans le même esprit, pouvoir être en capacité de passer le permis de conduire est essentiel car bien souvent condition primordiale dans la recherche d'un emploi. Principalement tourné vers les jeunes, le dispositif d'aide au permis de conduire, initié par l'ancienne intercommunalité du Pays Dunois sera étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Enfin, la question de la mobilité s'inscrit dans le développement de services structurants sur l'ensemble du territoire. Le développement d'un réseau de bornes électriques permettant de recharger les véhicules électriques permettra sans doute de réduire de les freins qui peuvent rebuter la population à s'orienter sur ce type de véhicules. Cette démarche s'inscrit également dans le contrat TEPCV mis en place sur la commune de La Souterraine, dans une logique de requalification de la mobilité dans le centre-bourg mais également sur l'ensemble du territoire.

#### **Projets identifiés 2017 :**

**Action 77 : Développement d'un réseau de bornes électriques sur l'ensemble du territoire**

**Action 78 : Développement de l'électro-mobilité cyclable sur l'ensemble du territoire**

**Action 80 : Création d'une aire de covoiturage à proximité de la ZA de la Prade sur la commune de La Souterraine**

**Action 83 : Renforcer le pôle Gare dans son rôle de pôle multimodal : mise en place d'un système de location automatique de véhicules**

#### **Pilotes et partenaires / animation :**

Maîtres d'ouvrages : Communauté de communes, Communes

Partenaires : MEFCOC, ENEDIS, SDEC, POLE Mobilité (MJC/MEFCOC), Etat, CD 23

#### **Indicateurs d'évaluation :**

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres de communes impliquées</li> <li>• Nombre de bornes électriques installées</li> <li>• Nombre de véhicules électriques achetés par les collectivités</li> <li>• Nombre de transports à la demande</li> <li>• Nombre de voyageurs arrivants en gare de La Souterraine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de KW utilisés/an</li> <li>• Nombre de dossiers bénéficiant de l'aide au permis de conduire</li> <li>• Fréquentation des transports en commun</li> <li>• Location de voiture</li> <li>• Nombre de personnes véhiculées par le TAD</li> <li>• Nombre de prêts de véhicules électriques (voiture et scooter) par la MEFCOC</li> </ul>

## **AXE 5 – Transition écologique**

### **Objectifs stratégiques :**

- Réduire le gaspillage énergétique en soutenant une rénovation durable de l’habitat ancien
- Développer les nouveaux modes d’habiter plus respectueux de l’environnement
- Réduire la consommation d’énergie et la production de gaz à effet de serres dans les espaces publics
- Poursuivre la recherche d’une plus grande autonomie énergétique du territoire
- Faire de la Communauté de communes un territoire exemplaire en matière environnementale pour le rendre plus attractif
- Réduire les déchets, améliorer leur gestion et réduire l’impact des activités humaines sur l’environnement
- Matérialiser la démarche « Zéro pesticides »
- Améliorer la qualité de vie des habitants et lutter contre la précarité énergétique des ménages

### **Objectifs opérationnels :**

- Favoriser la démarche de rénovation globale et de mise à niveau énergétique des bâtiments publics et privés
- Encourager l’utilisation d’éco-matériaux
- Développer la démarche des éco-quartiers et des éco-bourgs
- Moderniser l’éclairage public
- Développer l’économie circulaire et la gestion durable des déchets
- Produire des énergies renouvelables locales
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l’urbanisme durable

- Développer l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté
- Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant
- Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente avec le tissu urbanisé
- Engager des projets pilotes de mutation du tissu urbain

### **Typologie de projets :**

Le Contrat de ruralité va permettre la mise en œuvre et la matérialisation d'un changement des façons de penser et la manière dont les bourgs sont perçus aujourd'hui.

Les objectifs sont multiples. Ils permettront notamment la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public. Le patrimoine bâti important pour le territoire est à la fois un avantage du fait de sa valeur patrimoniale mais également un inconvénient de part sa vétusté et la consommation énergétique importante qui en découle. L'objectif est donc double sur cette thématique. Il faudra contribuer à la mise en avant de ce patrimoine bâti tout en requalifiant les bâtiments publics ou privés pour les mettre aux normes environnementales. Les actions à mettre en place doivent viser l'encouragement des particuliers comme des collectivités à réaliser des économies d'énergies.

Les démarches d'éco-quartiers et d'éco-bourgs répondent donc pleinement aux objectifs du contrat de ruralité. Ces démarches globales intègrent parfaitement les objectifs énergétiques, tout en s'attachant à développer les nouveaux modes d'habiter et de se déplacer et en renforçant la cohésion sociale. Ce sont donc des projets transversaux.

Une meilleure maîtrise de l'énergie est également recherchée. Que ce soit par le développement d'énergies renouvelables locales comme l'éolien, ou la création d'un réseau de chaleur bois énergie pour chauffer les bâtiments publics, les projets doivent faire en sorte de développer l'accompagnement à la production, au stockage et à la distributions de ces ressources locales (chaudière bois énergie, méthanisation, photovoltaïque, éolien, etc.).

Enfin, la préservation de la biodiversité, la protection des paysages, sont, avec la promotion d'un urbanisme durable comme évoqué précédemment, des éléments essentiels aux projets à mettre en place sur le territoire de la Communauté de communes. Les actions intégrant la démarche « Zéro pesticides » comme le prêt de matériel écologique, la valorisation des produits locaux et des circuits courts ou encore le développement de l'éducation à l'environnement sont autant d'éléments structurants du territoire qui s'intégreront de manière évidente aux actions du Contrat de ruralité sur la question de la transition écologique.

**Projets identifiés 2017 :**

**Action 84a : Eco-bourg de Lizières, éco-lotissement plus aménagement du bourg et reconquête des logements vacants**

**Action 84b : Eco-bourg de Saint Priest la Plaine, éco-lotissement plus aménagement du bourg avec réhabilitation des logements vacants**

**Action 101 : Projet d'éco-bourg et d'éco-lotissement sur la commune de Saint Priest la Feuille.**

**Pilotes et partenaires / Animation :**

Maître d'ouvrage : Commune

Partenaires : DDT, DREAL, CAUE 23, Fondation du patrimoine, Communauté de communes

**Indicateur d'évaluation :**

Indicateur d'évaluation	Indicateur de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments rénovés</li> <li>• Nombres de communes traitées</li> <li>• Evolution du linéaire cyclable</li> <li>• Nombre de véhicules propres acquisition</li> <li>• Nombre de communes engagées dans une gestion alternative des espaces publics.</li> <li>• Nombre de matériel pour la gestion alternative des espaces publics acquis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de Kwh économisés par an</li> <li>• Evolution de la fréquentation des pistes cyclables</li> <li>• Volume de pesticides économisé</li> <li>• Volume d'eau économisé</li> <li>• Nombre de bâtiments réinvestis</li> <li>• Nombre de démarche éco-bourgs éco-quartiers</li> </ul>

**AXE 6 – Cohésion sociale**

**Objectifs stratégiques :**

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Veiller à conserver la capacité de répondre aux besoins spécifiques des personnes les plus âgées
- Répondre aux besoins des jeunes actifs notamment en matière de premier emploi ou de distraction

- Adapter les logements aux besoins des populations notamment en termes de parcours résidentiel pour accompagner aux mieux les jeunes (actifs ou en formation) et les personnes âgées.
- Prioriser les actions portant sur le logements sur les bâtiments anciens ayant pour but une plus grande mixité sociale et une meilleure animation des centres bourgs
- Intervenir de façon globale pour renforcer les dynamiques de cohésion sociale

### **Objectifs opérationnels :**

- Développer et soutenir les lieux de vie et de rencontres sur le territoire et accompagner les projets créateurs de solidarité
- Remettre sur le marché des logements vacants par des opérations de rénovation
- Favoriser les dynamiques associatives tout en accompagnant les projets coopératifs et collectifs.
- Initier au maximum l'organisation d'une concertation avec les habitants, les associations les entreprises en intégrant la participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'action publique
- Développer la solidarité et lutter contre l'exclusion par une politique de soutien active en partenariat avec les CCAS et CIAS
- Développer les initiatives de partage grâce aux associations sociales et caritatives du territoire.

### **Typologie de projets :**

Les projets envisagés dans cet axe du Contrat de ruralité permettront la mise en place d'actions centrées sur l'intégration sociale et l'intergénérationnalité.

Pour les jeunes, il s'agit avant tout de poursuivre le travail avec les associations existantes, la MJC, les CCAS, etc. La mise en œuvre couvrira notamment le cadre des activités extra et périscolaires.

Pour les personnes âgées, l'attention est notamment cristallisée autour de l'accueil des personnes les plus isolées au sein de structures, mais également au maintien à domicile grâce aux progrès médicaux qui permettent aux personnes les plus vulnérables de continuer à vivre chez elles dans des conditions optimales. L'objet des actions concernant cette catégorie de population s'oriente de diverses façons. Des projets de logements intermédiaires entre l'EPHAD et le logement individuel peut permettre d'offrir un cadre aux personnes les plus fragiles. Dans ce sens, les résidences intergénérationnelles peuvent bénéficier au plus grand nombre. Elles sont, au même titre que les éco-quartiers, des projets

structurants pour le territoire et transversaux dans le cadre du Contrat de ruralité. Ces projet font appel à la rénovation du bâti dans les centres-bourgs qui ont un double objectif de redynamisation des bourgs et de mise à niveau énergétique, tout en favorisant l'attractivité de ces espaces en accueillant de nouvelles populations et en créant du lien entre les plus jeunes et les personnes les plus âgées.

Les actions présentées dans le cadre du contrat de ruralité viseront les point suivants :

- Cohésion sociale entre les générations
- Une meilleure intégration sociale de toutes les catégories de population
- La démarche participative dans la vie de la collectivité

**Projets identifiés 2017 :**

**Action 105 : Résidences intergénérationnelles tranche 1 sur les communes de Fleurat et d'Arrènes**

**Action 106 : Résidences intergénérationnelles tranche 2 sur les communes de Vieilleville et du Grand-Bourg**

**Pilotes et partenaires / Animation :**

Maîtres d'œuvres : Communauté de communes, Communes

Partenaires : Région, Département, CAF, Creusalis, MSA, CIAS

Le recrutement d'un animateur rattaché à la branche animation du service Enfance/Familles de la Communauté de communes apparaît comme essentiel. Il bénéficiera de l'expérience du service et aura la charge de mettre en œuvre, d'animer et de gérer le projet d'animation intergénérationnelle.

**Indicateurs d'évaluation :**

Indicateur d'évaluation	• Indicateur de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de résidences intergénérationnelles</li> <li>• Nombres d'appartement / Chambres</li> <li>• Nombre de personnes servies par les services de repas à domicile</li> <li>• Nombre d'actions en faveur de la cohésion sociale</li> <li>• Conseils apportés aux communes</li> <li>• Nombre de départs de l'habitat historique vers différentes structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements loués</li> <li>• Moyenne d'age des locataires</li> <li>• Nombre de repas distribués / an</li> <li>• Nombre de jardins partagés et nombre de participants</li> </ul>



### III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

#### **A - La gouvernance**

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires

- Composition : élus et représentants des signataires
  - Monsieur le Préfet de la Creuse,
  - Madame la Sous-préfète d'Aubusson, Référente Ruralité, et les services de la DDT,
  - Monsieur le Sous-préfet en charge de l'arrondissement de Guéret,
  - Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg,
  - Mesdames et Messieurs les Maires des projets concernés, en cas de besoin,
  - Monsieur le Président du Conseil Régional, ou son représentant,
  - Madame la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant,
  - Monsieur le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignation,

Celui-ci est co-présidé par de Madame la Référente départementale à la Ruralité et le Président de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg. **Ces derniers, peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité (ex : consulaires, acteurs du design de services, universitaires, représentants des associations de commerçants – entreprises – protection de l'environnement – habitants - etc...).**

Le rôle du comité de pilotage, est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...).

Le rythme des réunions sera a minima d'une réunion par trimestre.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage/financements, concernant les autres dispositifs de contractualisation seront organisées par la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg (DETR, Contrat de Cohésion Territoriale, fonds UE notamment LEADER, TEPCV, Agenda 21, PCAET...) à l'occasion des Comités de Pilotage Contrat de Ruralité et dans le cadre des réunions de Vice-présidents.

Le comité de pilotage élargi composé de l'ensemble des signataires des contrats de ruralité , des services de l'État et des acteurs du territoire conviés en tant que personnes es qualité se réunira une fois par an. Ce comité de pilotage départemental sera présidé par Madame la Référente Ruralité.

## **B - L'ingénierie mobilisée**

### **Suivi administratif du contrat**

Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents de la Communauté de communes avec l'appui technique de la sous-préfecture.

### **Suivi technique et animation du contrat**

Le suivi opérationnel (stratégie / projets) sera l'objet d'un comité technique créée dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe de la Communauté de communes, des DGS des communes (lauréates), des services de la sous-préfecture et de la DDT voire des autres services déconcentrés, agences ... le cas échéant. Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage.

Un appui technique dédié pourrait être proposé par la Communauté de communes (après étude d'opportunité), en raison de l'absence de personnel au sein de certaines communes rurales : une ingénierie mise à disposition le temps de l'opération, exclusivement à l'appui des maires des communes sélectionnées. Cette ingénierie opérationnelle serait chargée d'accompagner chaque élu dans l'élaboration et l'animation de son projet pour assurer une cohérence sur le territoire.

## **C - La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

Les habitants du territoire communautaire seront  **systématiquement**  associés en fonction des projets et après validation des thèmes par les maîtres d'ouvrages en lien avec les stratégies du territoire.

**Cette habitude est menée depuis plusieurs années, en particulier dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 21 de la ville de La Souterraine et dans la réflexion menée sur la redynamisation des bourgs-centres.**

**De la même façon, la participation des acteurs du territoire est organisée pour des projets tel que la réalisation du plan de paysage sur le territoire de la communauté de communes et sera reconduite pour les projets inscrits au contrat de ruralité.**

## **IV) Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature du contrat ;

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.


En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.


En cas de modification du périmètre de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg ou de prise de compétences de cette dernière, le contrat sera modifié en conséquence.

### Signature

Contrat établi le 03 Avril 2017 à Guéret

Signataires

Monsieur Philippe CHOPIN,  
  
Préfet de la Creuse

Monsieur Etienne LEJEUNE  
  
Président de la Communauté de communes  
du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent  
Grand-Bourg

## **Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité**

*La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.*

*Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.*

*Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.*

*Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :*

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

*Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.*

*Modalités de valorisation des engagements :*

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*

***L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe « contrat de ruralité » . Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.***

CONTRAT DE RURALITE (FNADT 2017 – BOP 112)

COMMUNAUTE de COMMUNES BENEVENT-GRAND BOURG, PAYS DUNOIS, PAYS SOSTRANIEN

ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE				TAUX AIDE MAXI (suivant règlement Des aides Sollicitées)	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS											
				2017	2018	2019	2020														
<b>1. ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS</b>																					
1	Offre de soins de premier secours (investissement)	CCBGB/ CC Ouest Creuse							à étudier	à étudier	à étudier								2018 – 2 ans	à déterminer – étude en cours	
2	Création d'une micro crèche à Marsac	Communauté de communes	215 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €														MOE : 2016 + acquisition Travaux : 2017 ND ?	montant DETR sollicité : 24000 € CAF/MSA : 148000 € Taux d'aide : 80 %	
3	Création d'une maison des assistantes maternelles à Grand bourg	Communauté de communes							à étudier	à étudier	à étudier								Concours : 2017 Conception : 2018 Travaux : mi 2019 Mise en service : sept; 2021	ville centre	
4	Cuisine intergénérationnelle	Communauté de communes	400 000,00 €	60 000,00 €					à étudier	à étudier	à étudier								2017 : 1 an		
5	Salle de sport de combat	Commune de Le Grand Bourg	390 000,00 €	136 500,00 €					à étudier	à étudier	à étudier								2017 : 1 an	Financement CNDP et CC Ouest Creuse	
6	Accessibilité collégiale	Commune de Bénévent L'Abbaye	14 000,00 €	4 900,00 €	0,00 €														2017 : 6 mois		
8	Développement du centre de ressource en tiers lieu + MSAP – Pays Dunois	Communauté de communes	417 050,00 €	41 705,00 €	0,00 €				0,00 €									70 % (à vérifier, règles FEDER)	Jun 2017 : 1 an et demi	Autorisation PC	
9	Réhabilitation de la salle la Palestel – Dun le Palestel	Communauté de communes	999 810,00 €	192 560,00 €	100 000,00 €														2ième trimestre 2017 : 1 an et demi	Possibilité de financement DSIL à hauteur de 92560 € et contrat de ruralité : 100 000 €	
10	Mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la salle polyvalente	Commune de Saint Sulpice le Dunois	105 041,67 €	31 512,30 €	0,00 €														Septembre 2017 : 6 mois	80 % d'aide. Vérifier si commune chef de file et cofinancement collectivité ou EPCI autre que MOA (autofinancement imposé 30%)	
11	Mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la mairie	Commune de Chambon sainte Croix	52 455,79 €	10 491,20 €	0,00 €														1er semestre 2017 : environ 6 mois	+ fonds concours com : 10 491,16 € Aide : 70 % - vérifier si suffisant, aide demandée : 75 %	
12	Réhabilitation d'un bâtiment pour création d'une antenne MSAP (bibliothèque, agence postale, épicerie, point touristique, local personnel de santé...)	Commune de Chéniers	739 500,00 €	120 714,00 €	0,00 €														70 % (développement économique)	Début 2017 : 1 an et demi	+ fonds concours com ? : 98 046 €
13	Accessibilité du cabinet kinésithérapeute (local communal)	Commune de Lafat	devis en cours		0,00 €															2017	
14	Création d'une médiathèque (accès à la lecture, l'éducation et les loisirs)	Commune de Saint Sébastien	500 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €															Courant 2017 : 6 mois	Dotations Globales de Décentralisation
15	Mise aux normes accessibilité école, mairie, église, poste	Commune de Saint Sébastien	10 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €															Début 2017 : 1 mois	
16	Aménagement pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite dans un centre équestre	Commune de la Celle Dunoise	8 238,70 €	2 000,00 €	0,00 €															janvier/février 2017 : 1 semaine	Dossier bouclé – à supprimer
17	Travaux d'accessibilité PMR dans un camping	Commune de la Celle Dunoise	3 284,00 €	1 000,00 €	0,00 €															2017 : 2 semaines	Création d'un WC PMR (hors cloisons)
18	Développement du centre de ressource en tiers lieu + MSAP	Commune de La Celle Dunoise	30 000,00 €						à étudier	à étudier	à étudier									2017/2019	
19	Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire	Communauté de Communes	600 000,00 €	120 000,00 €					à étudier	à étudier	à étudier									2017 – 2020	date de début : 2016 (phase 1 du projet territorial de santé : diag. proposition de stratégie, entretiens et groupes de travail, mobilisation des professionnels de santé) Durée de l'opération : ND 1 <sup>er</sup> semestre 2017 : démarrage et programmation architecturale Pas de travaux en 2017
20	Développer le service de transport à domicile (aujourd'hui monodirectionnel vers La Souterraine)	Communauté de Communes	40 000 €	12 000,00 €					à étudier	à étudier	à étudier									2017 – 2020	
21	Tournées alimentaires réalisées par une structure d'insertion (étude MEFBOC)	Communauté de Communes	??						à étudier	à étudier	à étudier									2017 – 2020	MEFBOC
22	Installations transitoires Centre de secours (Sapeurs Pompiers)	Commune de la Souterraine	150 000 €						à étudier	à étudier	à étudier									2017 – 2020	+ Financements SDIS Communes desservies
<b>Totaux 1</b>			<b>4 674 380,16 €</b>	<b>910 382,60 €</b>	<b>100 000,00 €</b>																

	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE				TAUX AIDE MAXI (suivant règlement Des aides Sollicitées)	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
					2017	2018	2019	2020			
<b>2.DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc..)</b>											
23	Elaboration d'un PLUi	Communauté de communes	200 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Date de début : 2016 Durée : 3 ans	
24	Aménagement de la ZAE Ste Catherine	Communauté de communes	250 000,00 €	87 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		2016 : 1 an	Ingénierie en cours : aide ingénierie Europe : 22716 €
25	Aménagement de la ZAE des bois verts	Communauté de communes	75 000,00 €	26 250,00 €						2016 : 6 mois	Opération terminée
25a	Aménagement de la ZA de la Prade – 2ième tranche	Communauté de communes	1 070 000,00 €	159 193,00 €		à étudier	à étudier	à étudier			
26	Développement des infrastructures numériques	Communauté de communes			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			Pour mémoire
27	Développement des usages numériques – tiers lieu (Bénévent/Grand-Bourg)	Communauté de communes	300 000,00 €	105 000,00 €		à étudier	à étudier	à étudier		2017 : 1 an	
28	Etude sur l'hôtellerie publique de plein air et investissements	Communauté de communes ou EPIC/communes	200 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €					2017 : 18 mois	demande d'infos complémentaires
29	Signalétique, information touristique, patrimoniale et économique	Communauté de communes ou EPIC/communes	50 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		2017 : 1 an	
30	Restoration de l'office de tourisme intercommunal (Bénévent/Grand-Bourg)	Communauté de communes	200 000,00 €	70 000,00 €						2017 : 18 mois	A voir : nouvelle interco
31	Bassin de baignade écologique	Commune de Marsac	1 045 000,00 €	156 750,00 €		à étudier	à étudier	à étudier		2017 : 30 mois	A voir : ventilation par année demande d'infos complémentaires
32	Installation d'une antenne de téléphonie mobile sur château d'eau	Commune de Nouzerolles??				à étudier	à étudier	à étudier		2017/2019	
33	Installation d'une antenne wifi gratuit au camping et dans les gîtes	Commune du Bourg D'Hem	10 518,58 €	2 120,43 €	2 120,43 €					Date début : mai 2017 Durée : 15 jours	+ fonds parlementaires : 4000 €
34	Création de logements	Commune du Bourg D'Hem	??			à étudier	à étudier	à étudier			Projet en cours de réflexion demande d'infos complémentaires : type de logements
35	Réaménagement du square porte d'entrée du bourg	Commune de Fresselines	40 000,00 €			à étudier	à étudier	à étudier		???	en lien avec l'attribution du label « village en poésie » et le renforcement du label « village fleuri » **
36	Réaménagement du bourg	Commune de La celle Dunoise									Projet en cours de réflexion : Enfouissement des réseaux, amélioration de l'éclairage public. Travail dans l'optique des petites cités de caractère ; mise en tourisme avec une amélioration de l'accueil et des structures touristiques. Développement des activités et sports de pleine nature
37	Continuer le développement du Haut Débit et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire	Communauté de Communes / DORSAL / Région	1 640 000,00 €	262 400,00 €	0,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		1 <sup>er</sup> semestre 2017 : 4 ans	Région : aide de 220 850 €/an pendant 4 ans Non éligible contrat de ruralité
38	Créer un Fab lab / Tiers lieux	Commune de La Souterraine et MEFOC		14 000,00 €		à étudier	à étudier	à étudier		2017-2020	Attendu 20 % Etat
39	Ingénierie Pépinière d'entreprises dont Pépinière de commerces et services	Communauté de Communes	304 000,00 €	152 000,00 €		à étudier	à étudier	à étudier		2017-2020	= 76000€ /an/4 ans = 304 000€ Région Communes via AMI centre bourg Massif Central Massif Central
40	Développer les services de sports itinérants de pleine nature : création-vente de pack tourisme	Communauté de Communes	80 000,00 €	40 000,00 €		à étudier Infos à demander	à étudier	à étudier			Offices de tourisme Département Demande d'infos complémentaires
41	Réhabilitation d'un bâtiment intercommunal en complexe récréatif	Communauté de Communes	434 848,73 €	86 000,00 €	0,00 €					Début : 1 <sup>er</sup> semestre 2017 Durée : 1 an	Partenaire privé Crédit bail porteur de projet privé Taux d'aide : 68,26 %
42	Réaliser un sentier de pêcheurs	SIASEBRE	30 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			Agence de l'eau Région EdF Fédé pêche AAPPMA de Crozant
43	Étude de faisabilité d'aménagement ou effacement des ouvrages de prise d'eau pour hydroélectricité	SIASEBRE	70 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			Agence de l'eau Région EdF Fédé pêche
<b>Totaux 2</b>			<b>5 999 367,31 €</b>	<b>1 288 713,43 €</b>	<b>2 120,43 €</b>						

	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE				TAUX AIDE MAXI (suivant règlement Des aides Sollicitées)	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
					2017	2018	2019	2020			
<b>3. REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITES ET SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE</b>											
44	Ingénierie : poste de manager de centres-bourgs (Bénévent/Grand-Bourg)	Communauté de communes	100 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			2017 : 3 ans	
45	Aménagement du centre-bourg de Grand Bourg	Commune de Le Grand Bourg				à étudier	à étudier	à étudier		2018 : 2 ans	enveloppe non déterminée
46	Aménagement du centre-bourg de Marsac	Commune de Marsac	600 000,00 €	180 000,00 €		à voir – compétence EVOLIS				2018 : 2 ans	Compétence EVOLIS : à vérifier
47	Aménagement du jardin de la République à Fursac	Commune nouvelle de Fursac				à étudier	à étudier	à étudier		2017 : 1 an	Phase programme en cours
48	Création d'un espace de vie sociale et commercial à Arrènes	Commune d'Arrènes	400 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €					2017 : 1 an ?	Aide : 78 % avec DETR
49	Boulangerie de Grand Bourg	CCBGB/ CC Ouest Creuse	100 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €					2017 : 8 mois	
50	Création du chemin de l'eau	Commune nouvelle de Fursac	100 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			2017 : 2 ans	
51	Hameau de gîtes – construction d'une salle commune	Commune de Châtelus le Marcheix	300 000,00 €	60 000,00 €		à étudier voir statut gîtes	à étudier	à étudier		2017 : 18 mois	Statut Gîtes ? Programmation des travaux ? Infos complémentaires
54	Réhabilitation d'un local communal (ancienne épicerie)	Commune de Colondammes	100 000,00 €			à étudier	à étudier	à étudier		???	réhabilitation pour installation d'un commerçant, artisan ou profession libérale A vérifier compétences commune ou com com (cf fusion com com)
55	Sécurisation et rénovation énergétique des ouvertures et mise aux normes handicapées de l'auberge	Commune de Saint Sulpice le Dunois	29 000,00 €			à étudier	à étudier	à étudier		Mars 2018 : 3 mois	FSL : 8700 € DETR : 14500 €
56	Etude d'aménagement du bourg (avec accueil camping car, voirie et place près de l'hôtel Lépinat)	Commune de Crozant	30 000,00 €			à étudier	à étudier	à étudier		2017/2018	
57	Travaux d'aménagement du bourg (selon les résultats de l'étude)	Commune de Crozant	??								
58	Aménagement voirie communale du bourg	Commune de Lafat MOA : EVOLIS	24 984,56 €	7 495,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Début : mai 2017 Durée : 1 mois	
59	Travaux de modernisation des installations d'éclairage public au bourg	Commune de Lafat	33 487,41 €	5 023,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		date début : mars 2017 Durée : 3 mois hors congés annuels des entreprises	SDEC : 10046,22 € Subvention : 65 %
60	Travaux d'aménagement pour installation boulangerie	Commune de Saint Sébastien	5 000,00 €			à étudier	à étudier	à étudier			+ fonds concours com com A vérifier compétences commune ou com com (cf fusion com com)
61	Travaux réhabilitation épicerie boulangerie	Commune de la Chapelle Baloue	??		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		2017/2020	déjà financé : boulangerie (2013), logement (2016)
62	Construction d'une boucherie	Commune de Fresselines	233 000,00 €	69 900,00 €	69 900,00 €					Date de début : 21/12/16 – OS architecte 3ieme trimestre 2017 (octobre) : début des travaux Durée de l'opération : 12 mois si financement et PC	Autorisation PC Maintien des services en zone rurale
63	Redynamisation base sports nature et alentours	Commune de La Celle Dunoise	??								
64	Mairie/Ecoles mise aux normes accessibilité	Commune de la Celle Dunoise	??		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
65	Aménagement champ de foire (halle et scène)	Commune de Dun le Palestel	500 000,00 €			à étudier	à étudier	à étudier		2ieme semestre 2017 : 12 mois	



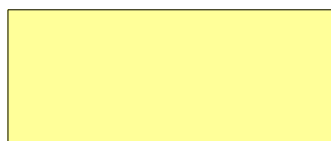
	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE				TAUX AIDE MAXI (suivant règlement Des aides Sollicitées)	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
					2017	2018	2019	2020			
66	Redynamiser le centre-bourg de La Souterraine: opérations foncières commerces habitat	Commune de La Souterraine avec l'aide de l'EPF Poitou-Charentes	1 200 000,00 €	540 000,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		2017-2022	Ingénierie: 200 000€ sur 3 ans Investissement: 1 000 000€ sur 5 ans  Ingénierie: appel à projet Massif central: 100 000 €  Investissement: DETR : 35 % FSIL Contrat de ruralité : 45 % EPF: avance de trésorerie  CPER : 285 000 € en attente	
67	Habillage temporaire des vitrines des locaux vacants du centre-bourg de La Souterraine par un artiste plasticien	Commune de La Souterraine	12 500,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €				Début : 1 <sup>er</sup> semestre 2017 Durée : 4 ans	5 vitrines 2500X5 :12500€	
68	Mise en place de commerces éphémères dans les locaux vacants du centre-ville de La Souterraine	Commune de La Souterraine	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €				début : 1 <sup>er</sup> semestre 2017 Durée : 4 ans	partenaires : association de commerçants + CCI	
69	Soutien aux commerces de première nécessité et services à la personne dans les centre-bourgs de la Communauté de Communes	Communauté de Communes	1 000 000,00 €	200 000,00 €	?	?	?		2017-2020	= 4 x 250 000€ = 1 000 000€  Financements : Région Département Communes  Demande d'infos complémentaires	
70	Mise en place d'une OPAH revitalisation centre-bourg (La Souterraine seulement ? ou ciblée sur plusieurs centralités de la CCPS ?)	Communauté de Communes	4 350 000,00 €	1 137 500,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		2018-2022	=> 4 150 000€ de travaux + 200 000€ d'animation = 4 350 000 €  Contrat de ruralité : 25% sur la part travaux et 50% sur l'animation  ANAH Communes concernées Région Département	
71	Réhabilitation du bar restaurant	Commune de Saint Léger Briderix	300 000,00 €	150 000,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		2017-2020	Région Département Communauté de Communes  Financements : Région Département Communauté de Communes  Dossier DETR déposé : achat bâtiment (120 000 €) + trx	
72	Réaménagement de la traversée du bourg	Commune de Saint Léger Briderix	150 000,00 €	75 000,00 €					2017-2020		
73	Création de deux espaces culturels en centre-ville de La Souterraine 1: changement d'affectation d'une chapelle en lieu d'exposition et de concert 2: créer un lieu à vocation culturelle pouvant servir de résidence d'artistes	Commune de la Souterraine	50 000,00 €	15 000,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		1 <sup>er</sup> semestre 2017 Durée : 4 ans	Partenaires : associées : DRAC  Pas de travaux en 2017 Propriété chapelle : diocèse Propriété « traces de pas » ??	
74	Enfouissement des réseaux et réaménagement du centre bourg	Commune de Bazelat	100 000,00 €	80 000,00 €	à étudier hors enfouissement réseau				2017-2020	Cité scolaire Raymond Loewy SDEC	
75	Renaturation de cours d'eau pour éviter les inondations	SIASEBRE		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Financements : Agence de l'Eau Région EdF Fédé de pêche Cnes La Souterraine, St Agnant de V, St Léger B	
<b>Totaux 3</b>			<b>9 737 971,97 €</b>	<b>2 816 168,48 €</b>	<b>121 150,00 €</b>						

	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE				TAUX AIDE MAXI (suivant règlement Des aides Sollicitées)	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
					2017	2018	2019	2020			
<b>4. MOBILITES</b>											
76	Développement de l'électro-mobilité sociale	MEFBOC			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		2018 : 6 mois	Action portée par le CD23 dans TEPCV Complément TEPCV La Souterraine : achat d'un véhicule transport de biens Non évalué
77	Développement d'un réseau de bornes électriques	Communauté de communes	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €					2017 : 1 an	Développement à l'échelle du département (SDEC + CD23).
77	Développement du TAD	Communauté de communes								2017	
78	Développement de l'électro mobilité cyclable	Communauté de communes	20 000,00 €	5 000,00 €	à étudier	à étudier	à étudier			2017 : 1 an	Fiche projet ? Quel développement ? A quelle échelle ?
79	Sécurisation des routes	Commune de La celle Dunoise			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			sécurisation routes et passages piétons : projet en cours de réflexion
80	Création d'une aire de covoiturage sur la RN145 au niveau du diffuseur N°54	Communauté de Communes	80 000,00 €	56 000,00 €						2017	vérification compétences Com com
81	TEPCV (la ville de La Souterraine est TEPCV) : notamment mise en place d'une borne électrique pour la recharge de véhicules électriques	Commune de La Souterraine	300 000,00 €							2017-2020	Aménagement paysager + mobilité (à croiser avec la fiche action éco-quartier) : 300 000€  Financements : TEPCV SDEC Département Une autre commune du territoire?
82	La Souterraine: redynamiser le centre-ville et apaiser la circulation du boulevard central, développer les mobilités douces entre les différents secteurs de la ville, favoriser l'utilisation des modes de déplacements doux, créer des liaisons entre la gare et les équipements structurants du territoire	Commune de La Souterraine	300 000,00 €							2017-2020	
83	Renforcer le pôle Gare en renforçant son rôle de pôle multimodal : mise en place d'un système de location automatique véhicules à la gare	Communauté de Communes	10 000,00 €	5 000,00 €	à étudier	à étudier	à étudier			2017 - 2020	Financements : Commune de La Souterraine Département Privé
<b>Totaux 4</b>			<b>750 000,00 €</b>	<b>86 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				

	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE				TAUX AIDE MAXI (suivant règlement Des aides Sollicitées)	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
					2017	2018	2019	2020			
<b>5. TRANSITION ECOLOGIQUE</b>											
84	Plateforme de prêt de matériel écologique	Communauté de communes	50 000,00 €	10 000,00 €						2016/2017 : 6 mois	Sub Agence de l'eau ? A voir fiche projet Demande d'infos : destinataire, matériel
84a	Eco-bourg de Lizières : éco-lotissement + aménagement boug et reconquête logements vacants et services	Commune de Lizières	550 000,00 €	220 000,00 €	22 680,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		2017 : ingénierie 2018 : travaux	
84b	Eco-bourg de Saint Priest la Plaine : éco-lotissement + aménagement du bourg avec réhabilitation des logements vacants	Commune de Saint Priest La Plaine	400 000,00 €	160 000,00 €	18 449,57 €	à étudier	à étudier	à étudier		2017 : ingénierie 2018 : travaux	
85	Enfouissement des lignes électriques. Et restructuration du réseau d'assainissement	Commune de Saint Sébastien	400 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	à étudier		0,00 €	0,00 €	Juin 2017 : 8 mois	SDEC : 15073,02 € France Télécom : ?? Agence de l'eau : ?? Conseil départemental : ??
86	Réhabilitation de l'assainissement du bourg et implantation d'une nouvelle station d'épuration	Commune de La Celle Dunoise	1 051 629,00 €	210 325,80 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Date début : 1 <sup>er</sup> semestre 2017 Durée : 24 mois	Agence de l'eau (60%) : 630977,30 € Département (10%) : 105162,90 € Taux d'aide : 70 % + demande prêt à taux 0 (agence de l'eau) de 210325,80 €
87	Qualité eau de baignade	Commune de La Celle Dunoise								Été 2017	
88	Agenda 21	Commune de La Celle Dunoise								Début 2017	AAP Agenda 21 DREAL Nouvelle Aquitaine (lauréat 2016) candidature possible 2017
89	Réaménagement des installations d'éclairage public	Commune de La Celle Dunoise	37 537,84 €	5 630,67 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Date début : courant 2017 Durée : 3 mois	SDEC : 11261,35 € Taux d'aide : 65 %
90	Maîtrise énergie dans les bâtiments publics	Commune de La Celle Dunoise								2017	en cours avec SDEC
91	Atlas de la biodiversité	Commune de La Celle Dunoise	27 083,00 €								demande d'infos complémentaires 2017 Voir possibilité emploi spécifique (S. Royal)
92	TEPCV (la ville de La Souterraine est TEPCV) : notamment mise en place d'une borne électrique pour la recharge de véhicules électriques	Commune de La Souterraine									Financements : TEPCV SDEC Département Une autre commune du territoire?
93	Création d'un réseau de chaleur : chaudière bois pour alimenter les bâtiments publics de La Souterraine	Commune de La Souterraine en régie ou en DSP	5 400 000,00 €			à étudier	à étudier	à étudier		2017-2022	Financements : Contrat de ruralité FSIL Fonds chaleur ADEME 60%
94	Création d'un réseau de chaleur : chaudière bois pour alimenter les bâtiments publics de Saint Aignan de Versillat	Commune de Saint-Agnant-de-Versillat				à étudier	à étudier	à étudier		2017-2020	Financements : SDEC Collectif de collectivités ADEME Région Féder
95	Études Projet de réhabilitation des réseaux assainissement et eau des communes + interconnexion	Communes ou Communauté de Communes en 2020	400 000,00 €??		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2017-2020	Agence de l'Eau 60% Département 20%
96	Projet de méthanisation pour chauffer le Centre de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle André Lalande de la Fôt.	Porteur de projet privé	1 800 000,00 €	360 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2017-2020	ADEME Région Privé
97	Étude en vue de favoriser les produits locaux dans la restauration collective + encourager les circuits-courts (Question d'un abattoir mobile + transformation ?)	Communauté de Communes	25 000,00 €	15 000,00 €		à étudier	à étudier	à étudier			demande de renseignements complémentaires 2018 Fiche projet ?
98	Branchements / Alimentation / Interconnexion des réseaux d'eau = exploitation des forages en eau profonde	Commune de Saint-Agnant-de-Versillat	1 815 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2017-2020	100 000 terrains 15 000 étude 1 700 000 Mise en exploitation des forages Financements : Syndicat d'eau Cartempe Sedelle Agence de l'Eau Département de la Creuse Europe 30% DETR 25% Agence de l'Eau 35%
99	Éco-Quartier	Commune de La Souterraine								2017-2020	TEPCV Max 80 % Contrat de ruralité Aménagement paysager + mobilité (à croiser avec la fiche action mobilité) : 300 000€
100	Économies d'énergie sur l'éclairage public	Communes de la Communauté de Communes			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2017-2020	
101	Projet d'éco-bourg et d'éco-lotissement	Commune de Saint-Priest-la-Feuille	434 000,00 €	216 000,00 €	16 000,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		Date début : 1 <sup>er</sup> semestre 2017 Durée : 2 ans 2017 : ingénierie 2018 : travaux	Phase 1 2017 : Etude Phase 2 : 2018 : travaux 1ère tranche 2019/2020 : travaux 2ème tranche
102	Aménager ou effacer les seuils	SIASEBRE	30 000,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		Agence de l'eau Région EdF Fédé de pêche
103	Étude pour réaménager la zone naturelle de la Chapusette (La Souterraine) et ses annexes hydrologiques	SIASEBRE	25 000,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		Agence de l'eau Région EdF Fédé de pêche Cne La Souterraine
104	Étude de faisabilité d'aménagement ou effacement des ouvrages de prise d'eau pour hydroélectricité	SIASEBRE	70 000,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		Agence de l'eau Région EdF Fédé pêche
<b>Totaux 5</b>			<b>12 515 249,84 €</b>	<b>1 316 956,47 €</b>	<b>57 129,57 €</b>						

	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE				TAUX AIDE MAXI (suivant règlement Des aides Sollicitées)	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
					2017	2018	2019	2020			
<b>6. COHESION SOCIALE</b>											
105A	Résidences intergénérationnelles – tranche 1 (Fleurat)	Communauté de communes	750 750,00 €	276 548,27 €	104 878,77 €	à étudier				2016 : MOE 2 ans	
105B	Résidences intergénérationnelles – tranche 1 (Fleurat)	Communauté de communes	719 250,00 €	267 051,73 €	104 721,23 €	à étudier				2016 : MOE 2 ans	
106	Résidences intergénérationnelles – tranche 2 Vieilleville – Grand Bourg	Communauté de communes	1 440 000,00 €	469 000,00 €	0,00 €	à étudier	à étudier	à étudier		2018 : 2 ans	
107	Projet de logement intermédiaire entre l'EHPAD et le logement individuel	Commune de Saint sébastien				à étudier	à étudier	à étudier			
108	Travail avec CCAS et Assos	Commune de La Celle Dunoise				à étudier	à étudier	à étudier			dans le cadre de l'AG21, travail avec le CCAS et les associations pour prendre en compte les besoins des administrés. Mise à disposition d'un appartement pour l'accueil des réfugiés. Projets en cours d'élaboration
109	Création d'un deuxième site de jardins partagés	Commune de La Souterraine	80 000,00 €	16 000,00 €		à étudier	à étudier	à étudier		2017-2018	aménagement de terrain: 40 000 € achat de terrain: 40 000 € Feader+CAF :60%
110	Jeunes : extension du bâtiment existant pour l'accueil périscolaire	Communes / Communauté de Communes	120 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €			2017	CAF/MSA = 50%
111	Aire d'accueil des gens du voyage : développer des actions en faveur de la cohésion sociale	Communauté de Communes	300 000,00 €	90 000,00 €		à étudier	à étudier	à étudier		2017-2020	= 75 000€ /an x 4 ans = 300 000€ Financements : ETAT = ALT2 Fiche action à demander
112	Développer et conforter la présence artistique et culturelle dans tous les territoires : réseau de bibliothèque et petites scènes du CCYF	Communauté de Communes	80 000,00 €	40 000,00 €		à étudier	à étudier	à étudier		2017 - 2020	Région Département Fiche action à demander
113	Lutter contre la prolifération des ragondins	SIASEBRE	6 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
114	Gérer les décharges sauvages (45 sites géolocalisés sur 100km de berge prospectés)	SIASEBRE			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			Evolis
<b>Totaux 6</b>			<b>3 496 000,00 €</b>	<b>1 158 600,00 €</b>	<b>209 600,00 €</b>						
<b>Totaux</b>			<b>37 172 969,28 €</b>	<b>7 576 820,88 €</b>	<b>510 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				

aides pouvant être sollicitées



aides fléchées par les CT

MOA SYNDICAT (EVOLIS et SIASEBRE) : non finançable. Actions 42, 43, 46 (à vérifier), 58, 75, 102, 103, 104, 113, 114

80 Compétence à vérifier aire covoiturage RN145/RD

Actions fléchés 2017 (fiches mises à jour)

111 Demande d'infos complémentaires : fiche action n° 28, 30, 31, 34, 69, 84, 91, 97, 107, 111, 112

25 Opération terminée : actions 16, 25, 61

## FICHE ACTION n°9

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	1- ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET AUX SOINS
Intitulé de l'opération	9- REHABILITATION DE LA SALLE LA PALESTEL
Porteur de projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS, DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT GRAND-BOURG

Territoire : Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg

Contact : Nathalie Pavageau – Directrice générale adjointe

Téléphone : 05 55 63 91 11

Mel : [infos@cc-pays-sostranien.fr](mailto:infos@cc-pays-sostranien.fr)

Adresse : 1 rue de l'Hermitage BP 46

Code postal : 23 300                      Commune : La Souterraine

Nature / Statut juridique :

Collectivité territoriale

Articulation avec la stratégie du territoire :

#### **Enjeu 2 : Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale**

- 2.1.1. Conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti des bourgs et villages
- 2.1.3. Soutenir une rénovation durable de l'habitat ancien

#### **Enjeux 3 : Construire un territoire solidaire**

- 1.1. Maintenir ou créer des services au public
  - 1.1.1. Définir collectivement une stratégie globale d'accès et d'offre de services

## 2) DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET

### **Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :**

La salle de la Palestel, propriété de la comcom, n'est pas aux normes pour accueillir des manifestations organisées par les associations locales, les collectivités (bourse aux vêtements du RAM...) mais aussi par les particuliers. De par son volume, cette salle sera idéale pour les grandes manifestations, les repas associatifs d'ampleurs. Une partie de ce bâtiment a été réhabilité en DOJO en 2014. Les travaux envisagés consistent à remettre aux normes la 2<sup>ème</sup> partie mais aussi à traiter la toiture qui n'est plus « étanche ». Le projet est au niveau APS, il est envisagé un début des travaux en fin de 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Le projet prévoit :

La création d'un parvis en pignon ouest desservant le hall avec son vestiaire

L'aménagement d'une grande salle polyvalente comprenant un bar communiquant avec l'espace traiteur,

Un local de rangement directement accessible depuis l'extérieur du bâtiment et donnant sur la salle par un sas suivant la réglementation incendie,

Un office de réchauffage pour service traiteur, avec accès service depuis le nord,

La création de 2 zones de WC hommes et femmes compris accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,

La création de douches au niveau des vestiaires existants du DOJO,

La mise ne accessibilité de l'ensemble du bâtiment et la mise en place d'un nouveau système de chauffage et de rafraîchissement des locaux restructurés,

La dépose de la couverture existante amiantée sera remplacée par une couverture PVC sur bac acier perforé et isolation.

**Objectifs visés et résultats attendus:**

Mettre aux normes le bâtiment afin de pouvoir l'utiliser.

Effectuer une rénovation énergétique du bâtiment pour faire des économies d'énergie.

Permettre aux associations d'utiliser les locaux dans de bonnes conditions pour leurs manifestations et le louer aux particuliers.

### **Partenaires :**

Commune, Etat

### **Phasage de l'opération :**

Date début : 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

Durée de l'opération : 1 an et demi, fin 2018

## Plan de financement du 8 mars 2017 :

### LA PALESTEL

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux en %
Travaux	849 100,00	Etat (DETR 2017)	150 000,00	15,00
Maitrise d'œuvre (10%+OPC)	86 910,00	Etat (DETR 2018)	150 000,00	15,00
Contrôle technique	5 000,00	DSIL (régional)	92 560,00	9,26
Coordination SPS	2 300,00	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	100 000,00	10,00
Assurance Dommage ouvrage	10 000,00	Autofinancement	507 250,00	50,73
Raccordement réseaux	16 500,00			
Mobilier salle Matériel cuisine	30 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>999 810,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>999 810,00</b>	<b>100,00</b>

## FICHE ACTION n°33

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	2 – DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE
Intitulé de l'opération	33 – Installation d'une antenne WIFI gratuit au camping et dans les gîtes de la commune du Bourg d'hem
Porteur de projet	COMMUNE DU BOURG D'HEM

Territoire : Commune du Bourg d'Hem

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune du Bourg d'Hem

Contact (Personne référente et fonction) : Jean Louis Bathier - Maire

Téléphone : 05 55 62 16 57

Mél : mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr

Adresse : Mairie du Bourg d'Hem

20 Le Bourg

Code postal : 22320 Localisation communale : Le Bourg d'Hem

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

#### Articulation avec la stratégie du territoire :

##### **Enjeux 4 : Faire de la culture et du tourisme des leviers de développement local**

2.1. Développer une stratégie tournée vers le client

2.1.2. Promouvoir une offre globale

2.1.2.1. Favoriser la cohérence et la complémentarité des offres, la mise en réseau des sites

2.1.2.2. Améliorer et structurer la promotion et la communication

2.2.1.1. Soutenir les actions de préfiguration de création ou de renforcement de l'offre

2.2.1.2. Soutenir les investissements



## 2) DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET

### Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :

Objectifs visés : Permettre aux touristes de se connecter pendant leurs séjours, d'accéder à leurs mails, de consulter les sites touristiques et programmer des animations, pour certaines personnes de pouvoir travailler.

Résultats attendus : Répondre à une exigence des touristes et ainsi ne pas perdre de locations.

### Partenaires :

Etat, Fond Parlementaire, Office de tourisme, Communauté de communes

### Phasage de l'opération :

Date de début : Mai 2017  
Durée : 15 jours

### Plan de financement au 8 mars 2017 :

#### LE BOURG D'HEM

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux
Travaux	10 518,58	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	2 120,43	20,16
		Parlementaires	4 000,00	38,03
		Autofinancement	4 398,15	41,81
Montant HT	10 518,58		10 518,58	100,00

## FICHE ACTION n°49

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	REDYNAMISATION DES BOURGS CENTRES
Intitulé de l'opération	<b>49 - AQUISITION DE LA BOULANGERIE À GRAND-BOURG</b>
Porteur de projet	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS, DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT GRAND-BOURG

#### Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :

Articulation avec la stratégie du territoire :

**Contrat de cohésion territoriale du Pays Ouest Creuse**

**Enjeu I : Créer les conditions d'un développement (économique?) territorial soutenable**

I-2 - Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité

I.2.3. Favoriser la reprise des activités économiques (artisanat, commerce, agriculture)

**Communauté de Communes de Bénévent - Grand Bourg**

Renforcement de l'attractivité des centres-bourgs

Description du projet :

La commune de Grand-Bourg est le chef lieu de canton. L'offre de services à la population est relativement complète : médecin, pharmacien, infirmier, ostéopathe, psychologue, épicerie, vétérinaire, école, accueil de loisirs, Maison des assistantes maternelles, station essence, garage automobile, et boulangerie.

Cette dernière est installée dans des locaux loués par l'actuel gérant. Si le gérant investit (four à pain en 2017), l'actuel propriétaire n'effectue pas les travaux nécessaires à la pérennisation de l'activité.

Dans l'optique de pérenniser une activité artisanale importante dans l'équilibre socio-économique local, la Communauté de communes et la Commune ont proposé d'acquérir les locaux : les bâtiments à vocation économique le seraient par la Communauté de communes, les constructions à usage d'habitation le seraient par la Commune. Cette opération permettrait par la suite de réaliser les travaux d'aménagement, de mise aux normes et de conformité.

L'actuel exploitant s'acquitterait alors d'un loyer.

Premiers éléments d'évaluation :

- Objectifs stratégiques : Maintien d'une offre de proximité suffisante en termes de produits de première nécessité
- Objectifs opérationnels : Pérenniser l'offre de produits boulangers sur le chef lieu de canton
- Population cible : Les habitants du canton
- Résultats attendus : **Renforcer l'attractivité du village**
- Impacts attendus : Création d'une dynamique commerciale, renforcement du lien social
- Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : **L'activité du lieu**

#### Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d'implantation : le centre-bourg
- Rayonnement spatial : le bassin de vie communal  
Articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins : accompagnement d'un porteur de projet dans la reprise de la boulangerie de Marsac/Bénévent l'Abbaye, placée en liquidation judiciaire

#### Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Partenariat : l'acquisition est conjointement menée avec la commune qui se concentrera sur la partie des immeubles liée à une fonction d'habitat

#### Partenaires associés et sources de financements :

##### Montant total de l'action en HT

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Acquisition	100 000 €			100 000 €
Travaux d'aménagement		À chiffrer		0 €
				0 €
<b>Coût Total</b>	<b>100 000 €</b>	<b>À chiffrer€</b>	<b>0 €</b>	<b>100 000 €</b>

##### Financements prévisionnels

Nature des financements	TOTAL	%
Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	35 000 €	35 %
Etat DSIL	0 €	0 %
Département		0 %
Europe Feader		0 %
Europe Leader		0 %
Autres financements publics	0 €	0 %
<b>Total financements publics</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 %</b>
Privés (préciser)		0 %
<b>Autofinancement</b>	<b>65 000 €</b>	<b>65 %</b>

<b>Coût Total</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 %</b>
-------------------	------------------	--------------

**Phasage de l'opération :**

Date début : mai 2017

Durée de l'opération : 3 mois

## FICHE ACTION n°62

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	3- REDYNAMISATION DES BOURGS CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITES ET SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE
Intitulé de l'opération	62- CONSTRUCTION D'UNE BOUCHERIE SUR LA COMMUNE DE FRESSELINES
Porteur de projet	COMMUNE DE FRESSELINES

Territoire : Commune de Fresselines

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Fresselines

Contact (Personne référente et fonction) : M Vincent FORTINEAU – Maire

Mme Dardaillon-Billonnet – secrétaire de mairi

Téléphone : 05 55 89 70 46

Mél : [mairie-fresselines@wanadoo.fr](mailto:mairie-fresselines@wanadoo.fr)

Adresse : Mairie de Fresselines

6 Rue Maurice Rollinat

Code postal : 22450 Localisation communale : Fresselines

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

#### Articulation avec la stratégie du territoire :

##### **Enjeux 1 : Créer les conditions d'un développement économique territorial**

2.1. Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité

Soutenir et accompagner l'initiative privée (associations, entreprises) en faveur de la création d'activités (économiques, culturelles, touristiques, ...)

Accompagner les chefs d'entreprise et les porteurs de projet dans leur démarche individuelle et dans des démarches collectives

##### **Favoriser l'accueil de nouvelles activités**

Favoriser la reprise des activités économiques (artisanat, commerce, agriculture)

Dynamiser l'économie locale par la valorisation et la transformation des ressources du territoire

**Développer les circuits de proximité****2) DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET****Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :**

Description : construction d'une boucherie neuve. La boucherie actuelle est obsolète et fait l'objet d'exigences de la DDSCPP. Le projet d'une boucherie neuve est lancé et fait suite à une étude de faisabilité positive établie par la chambre des métiers. Le boucher actuellement en place a fait état de son engagement sur ce projet. Le projet permettra également l'intégration de sanitaires neufs pour le camping

Objectifs visés : l'objectif est de pouvoir mettre à disposition d'un boucher un outil de travail de qualité, conforme aux normes sanitaires et aux standards commerciaux pour permettre le maintien de ce service de proximité. De par la présence d'un commerce en centre village et par les tournées quotidiennes réalisées, l'activité de boucherie est un maillon essentiel dans le maintien à domicile de populations rurales âgées. La création d'un espace de vente rénové, permettra d'élargir la palette des produits vendus, permettra aussi de s'appuyer sur le développement touristique de la commune et la croissance attendue de visiteurs ou touristes.

C'est dans la même optique d'amélioration du service aux touristes que sera intégré en annexe à ce bâtiment des sanitaires neufs pour le camping, les anciens étant obsolètes

**Résultats attendus :**

Mise en location d'une boucherie (laboratoire et espace de vente) neuve

Maintien d'un commerce de première nécessité et de proximité

Amélioration de l'accueil au camping

**Partenaires :**

Etat, Région , Département

**Phasage de l'opération :**

21/12/2016 – ordre de service à l'architecte

20/04/2017 – dépôt prévu du PC

3ème trimestre 2017 – début des travaux

Durée de l'opération : 12 mois sous réserve de l'obtention des financements et des autorisations administratives (PC)

Plan de financement au 8 mars 2017 :

**FRESSELINES**

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux
Travaux	216 000,00	Etat DETR 2017	69 900,00	29,06
Maîtrise d'œuvre	17 000,00	Région	46 600,00	19,38
Etude de sol	2 500,00	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	69 900,00	29,06
Contrôle technique	2 500,00			
SPS	2 500,00	Autofinancement	54 100,00	22,49
Montant HT	240 500,00		240 500,00	100,00



## FICHE ACTION n°67

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	3- REDYNAMISATION DES BOURGS CENTRES ? RENFORCEMENT ET SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE
Intitulé de l'opération	67 – Habillage temporaire des vitrines des locaux vacants du centre-bourgs de La Souterraine par un artiste plasticien
Porteur de projet	Commune de LA SOUTERRAINE

Territoire : Commune de LA SOUTERRAINE

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maitre d'ouvrage : Commune de LA SOUTERRAINE

Contact : Delphine DELAIDE Directrice Générale

Téléphone : 05 55 63 97 80

Mel : [info@lasouterraine.fr](mailto:info@lasouterraine.fr)

Adresse : Mairie de La Souterraine BP 5

Code postal : 23 300                      Commune : La Souterraine

Nature / Statut juridique :

Collectivité territoriale

Articulation avec la stratégie du territoire :

#### **Enjeux 1 : Créer les conditions d'un développement économique territorial**

2.1. Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité  
Soutenir et accompagner l'initiative privée (associations, entreprises) en faveur de la création d'activités (économiques, culturelles, touristiques, ...)  
Accompagner les chefs d'entreprise et les porteurs de projet dans leur démarche individuelle et dans des démarches collectives  
Favoriser l'accueil de nouvelles activités  
Accompagner et mener des prospections ciblées des porteurs de projet exogènes (filières, métiers en tension...)  
Communiquer sur l'offre d'activités

#### **Enjeux 3 : Construire un territoire solidaire**

- 2.1. Accompagner les projets créateurs de solidarités (échange, mutualisation...)
  - 2.1.1. Développer/soutenir les lieux de rencontres, les lieux de vie
  - 2.1.2. Favoriser la dynamique associative
  - 2.1.3. Accompagner les projets coopératifs et collectifs

## 2) DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET

### **Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :**

#### **Objectif : redynamiser le centre bourg**

Il s'agit de poursuivre l'action engagée en 2016 par la MJC et un artisan plasticien afin d'habiller temporairement les vitrines des locaux commerciaux vacants dans les rues du Centre-Ville.

Le vide commercial de certaines rues donne un sentiment d'abandon et pénalise l'attractivité du Centre-Ville.

Pour pallier le phénomène caractéristique « des dents creuses » qui accentuent l'impression de rue vidée de ses commerces et dans l'attente d'un repreneur, une solution pour la municipalité est de couvrir les vitrines vides.

Les espaces sont aussi utilisés comme des espaces de décorations ou de promotion des événements de la ville ou son histoire (photographies, citations, dessins).

La Commune via son Chargé de Mission Revitalisation Centre Bourg, travaillera avec le plasticien sur la mise en valeur des locaux vacants du Centre-Ville avec l'accord des propriétaires dans le but d'améliorer le quotidien du Centre-Ville, de ceux qui y travaillent ou qui viennent y faire des achats.  
5 ou 6 vitrines vacantes seront sélectionnées.

Cette action vise à promouvoir la richesse patrimoniale et commerciale du Centre-Ville historique.

L'objectif est d'attirer les clients et les vitrines dans le cœur de ville et susciter l'installation de nouveaux porteurs de projets.

.

#### **Partenaires :**

Etat, MJC de La Souterraine

**Phasage de l'opération :**

Date début : 1<sup>er</sup> semestre 2017

Durée de l'opération : 4 ans → 2020

**Plan de financement :**

Montant de l'action HT	Nature de financements	Total	%
Habillage vitrines	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	6 250 €	50 %
2500€*5 vitrines	Autofinancement	6 250€	50 %
12 500€		12 500€	100 %

## FICHE ACTION n°68

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	3- REDYNAMISATION DES BOURGS CENTRES ? RENFORCEMENT ET SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE
Intitulé de l'opération	68 – Mise en place de commerces éphémères dans les locaux vacants
Porteur de projet	Commune de LA SOUTERRAINE

Territoire : Commune de LA SOUTERRAINE

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maitre d'ouvrage : Commune de LA SOUTERRAINE

Contact : Delphine DELAIDE Directrice Générale

Téléphone : 05 55 63 97 80

Mel : [info@lasouterraine.fr](mailto:info@lasouterraine.fr)

Adresse : Mairie de La Souterraine BP 5

Code postal : 23 300                      Commune : La Souterraine

Nature / Statut juridique :

Collectivité territoriale

Articulation avec la stratégie du territoire :

#### **Enjeux 1 : Créer les conditions d'un développement économique territorial**

2.1. Maintenir et développer les filières, activités et services de proximité

Soutenir et accompagner l'initiative privée (associations, entreprises) en faveur de la création d'activités (économiques, culturelles, touristiques, ...)

Accompagner les chefs d'entreprise et les porteurs de projet dans leur démarche individuelle et dans des démarches collectives

Favoriser l'accueil de nouvelles activités

Accompagner et mener des prospections ciblées des porteurs de projet exogènes (filières, métiers en tension...)

Communiquer sur l'offre d'activités

#### **Enjeux 3 : Construire un territoire solidaire**

2.1. Accompagner les projets créateurs de solidarités (échange, mutualisation...)

2.1.1. Développer/soutenir les lieux de rencontres, les lieux de vie

- 2.1.2. Favoriser la dynamique associative
- 2.1.3. Accompagner les projets coopératifs et collectifs

## 2) DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### **Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :**

#### **Objectif : redynamiser le centre bourg**

La mairie souhaite contractualiser avec des propriétaires de locaux commerciaux vacants afin de pouvoir les louer à des commerces éphémères (artistes, artisans, commerçants). Une partie du coût de la location est prise en charge par la mairie, permettant un loyer abordable.

Durée maximum du commerce éphémère : 6 mois.

La Boutique Ephémère est une approche basée sur l'ouverture de points de vente pour de courtes durées (quelques mois).

Une Boutique Ephémère est similaire à un point de vente classique mais de manière temporaire.

Les Boutiques Ephémères permettent de se faire connaître, de développer les ventes, profiter d'un calendrier commercial, tester un marché et générer une clientèle ; un avantage pour les exposants mais également pour le propriétaire, elle permet de toucher des loyers, de dynamiser un espace, d'occuper temporairement un emplacement stratégique sans investissement lourd sur la durée.

Il permet de tester une marque ou un concept à moindre frais et permet une continuité de commerces pour lutter contre les locaux vides.

La Mairie intervient financièrement permettant un loyer abordable pour les « exposants ». Ce concept favorise l'émergence de nouveaux commerces de proximité et soutient les projets porteurs de sens, d'emploi local et de lien social.

#### **Partenaires :**

Etat, Association de commerçants, Chambre de Commerce et d'Industrie

#### **Phasage de l'opération :**

Date début : 1<sup>er</sup> semestre 2017

Durée de l'opération : 4 ans → 2020

**Plan de financement :**

<b>Montant de l'action HT</b>	<b>Nature de financements</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Commerces éphémères	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	10 000€	50 %
	Autofinancement	10 000€	50 %
20 000€		20 000€	100 %

## FICHE ACTION n°77

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	<b>4 - MOBILITÉS</b>
Intitulé de l'opération	<b>77 - Développement d'un réseau de bornes électRiques</b>
Porteur de projet	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS, DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT GRAND-BOURG

#### **Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :**

#### **Articulation avec la stratégie du territoire :**

##### **Contrat de cohésion territoriale du Pays Ouest Creuse**

##### **Enjeu II : Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale**

##### **II.1 Améliorer la gestion et le partage de l'espace**

##### **Enjeu III : Construire un territoire solidaire**

##### **III.5 Favoriser la mobilité sur le territoire**

##### **III.5.1 Concevoir des outils ou services réduisant les freins à la mobilité**

##### **Communauté de Communes de Bénévent - Grand Bourg**

Renforcement de l'attractivité économique du territoire en lien avec ses atouts naturels

#### **Description du projet :**

Le Canton de Le Grand-Bourg héberge, dans sa composante septentrionale, deux barrages hydro-électriques.

Cependant cette énergie « naturelle » et « propre », produite localement, n'est pas utilisée à la hauteur de ce qu'elle pourrait être, en particulier en ce qui concerne les transports.

S'inspirant de la démarche des « circuits courts », la Communauté de communes de Bénévent - Grand Bourg s'est engagée dans la démarche initiée par le SDEC et visant à favoriser sur le département le déploiement de bornes électriques. Pour intensifier l'usage de ces nouveaux équipements, nous sommes en contact avec le Pôle mobilité (MEFBOC/MJC) pour développer un réseau de location sociale de petits véhicules électriques dont l'objet principal serait de faciliter l'accès à l'emploi et lutter contre l'isolement.

L'adhésion au groupement de commande est effective et nous sommes dans l'attente des résultats de la consultation des entreprises menée en ce début d'année 2017 (la Communauté d'Agglomération a pris sa délibération le 16 décembre 2016).

### **Premiers éléments d'évaluation**

- Objectifs stratégiques : consommer l'énergie en circuit court
- Objectifs opérationnels : création d'un réseau local de bornes de recharge électrique
- Population cible : les habitants et les visiteurs du territoire
- Résultats attendus : Réduction de l'empreinte écologique du territoire - Incitation à l'équipement en véhicules électriques
- Impacts attendus : implantation de 4/5 bornes de rechargeP
- istes d'indicateurs de résultats et de suivi : usage et consommation électrique de ces bornes



### Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d'implantation : 4/5 communes du canton de Grand-Bourg
- Rayonnement spatial : le canton
- Articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins : action d'équipement en véhicules électriques à usage social (en lien avec la MEFBOS)

### Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Partenariats : MEFBOS, ENEDIS, SDEC, POLE Mobilité (MJC/MEFBOS), Communes concernées

### Partenaires associés et sources de financements :

#### Montant total de l'action en HT

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Installation de 4/5 bornes publiques de recharges selon préconisation étude ENEDIS	40 000 €			40 000 €
Coût Total	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €

#### Financements prévisionnels

Nature des financements	TOTAL	%
Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	20 000 €	50 %
Etat DETR		0 %
Région		0 %
Département		0 %
Europe - FEDER	12 000 €	30 %
Autres financements publics		0 %
Total financements publics	32 000 €	80 %
Privés (préciser)		0 %
Autofinancement	8 000 €	20 %
Coût Total	40 000 €	100 %

**Phasage de l'opération :**

Date début : mai 2017

Durée de l'opération : 10 mois

## FICHE ACTION n°84a

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	5- TRANSITION ECOLOGIQUE
Intitulé de l'opération	84a- ECO-BOURG DE LIZIERES / ECO-LOTISSEMENT ET AMENAGEMENT
Porteur de projet	COMMUNE DE LIZIERES

Territoire : Commune de Lizières

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Lizières

Contact (Personne référente et fonction) : Mme Evelyne CHETIF – Maire

Téléphone : 05 55 63 00 80

Mél : mairie-lizieres@wanadoo.fr

Adresse : Mairie de Lizières

Place de la Mairie

Code postal : 23240 Localisation communale : Lizières

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

#### Articulation avec la stratégie du territoire :

##### **Enjeux 2 : Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale**

###### 1.1. Améliorer la gestion et le partage de l'espace

1.1.1. Développer des outils de planification et de cohérence spatiale (PLUi, SCOT, Plan Paysage...)

1.1.2. Renforcer la sensibilité aux problématiques d'aménagement de l'espace

2.1.2. Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles (logements, activités...)

2.1.3. Soutenir une rénovation durable de l'habitat ancien

#### 2) DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

La commune de Lizières entreprend, depuis 2014, un travail de redynamisation de son bourg.

Situé à proximité de la RN 145 et à moins de 10 kilomètres de La Souterraine, Lizières détient un potentiel de développement certain. Ce constat est d'ailleurs conforté par les demandes régulières de locatifs ou de ventes de terrains à construire. Dans cette optique, la commune souhaite s'engager dans un projet d'éco-lotissement permettant de mener une réflexion globale sur le bourg.

La commune avait tenté, par le passé, de s'inscrire dans cette démarche de développement puisqu'un terrain a été acheté en 2008, en vue d'accueillir un lotissement. Des études ont été menées mais le projet est resté latent.

L'équipe actuelle s'est d'abord questionnée sur les atouts que pouvait apporter la parcelle ainsi acquise. Le premier, géographique, permet de créer un bras de raccord entre le bourg et la mairie, salle des fêtes totalement excentrées. Le second est l'existence d'eaux de sources qui viennent alimenter un étang que la commune a réhabilité et aménager, créant ainsi un espace paysager piéton. Cette eau, une fois maîtrisée, peut être un atout à mettre en valeur pour le futur acquéreur. Le troisième atout est d'ordre paysager.

Guidé par les engagements de la charte éco-quartier, la commune souhaite :

Tendre vers un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques en favorisant l'implantation de maisons à économie d'énergie. Dès le travail des élèves de l'ENSA de Clermont Ferrand terminé, la commune souhaite établir un cahier des charges et enclencher la phase de réalisation. Des frais d'ingénierie sont à inscrire au budget de 2017.

Travailler sur le bourg existant, notamment le bâti vacant et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain. Une réflexion avec les habitants et les propriétaires du bourg est initiée par le biais d'ateliers participatifs afin que chacun puisse s'inscrire dans cette démarche. Une volonté de respecter le paysage est également un point fort. La commune a demandé au SDEC de l'accompagner dans son projet d'enfouissement des réseaux électriques et de communication. Ces travaux sont envisagés pour 2018-2019.

Améliorer le cadre de vie et les usages en travaillant sur les entrées de bourg, les espaces publics, envisager un espace de jardins partagés ou un verger.

Favoriser le lien social, la rencontre intergénérationnelle et le renforcement du lien avec le centre bourg en favorisant la mobilité.

Revaloriser les espaces connexes dans une logique de dynamique globale du bourg :

- Travaux de restauration de l'église et réaménagement de la place de celle-ci. Un

diagnostic, réalisé par un architecte en chef des monuments historiques a été établi et chiffré avec un phasage en 4 tranches de travaux (montant global 554 000 €). Les appels d'offres aux entreprises pourraient s'envisager en fin 2018- début 2019. Un réaménagement de la place attenante à l'édifice permettrait non seulement de valoriser la restauration mais aussi de créer un espace plus bucolique, donnant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

- Extension de la salle des fêtes en créant une cuisine normée. Celle existante se situe dans une des pièces du petit château du XV ème siècle et ne répond pas aux normes en vigueur. Compte-tenu de l'utilisation grandissante de celle-ci, la commune envisage cette création pour 2017. Un premier dossier d'achats de matériels a été déposé à la préfecture, dans l'attente de cette construction. Des architectes sont sollicités.

- Valorisation du petit patrimoine bâti : la commune compte quelques lavoirs qui ne bénéficient d'aucun entretien ni mise en valeur.

- Valorisation de chemins, permettant d'accueillir touristes et pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. L'ancien hôtel – restaurant est en cours de rénovation par des particuliers. Il est prévu la réouverture du restaurant avec une partie épicerie et quelques chambres d'hôtes.

Les premières réflexions seront initiées par des travaux d'études réalisés par des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand dès le mois de mars 2017.

#### Partenaires :

**DDT, DREAL, CAUE 23, Fondation du patrimoine**

#### Phasage de l'opération :

Date début : 2017 pour l'ingénierie

Durée de l'opération : 2 ans

#### Plan de financement :

##### Lizieres

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux
Phase 1 : Etude	55 000 €	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	22 680 €	4,12 %
Phase 2 : travaux	495 000 €	Enveloppe contrat de ruralité 2018	197 320 €	35,88 %
		<b>Total aides publiques</b>	<b>220 000 €</b>	<b>40 %</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>330 000 €</b>	<b>60 %</b>
Montant HT	<b>550 000,00 €</b>		<b>550 000 €</b>	100 %

## FICHE ACTION n°84b

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	5- TRANSITION ECOLOGIQUE
Intitulé de l'opération	84b SAINT PRIEST LA PLAINE ECO-LOTISSEMENT ET REAMENAGEMENT DE LOGEMENTS VACANTS
Porteur de projet	COMMUNE DE SAINT PRIEST LA PLAINE

Territoire : Commune de Saint Priest la Plaine

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Priest la Plaine

Contact (Personne référente et fonction) : M Jean Paul CHAPUT – Maire

Téléphone : 05 55 80 44 30

Mél : [mairie.st-priest-la-plaine@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-priest-la-plaine@wanadoo.fr)

Adresse : Mairie de Saint Priest la Plaine

11 Rue de la Mairie

Code postal : 23240 Localisation communale : Saint Priest la Plaine

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

#### Articulation avec la stratégie du territoire :

##### **Enjeux 2 : Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale**

1.1. Améliorer la gestion et le partage de l'espace

1.1.1. Développer des outils de planification et de cohérence spatiale (PLUi, SCOT, Plan Paysage...)

1.1.2. Renforcer la sensibilité aux problématiques d'aménagement de l'espace

2.1.2. Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles (logements, activités...)

2.1.3. Soutenir une rénovation durable de l'habitat ancien

#### 2) DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

Comme de nombreuses communes creusoises, le bourg de St Priest la Plaine connaît une perte d'attractivité et d'activités de son centre bourg. Une réflexion globale (urbaine, architecturale, sociologique) veut être engagée afin d'envisager son évolution dans une logique de développement durable :

Tendre vers un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques.

Travailler sur le bourg existant et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain

Améliorer le cadre de vie et les usages

Favoriser le lien social par la mise en place de jardins partagés, par l'aménagement d'aires de jeux incitant à la rencontre intergénérationnelle et le renforcement du lien avec le centre bourg en favorisant la mobilité.

Relancer l'attractivité du bourg à travers la reprise et la réhabilitation du bâti vacant existant : pôle de services près de l'église, ancienne mairie, poste et logement communal face à la mairie.

Les premières réflexions seront initiées par des travaux d'études réalisés par des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand dès le mois de mars 2017.

**Partenaires :**

**DDT, CAUE 23**

**Phasage de l'opération :**

Date début : 2017 pour l'ingénierie

Durée de l'opération : 2 ans / début des travaux en 2018

**Plan de financement :**

**Saint Priest la Plaine**

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux
<b>Phase 1 : Etudes</b>	<b>40 000 €</b>	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	18 449,57 €	4,61 %
<b>Phase 2 : Travaux</b>	<b>360 000 €</b>	Enveloppe contrat de ruralité 2018/2019	141 550,43 €	35,39 %
- Eco-quartier		FIT	15 000,00 €	3,75 %
-Aménagement centre Bourg		<b>Total aides publiques</b>	<b>175 000 €</b>	<b>43,75 %</b>
-Réhabilitation des Bâtiments		<b>Autofinancement</b>	<b>225 000 €</b>	<b>56,25 %</b>
Montant HT	<b>400 000 €</b>		<b>400 000 €</b>	<b>100 %</b>

## FICHE ACTION n°101

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	5- TRANSITION ECOLOGIQUE
Intitulé de l'opération	101 – PROJET D'ECO-BOURG ET ECO-LOTISSEMENT A SAINT PRIEST LA FEUILLE
Porteur de projet	COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Territoire : Commune de Saint Priest la Feuille

#### 1) IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Priest la Feuille

Contact (Personne référente et fonction) : Mme Josian VIGROUX-AUFORT – Maire

Téléphone : 05 55 63 14 25

Mél : [stpriest.lafeuille@laposte.net](mailto:stpriest.lafeuille@laposte.net)

Adresse : Mairie de Saint Priest la Feuille

3 Rue Auguste Coulon

Code postal : 23300 Localisation communale : Saint-Priest-la-Feuille

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

**Articulation avec la stratégie du territoire :**



## **Enjeux 2 : Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale**

### 1.1. Améliorer la gestion et le partage de l'espace

1.1.1. Développer des outils de planification et de cohérence spatiale (PLUi, SCOT, Plan Paysage...)

1.1.2. Renforcer la sensibilité aux problématiques d'aménagement de l'espace

2.1.2. Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles (logements, activités...)

2.1.3. Soutenir une rénovation durable de l'habitat ancien

## 2) DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET

### **Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :**

La commune de Saint Priest la Feuille, dans le périmètre d'attraction économique et démographique de la Souterraine , se trouve dans un contexte favorable à l'accueil de nouvelles populations et souhaite conforter l'attractivité du bourg et densifier celui-ci.

Son économie locale comme les services publics qui existent sont dynamiques, prêts à se développer.

Les responsables communaux souhaitent donc développer l'urbanisation du centre aggloméré dans une logique de développement durable .

Leur souhait est de réaliser , sur certains terrains repérés dans un pré diagnostic réalisé par le Pays Ouest Creuse , une étude basée sur une approche environnementale de l'urbanisme et en cohérence avec les engagements définis dans la charte éco-quartier, puis de passer à une phase opérationnelle en engageant les travaux de viabilisation sur une ou des parcelles du centre-bourg.

### **2 approche environnementale**

L'objectif est d'aider la commune, dans le cadre d'un marché public de maîtrise d'œuvre, à identifier des enjeux prioritaires puis de proposer des réponses adaptées au contexte et ce tout au long du déroulement de l'opération .

Les thèmes susceptibles d'être abordés dans une AEU sont :

L'énergie,

le confort climatique,

la gestion des déplacements,

la qualité de l'environnement sonore,

la gestion des déchets,

la gestion des eaux ( potable, pluvial, usées, zone humide ),

la prise en compte de la pollution potentielle ou existante des sols.

Ces thématiques seront abordées de façon transversale, au travers de leurs interactions les unes avec les autres.

Le choix et la priorisation de ces thèmes dépendent des enjeux locaux et des objectifs de la maîtrise d'ouvrage.

**Cette approche environnementale ne doit pas se limiter aux parcelles et au bourg mais doit être étayée par une analyse du bourg dans son bassin de vie par rapport au pôle structurant de La Souterraine.**

### **3 Objectifs de l'étude préalable :**

La mission comporte à la fois une analyse du contexte et la recherche d'éléments probants au vu des thèmes de l'AEU mais aussi des engagements de la charte écoquartier.

Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur les atouts et contraintes du territoire, d'ajuster le ou les périmètres de l'éco-bourg et le périmètre de réflexion permettant de se rapprocher des conditions pour faire de ce projet un éco-quartier.

Il ne s'agit pas simplement de prévoir la viabilisation de terrains pour permettre la construction de logements mais aussi :

- de réfléchir, une fois les besoins affinés, aux interactions de ces projets avec la vie du bourg et d'établir les conditions d'intégration du ou des futurs quartiers ou parcelles identifiées dans le bourg
- d'établir les conditions nécessaires à la mise à disposition d'équipements ou d'aménagements pour l'ensemble des habitants ou des utilisateurs
- d'établir les conditions pour une intégration des projets dans le bourg et dans le bassin de vie, au niveau social, environnemental et économique

Les activités qui se déroulent dans ce périmètre seront intégrées dans la réflexion globale du fonctionnement du bourg à court , moyen et long terme , au fur et à mesure de la réalisation des projets , notamment d'urbanisation et d'accueil des populations.

Outre les activités économiques commerciales et artisanales existantes sédentaires et itinérantes qui y prospèrent , ces activités sont relatives (pour mémoire) :

aux écoles et leurs activités scolaires et périscolaires (animation par le CPIE avec les enfants des écoles dans un premier temps puis repris par la collectivité) ;

Le bar - restaurant et sa fréquentation soutenue ;

Les commerces non sédentaires ;

Les projets communaux de constructions favorisant les mixités sociale et/ou intergénérationnelle (implantation et création logements pour personnes âgées valides ) , d'éco- constructions à destination sociale, en lien avec un bailleur social (Creusalis par exemple)

L'animation de l'éco bourg par la possibilité d'accompagnement technique des candidats à l'éco-construction dans l'éco quartier et de façon plus large sur tout le territoire communal

L'association avec le syndicat mixte tel Evolis 23 ( anciennement SIERS) pour l'animation et la promotion de la politique de réduction des déchets, la limitation du gaspillage alimentaire, le compostage, la récupération des déchets verts etc.....

La desserte numérique,

**les aménagements proposés devront :**

- répondre à la demande de la commune et des particuliers
- gérer au mieux les circulations et les accès
- encourager la mixité sociale et intergénérationnelle

#### **4 - La gouvernance du projet**

Un comité de pilotage sera formé d'élus et sera l'instance de décision et de validation.

Un comité technique, formé d'élus et de techniciens, sera l'instance de réflexions, d'organisations et de propositions relatives au projet et sera force de proposition au comité de pilotage.

**Des réunions d'information et de concertation ainsi que des ateliers seront mis en place, à destination des habitants afin de les faire participer à l'évolution du bourg, recueillir leurs avis et le cas échéant leurs propositions.**

#### **Partenaires :**

Etat,

#### **PHASAGE DE L'OPERATION**

CONSULTATION	EN COURS
CHOIX DU BUREAU D'ETUDE	AVRIL /2017
ETUDE- AVANT PROJET	2EME SEMESTRE 2017
PROJET RÉALISÉ PAR TRANCHE	3 ANS
1ère tranche	2018
2ème tranche	2019 – 2020

3°) DETAIL DU PLAN DE FINANCEMENT

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux
<b>Phase 1 : Etudes</b>	<b>34 000 €</b>	Enveloppe contrat de ruralité (FNADT 2017)	16 000 €	3,69 %
<b>Phase 2 : Travaux 1ère tranche 2018</b>	<b>400 000 €</b>	Enveloppe contrat de ruralité 2018	200 000 €	46,08 %
<b>Travaux 2ième tranche 2019/2020</b>	À chiffrer	DETR	120 000 €	27,65 %
		<b>Total aides publiques</b>	<b>336 000 €</b>	<b>77,42 %</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>98 000 €</b>	<b>22,58 %</b>
Montant HT	<b>434 000 €</b>		<b>434 000 €</b>	<b>100 %</b>

## FICHE ACTIONS 105A et 105B

### CONTRAT DE RURALITE

Volet retenu parmi les 6	<b>6 - COHÉSION SOCIALE</b>
Intitulé de l'opération	<b>105 - RÉSIDENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES T1</b> <b>105A - FLEURAT</b> <b>105B - ARRÈNES</b>
Porteur de projet	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS, DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT GRAND-BOURG

#### **Description de l'opération, objectifs visés, résultats attendus de l'action :**

#### **Articulation avec la stratégie du territoire :**

#### **Contrat de cohésion territoriale du Pays Ouest Creuse**

#### **Enjeu III : Construire un territoire solidaire**

III-1 - Orientation Stratégique : un territoire doté d'une offre de services de proximité III.1. Maintenir ou créer des services au public

III-1-4 - Favoriser le bien vieillir sur le territoire (activités, services, logements...).

#### **Communauté de Communes de Bénévent - Grand Bourg**

Social : *bien vieillir* sur le territoire

#### **Description du projet :**

#### **LE BIEN-VIEILLIR**

La Communauté de communes est un territoire rural, à la population âgée (40% de plus de 60 ans), vieillissante et peu argentée, logée dans un habitat souvent trop grand, isolé et inadapté.

Cependant, si le territoire a l'avantage de compter 3 EHPAD, qui s'adressent donc aux personnes âgées dépendantes (Bénévent l'Abbaye, Saint-Pierre de Fursac et Marsac), bien souvent, et de plus en plus, les personnes âgées ne sont plus vraiment en mesure de rester chez elles en toute sécurité.

Cette constatation est quotidiennement réalisée par les Maires comme par la Chargée de mission habitat de la collectivité, et nombreuses sont les adaptations financées.

#### **LE LOGEMENT DES JEUNES ACTIFS**

Sur notre territoire, le parc de logements locatifs adaptés aux besoins des jeunes actifs est très réduit et peu adapté aux besoins : jeunes apprentis, saisonniers, jeunes couples avec enfants, familles mono-parentales... Cette carence de l'offre ne permet pas d'accompagner notre politique d'accueil de nouvelles populations et activités.

#### **LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL**

Dans l'objectif de concilier ces deux préoccupations, la Communauté de Communes propose de créer, d'exploiter et d'animer un réseau de quatre petites résidences localisées dans des villages du territoire n'hébergeant pas d'EHPAD. Chacune d'entre elles comporterait six à huit logements, équipés en domotique et implantés autour de services « ponctuels » destinés à entretenir le lien social : salle commune de restauration, salle de consultation ou de service (coiffeur, permanences médicales ou para-médicales), activités dispensées par des associations locales... Une animation dédiée sera mutualisée.

Le caractère intergénérationnel ne se limitera ainsi pas au simple accueil de diverses générations. Les échanges entre elles seront favorisés de différentes manières : espaces communs nécessairement empruntés (pour l'accès aux logements, la relève du courrier...), organisation d'activités partagées, encouragement à l'échange de services... Cette dimension sera formalisée dans une charte dont la signature engagera les résidents à leur entrée dans le logement.

Le parti-pris est de proposer, sur chaque site une mixité intergénérationnelle adaptée aux réalités sociales locales : personnes âgées, saisonniers, jeunes familles, jeunes actifs seuls, familles mono-parentales ou apprentis...

La typologie des logements permet de s'adapter aux évolutions de la vie et aux besoins de différentes générations. Les plain-pied répondent aux attentes des personnes âgées par leur accessibilité et leur volume, et des logements plus spacieux pourront accueillir des familles.

## **LE PRINCIPE**

Il s'agira d'offrir à la location de petites unités de vie (allant du T2 au T4) à loyer modéré, adaptées, sécurisées, et d'y proposer des services collectifs : repas, blanchisserie, soutien administratif, animations, transport... Les logements seront loués vides afin que chaque occupant puisse le meubler et le décorer avec ses propres effets et à son goût afin d'éviter tout sentiment de déracinement.

Toutefois quelques unités meublées seront également proposées en tant qu'hébergement temporaire pour des travailleurs saisonniers, des personnes connaissant des difficultés passagères, d'autres ne souhaitant pas rester à domicile pendant la « mauvaise saison »...

## **LES BÂTIMENTS**

Le projet consiste en la construction de trois unités et en la réhabilitation/extension d'une quatrième. Les unités sont pensées dans l'optique d'une intégration maximale à la configuration des villages. Pour ce faire, les matériaux naturels seront privilégiés, l'accent étant mis sur l'utilisation du bois, de préférence d'essence locale.

Une attention particulière est portée au confort acoustique et thermique, d'hiver comme d'été : les bâtiments sont conformes à la RT 2012 et peu énergivores (étiquette B). Le rafraîchissement en cas de périodes de forte chaleur est également prévu.

Les matériaux biosourcés sont privilégiés, dans la construction comme dans les systèmes. Ainsi, le chauffage se fera grâce à une chaudière à granulés de bois. L'isolation sera pour partie en fibre de bois et ouate de cellulose. Dans un souci de soutien à la filière bois, les baies et les bardages seront en bois, de préférence d'essence locale.

La conception est pensée pour préserver l'intimité tout en favorisant les échanges : logements et espaces privatifs sont fortement liés à des espaces communs où

pourront être pratiquées les activités organisées par le gestionnaire (à l'intérieur comme à l'extérieur).

Il a été convenu avec l'architecte, pour la construction, de définir un modèle unique, transposable sur d'autres sites, pourvu que le terrain soit plat et autorise le système constructif.

### **LA DIMENSION SOCIALE**

L'objectif du projet est de répondre aux besoins d'une population identifiée comme ayant peu de revenus, avec une majorité des foyers fiscaux non imposés et un taux de pauvreté supérieur à 30% chez les locataires. Les logements seront donc des logements sociaux, à loyer modéré.

Remarque : la Communauté de communes ne dispose pas encore de l'agrément ministériel, mais la demande en sera faite (agrément maîtrise d'ouvrage). Si toutefois elle ne parvenait pas à l'obtenir, elle s'engage à pratiquer des loyers modérés dans ses résidences intergénérationnelles.

### **LA GOUVERNANCE**

La mise en œuvre du projet sera suivie par un Comité de pilotage qui réunira autour de la Commission Cadre et Qualité de vie de la Communauté de communes :

- Des partenaires institutionnels : Région Limousin et Conseil Départemental
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Des représentants des professionnels de santé
- Creusalis
- La Mutualité Sociale Agricole
- Des représentants des personnes âgées au travers d'associations comme les Clubs du troisième âge
- Des représentants des familles par l'Union Départementale des Associations Familiales...

La gestion des sites pourra être assurée par un Centre Intercommunal d'Action Sociale (à créer).

Un Conseil de Vie Sociale réunissant des représentants des locataires, du gestionnaire, des familles traitera de l'organisation intérieure et de la vie quotidienne. Il pourra s'adjoindre l'avis de personnes qualifiées et de partenaires sur des questions particulières (professionnels médico-sociaux, représentants d'associations, ...).

### **UNE ACTION INSCRITE DANS LA TRANSVERSALITÉ**

Nous souhaitons nous appuyer sur les compétences et les politiques développées par la Communauté de communes (Bénévent - Grand Bourg) :

- Une animation commune aux 4 sites reposera sur le service Enfance/Familles intercommunal qui permettra, après recrutement et formation spécifique, de donner une autre dimension à l'esprit intergénérationnel du projet.
- Projet de cuisine intergénérationnelle : bien que le service existe, le territoire ne possède pas actuellement d'unité de production de repas à destination des personnes âgées (à domicile). Nous nous approvisionnons à Montluçon. Nous avons également enregistré des besoins croissants pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs. Le projet de logement intergénérationnel sera inscrit dans cette démarche de structuration d'une offre de restauration collective, certainement en lien avec un EHPAD.

- La politique santé : la Communauté de Communes réfléchit à la structuration future de l'offre de santé sur le territoire. Le projet de santé territorial intégrera ces quatre sites.
- Le Transport à la demande : En lien avec le Conseil Départemental, nous allons mettre en place un service de transport à la demande destiné à véhiculer vers les centres d'activités commerciales du territoire les personnes isolées et sans moyen de locomotion.
- le Développement économique : ces sites seront à proximité de commerces ou de services, de manière à renforcer l'existant.
- **LES SITES RETENUS**
- FLEURAT : RÉHABILITATION - bâtiments en face de la Mairie  
LE GRAND-BOURG : CONSTRUCTION - terrain à proximité immédiate du centre-bourg
- VIEILLEVILLE : CONSTRUCTION - terrain à proximité du Centre-bourg, de La Poste et du Marché couvert.
- ARRÊNES : CONSTRUCTION - terrain à proximité immédiate du centre-bourg - en lien avec l'implantation d'un multi-service social.

### **UNE ANIMATION MUTUALISÉE**

L'animation apparaît comme un facteur essentiel à la réussite du projet. Véritable clé de voûte du lien social, l'animation mutualisée et partagée entre les différents sites participe à l'installation de résidences à taille humaine en lien avec leur environnement. La notion du hameau connecté au bourg, appréciée en milieu rural, est ainsi renforcée.

Le projet d'animation des résidences intergénérationnelles doit répondre à deux enjeux :

- Celui de la prise en compte de son public. Il faut proposer des actions pertinentes face à un public aussi varié du jeune actif à la personne âgée en passant par la famille.

Celui de la transversalité entre 4 unités et de la mutualisation des moyens.

- Pour répondre aux différents enjeux, le projet d'animation s'attache à définir les objectifs principaux, à répartir les actions autour de 4 thématiques transversales, à placer les locataires au cœur du dispositif et à présenter les ressources disponibles pour mettre en œuvre le dispositif.

- Les objectifs du projet d'animation

Les notions d'interconnexions sont très présentes dans le projet et s'articulent autour de 3 axes :

- Animer les logements : il est ici question de proposer une série d'actions à la croisée entre le service et l'animation. L'objectif principal sera d'accompagner les résidents vers l'appropriation du lieu.
- Connecter les résidences : Les actions ne sont pas concentrées sur une seule unité même si des spécificités peuvent émerger d'une unité à une autre. L'animation se construit alors en réseau avec mobilité et flexibilité entre les résidences. Les objectifs sont d'atteindre le même niveau d'animation dans toutes les unités et d'apporter de l'interaction entre les résidents.
- Ouvrir les résidences : La résidence doit être ouverte et connectée à son environnement proche ou plus lointain. L'animation s'appuie alors sur deux leviers. Proposer des actions qui vont de l'intérieur vers l'extérieur (voyages, festivités locales). Ramener l'extérieur vers l'intérieur des résidences (familles,



commerçants, associations). L'animation transforme alors l'unité en lieu de convivialité et d'échanges, parfaitement inséré à la vie locale.

**Le plan d'action s'articulera autour de 4 thématiques : vie quotidienne, loisirs, mieux vieillir, intergénérationnel.**

Dépassant la simple notion d'animation, ces thématiques contribuent à faciliter la vie des résidents au sein des différentes unités. Comme elles concernent l'ensemble des résidents et l'ensemble des résidences, les thématiques seront transversales. Les actions proposées peuvent alors s'inscrire dans un ou plusieurs thèmes.

#### **Des locataires actifs et acteurs**

L'idée est d'impliquer les locataires dans leur programme d'animations, de la conception à la réalisation. Il est ici question de renforcer la vocation intergénérationnelle de la résidence au travers d'animations conjointement construites entre les locataires plus jeunes et les locataires plus âgés. Il convient également ici de développer les principes de bien vivre ensemble et d'échange de services définis par la Charte de la résidence. Les initiatives des résidents seront encouragées par la mise à disposition d'un appui technique pour leurs réalisations.

#### **Les ressources**

L'application de ce projet d'animation ne peut se concevoir sans des moyens à la mesure des objectifs fixés. Le recrutement d'un animateur rattaché à la branche animation du service Enfance/Familles de la Communauté de communes apparaît comme essentiel. Il bénéficiera de l'expérience du service et aura la charge de mettre en œuvre, d'animer et de gérer le projet d'animation intergénérationnelle.

En second lieu, une mutualisation de moyens (humains ou techniques) est envisagée pour notamment l'entretien et la gestion courante des résidences : entretien des espaces verts, des parties communes, etc. Dans le cadre de l'animation, cette mutualisation peut s'apprécier lors de l'organisation de manifestations (installation de tables, chaises, etc).

#### **Premiers éléments d'évaluation :**

- Objectifs stratégiques : Faciliter le mieux vieillir et le logement des jeunes actifs
- Objectifs opérationnels : Cohésion sociale du territoire
- Population cible : Les habitants du canton
- Résultats attendus : Maintien des populations
- Impacts attendus : Création d'une dynamique commerciale, renforcement du lien social
- Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : L'activité du lieu

#### **Spatialisation du projet :**

- Localisation et logique d'implantation : le centre-bourg
- Rayonnement spatial : le bassin de vie communal
- Articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins : Pôle de santé

#### **Modalités de fonctionnement et partenariat :**

– Partenariat : CAF, Creusalis...

**Partenaires associés et sources de financements :**

**Montant total de l'action en HT**

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Acquisition Terrain	2 500 €			2 500 €
Acquisition bâtiment	27 500 €			27 500 €
Travaux	700 000 €	600 000 €		1 300 000 €
Maîtrise d'oeuvre	60 000 €	50 000 €		110 000 €
Coût Total	790 000 €	650 000 €	0 €	1 440 000 €

**Répartition financière par site :**

Sites	2017	2018	2019	TOTAL
Fleurat	395 411 €	325 339 €		720 750€
Arrênes	394 589 €	324 661 €		719 250 €
Coût total	790 000 €	650 000 €		1 440 000 €

## Financements prévisionnels

### Site de Fleurat

Nature des financements	TOTAL GENERAL	%	TOTAL 2017	%	TOTAL 2018	%
Enveloppe contrat de ruralité	276 548,27 €	38,37 %	104 878,77 €	26,52 %	162 669,50 €	50 %
Etat DETR	65 444,10 €	9,08 %	65 444,10 €	16,55 %		
Région	125 122,20 €	17,36 %	125 122,20 €	31,64 %		
Département		0 %				
Europe		0 %				
Autres financements publics		0 %				
<b>Total financements publics</b>	<b>467 114,57 €</b>	<b>64,81 %</b>	<b>295 445,07 €</b>	<b>74,71 %</b>	<b>162 669,50 €</b>	<b>50 %</b>
Privés (préciser)						
Autofinancement	253 635,43 €	35,19 %	99 965,93€	25,29 %	162 669,50 €	50 %
<b>Coût Total</b>	<b>720 750 €</b>	<b>100 %</b>	<b>395 411€</b>	<b>100 %</b>	<b>325 339 €</b>	<b>100 %</b>

**Site de Arrênes :**

Nature des financements	TOTAL GENERAL	%	TOTAL 2017	%	TOTAL 2018	%
Enveloppe contrat de ruralité	267 051,73 €	37,13 %	104 721,23 €	26,54 %	162 330,50 €	50 %
Etat DETR	65 368,90 €	9,08 %	65 368,90 €	16,55 %		
Région	124 877,80 €	17,36 %	124 877,80 €	31,64 %		
Département		0 %				
Europe		0 %				
Autres financements publics		0 %				
<b>Total financements publics</b>	<b>457 298,43 €</b>	<b>63,57 %</b>	<b>294 967,93€</b>	<b>74,73 %</b>	<b>162 330,50 €</b>	<b>50 %</b>
Privés (préciser)						
Autofinancement	261 951,57€	36,43 %	99 621,07 €	25,27 %	162 330,50 €	50 %
<b>Coût Total</b>	<b>719 250 €</b>	<b>100 %</b>	<b>394 589 €</b>	<b>100 %</b>	<b>324 661 €</b>	<b>100 %</b>

**Phasage de l'opération :**

Date début : juin 2017

Durée de l'opération : 24 mois